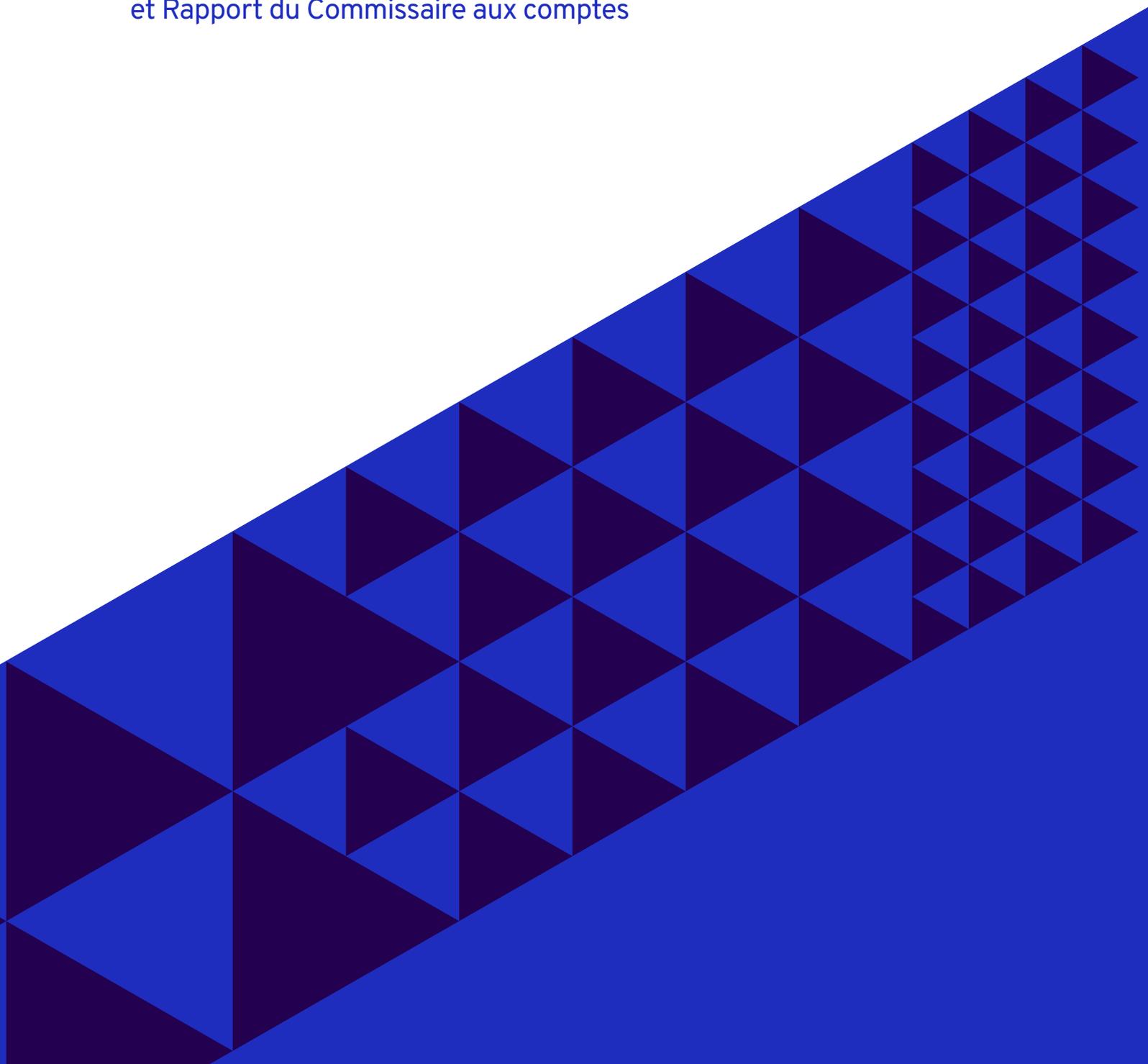




Organisation
internationale
du Travail

► **Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022**

et Rapport du Commissaire aux comptes



- **Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022**
et Rapport du Commissaire aux comptes

Copyright © Organisation internationale du Travail 2023

Première édition 2023

Les publications de l'Organisation internationale du Travail (OIT) jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

Genève: Bureau international du Travail, 2023

ISBN 978-92-2-037833-5 (imprimé)

ISBN 978-92-2-037834-2 (PDF web)

ISSN 0251-3218 (imprimé)

Également disponible en:

anglais: ISBN 978-92-2-037831-1 (imprimé), ISBN 978-92-2-037832-8 (pdf Web);

espagnol: ISBN 978-92-2-037835-9 (imprimé), ISBN 978-92-2-037836-6 (pdf Web).

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que l'OIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques de l'OIT, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

► Table des matières

	Page
1. Rapport financier sur les comptes de 2022	5
2. Déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022	25
3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022	33
4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail	35
5. États financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022	39
État I	40
État II	41
État III	42
État IV	43
État V-A	44
État V-B	45
État V-C	46
6. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration sur les opérations financières de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	97
7. Annexe	155

► 1. Rapport financier sur les comptes de 2022

Introduction

1. Les états financiers consolidés de 2022 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils portent sur toutes les opérations qui relèvent directement du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire et par les ressources extrabudgétaires, ainsi que sur les activités du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS).
2. Le Règlement financier dispose que l'exercice de l'Organisation est un exercice biennal; toutefois, afin de publier l'information financière à usage général conformément aux normes IPSAS, les états financiers sont établis annuellement. Aux fins des comparaisons des montants inscrits au budget et des montants réels, qui font l'objet des états V-A à V-C, le montant du budget annuel pour 2022 représente la moitié du montant du budget approuvé pour la période biennale.
3. En application des normes IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement, qui consiste à passer en compte les opérations et les événements à mesure qu'ils se produisent. En particulier, les recettes provenant des contributions volontaires destinées à la coopération pour le développement sont prises en compte au moment où l'OIT fournit les services visés dans l'accord passé avec le donateur, et non à la date d'encaissement ou d'affectation des sommes correspondantes. Les dépenses sont comptabilisées à la date de la livraison des biens ou de la prestation des services, et non à la date de paiement. La valeur des avantages futurs du personnel – jours de congé accumulés, indemnités de rapatriement et prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service – est prise en compte dans les états financiers de la période au cours de laquelle ces avantages sont acquis par le personnel du BIT, et non lors du versement des montants correspondants.
4. Le fait de publier les états financiers à usage général conformément aux normes IPSAS n'a d'incidence ni sur l'établissement ni sur la présentation du budget ordinaire de l'OIT, qui continue d'être calculé selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, conformément au Règlement financier. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux normes IPSAS est présenté dans la note 22 aux états financiers.
5. En mars 2022, M. Gilbert F. Houngbo a été élu onzième Directeur général du BIT par le Conseil d'administration, pour une période de cinq ans. Il a pris ses fonctions en octobre 2022. Dans l'intervalle, une équipe de transition a été constituée pour faciliter la passation de pouvoir entre l'administration sortante de M. Guy Ryder et la nouvelle équipe de direction. L'équipe de transition a mené des travaux préparatoires pour assurer le transfert de connaissances et a contribué à la mise en place des principaux éléments de l'énoncé de la vision du Directeur général. En octobre, le Directeur général a présenté un organigramme révisé du Bureau, indiquant les changements organisationnels et la restructuration que celui-ci supposait, y compris la redéfinition du mode et des structures de direction.

Chiffres clés pour 2022

6. Pour l'OIT, l'exercice 2022 a été marqué par un retour progressif à un niveau d'activité plus proche de la normale, les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 qui s'est déclenchée au début de 2020 s'étant atténuées. Après que les autorités fédérales suisses ont levé les restrictions liées au COVID-19, y compris l'obligation de travailler à domicile, le BIT a appliqué une politique de retour progressif au bureau pour le personnel en poste au siège. De nombreuses activités officielles ont été menées à bien sous une forme hybride pendant la majeure partie de l'année, y compris les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Dans les régions, y compris au Centre de Turin, les conditions et restrictions locales ont continué de s'appliquer, dans bien des cas jusque tard dans l'année 2022.
7. Les investissements accrus dans le renouvellement des systèmes et des équipements technologiques, réalisés au cours des premières années de la pandémie, ont joué un rôle déterminant dans la continuité des activités. Grâce à eux, le Bureau a été en mesure de mettre en place de nouvelles méthodes de travail et une gestion plus souple des ressources humaines. L'OIT a continué de s'adapter pour s'acquitter de sa mission et exécuter son programme d'une manière qui réponde à l'évolution des besoins de ses mandants. Alors que les effets de la pandémie perdurent, l'OIT a su faire en sorte que les activités menées au titre du programme évoluent en fonction des changements soudains que l'émergence de nouvelles crises mondiales a fait apparaître.
8. Les résultats financiers de 2022 montrent que le niveau d'activité a été comparable à ce qu'il est habituellement la première année d'une période biennale, et que la situation financière est bien meilleure qu'elle ne l'était la première année de la période biennale précédente. La période de transition entre l'équipe de direction sortante et la nouvelle a également eu des incidences sur l'orientation stratégique des travaux du Bureau. Comme cela a été le cas lors des périodes biennales précédentes, les activités et les dépenses correspondantes s'intensifieront au cours de la deuxième année de la période biennale 2022-23. Le tableau ci-après présente un état récapitulatif de la situation financière de l'OIT en 2022 par rapport à 2021 et à 2020 (première année de la période biennale précédente):

(Milliers de dollars E.-U.)	2022	2021	2020
Recettes	878 557	889 241	770 113
Dépenses	(887 250)	(888 686)	(769 290)
Gains/(pertes) de change	(12 230)	(48 841)	55 491
Excédent (déficit)	(20 923)	(48 286)	56 314
Actif	2 600 717	2 621 825	2 642 709
Passif	(2 598 963)	(3 325 612)	(3 400 513)
Actifs nets	1 754	(703 787)	(757 804)

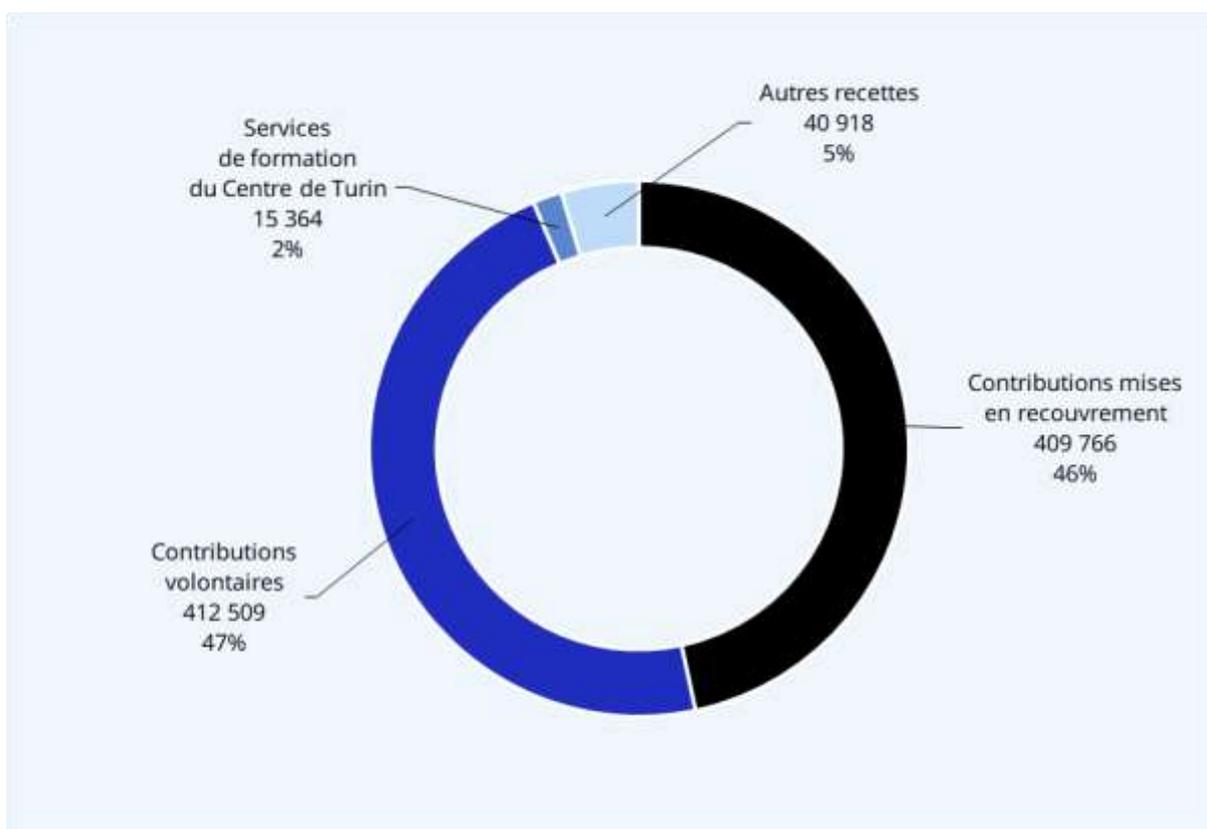
9. Les recettes et les dépenses sont analysées dans la section «Performance financière» du présent rapport. De plus amples informations sur les mouvements les plus significatifs de l'actif et du passif sont fournies dans la section «Situation financière» du présent rapport. L'état consolidé des variations de l'actif net (état III) présente en détail l'évolution de l'actif net.

Performance financière

Recettes

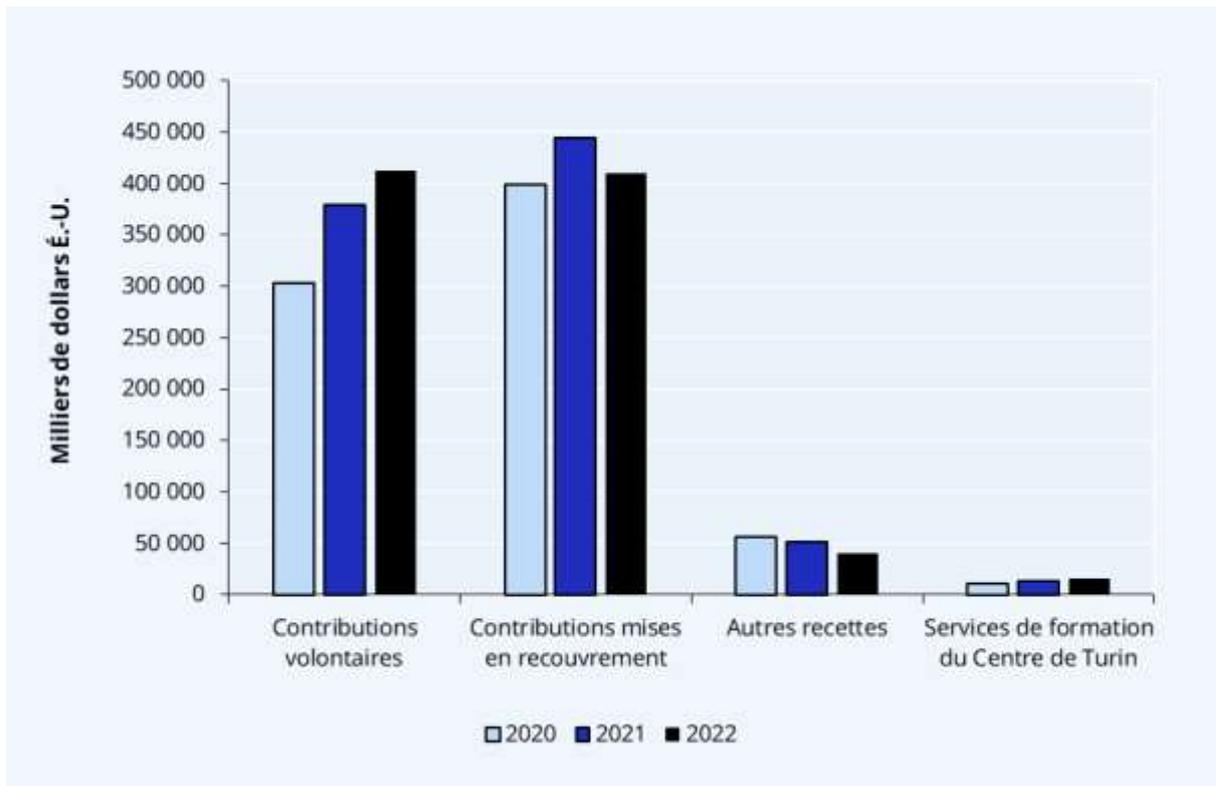
10. En 2022, les recettes se sont élevées à 878,56 millions de dollars É.-U. au total, soit une baisse de 10,68 millions de dollars É.-U. par rapport aux 889,24 millions de dollars É.-U. enregistrés en 2021, et leur répartition entre les différentes sources s'est établie comme suit:

► **Figure 1. Recettes par source, 2022** (en milliers de dollars É.-U.)



11. Les deux principales sources de recettes de l'Organisation en 2022 ont été les contributions volontaires et les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, qui ensemble ont représenté 93 pour cent du total des recettes. On trouvera dans la figure 2 ci-dessous une comparaison des recettes sur trois ans, par catégorie:

► **Figure 2. Comparaison des recettes sur trois ans, par catégorie**

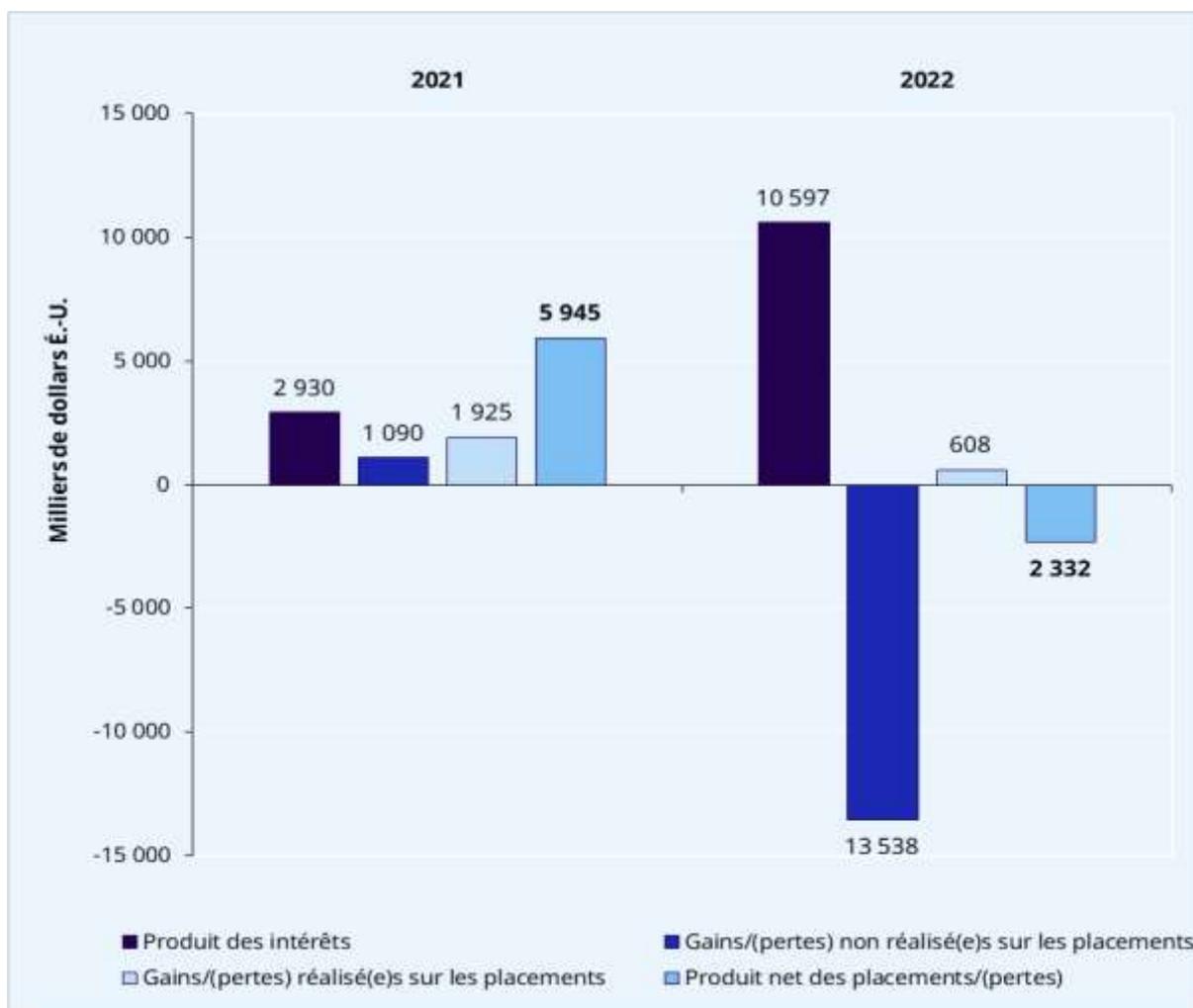


12. La hausse de 33,2 millions de dollars É.-U. des recettes au titre des contributions volontaires tient principalement aux contributions destinées aux projets de coopération pour le développement de l'OIT. Ces contributions sont normalement subordonnées à des critères de performance convenus dans les accords conclus avec les donateurs, et elles sont par conséquent portées en compte comme des éléments de passif (produits différés) suivant les normes IPSAS jusqu'à ce que les critères de l'accord soient remplis dans le cadre de l'exécution du programme. Des informations concernant les activités financées par des contributions volontaires figurent dans la section «Activités d'exploitation» du présent rapport.
13. Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement ont diminué de 35,22 millions de dollars É.-U. par rapport à 2021. Conformément aux normes IPSAS, les recettes correspondant aux contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, exprimées en francs suisses, sont comptabilisées au début de chaque exercice et elles varient en fonction des montants fixés pour les contributions ainsi que des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar É.-U. Dans les états financiers, les recettes provenant des contributions mises en recouvrement sont présentées en valeur nette, déduction faite de la variation de la provision constituée pour les contributions des anciens États Membres et des États Membres ayant plus de deux ans d'arriérés de contributions et ayant donc perdu leur droit de vote en application de la Constitution de l'OIT.
14. En francs suisses, les contributions mises en recouvrement ont diminué de 11,58 millions en 2022, ce qui résulte, en valeur nette, de l'accroissement du budget en dollars É.-U. pour la période biennale 2022-23, compensé par la baisse du taux de change budgétaire biennal, qui est passé de

1,00 franc suisse pour 1,00 dollar É.-U. à 0,90 franc suisse pour 1,00 dollar É.-U. Conjugée aux fluctuations du taux de change enregistrées d'une année sur l'autre, cette baisse a entraîné une réduction globale des recettes brutes d'un montant de 28,31 millions de dollars É.-U. En 2022, la provision a augmenté de 6,91 millions de dollars É.-U. par rapport à l'année précédente, ce qui a entraîné une baisse supplémentaire des recettes globales.

15. Les autres recettes comprennent les cotisations à la CAPS du personnel en activité et des retraités, le produit des ventes et des redevances, le produit net des placements/(perte nette) et des recettes diverses. La baisse globale de ces recettes (10,14 millions de dollars É.-U.) est principalement due au produit des placements, en recul de 8,28 millions de dollars É.-U. par rapport à 2021, compte tenu de l'activité et de l'incertitude observées sur les marchés financiers.
16. En 2022, le rendement des placements a souffert des fluctuations du marché dues au durcissement des politiques monétaires, au ralentissement de la croissance économique et à la multiplication des risques géopolitiques. Le produit des placements a ainsi diminué, passant d'un gain de 5,95 millions de dollars É.-U. en 2021 à une perte de 2,33 millions de dollars É.-U. en 2022, largement due au résultat négatif (pertes non réalisées) des portefeuilles de placements, malgré la hausse du produit des intérêts sur les dépôts à court terme, comme indiqué dans la figure ci-après:

► **Figure 3. Composantes du produit net des placements/(perte nette), comparaison sur deux ans**

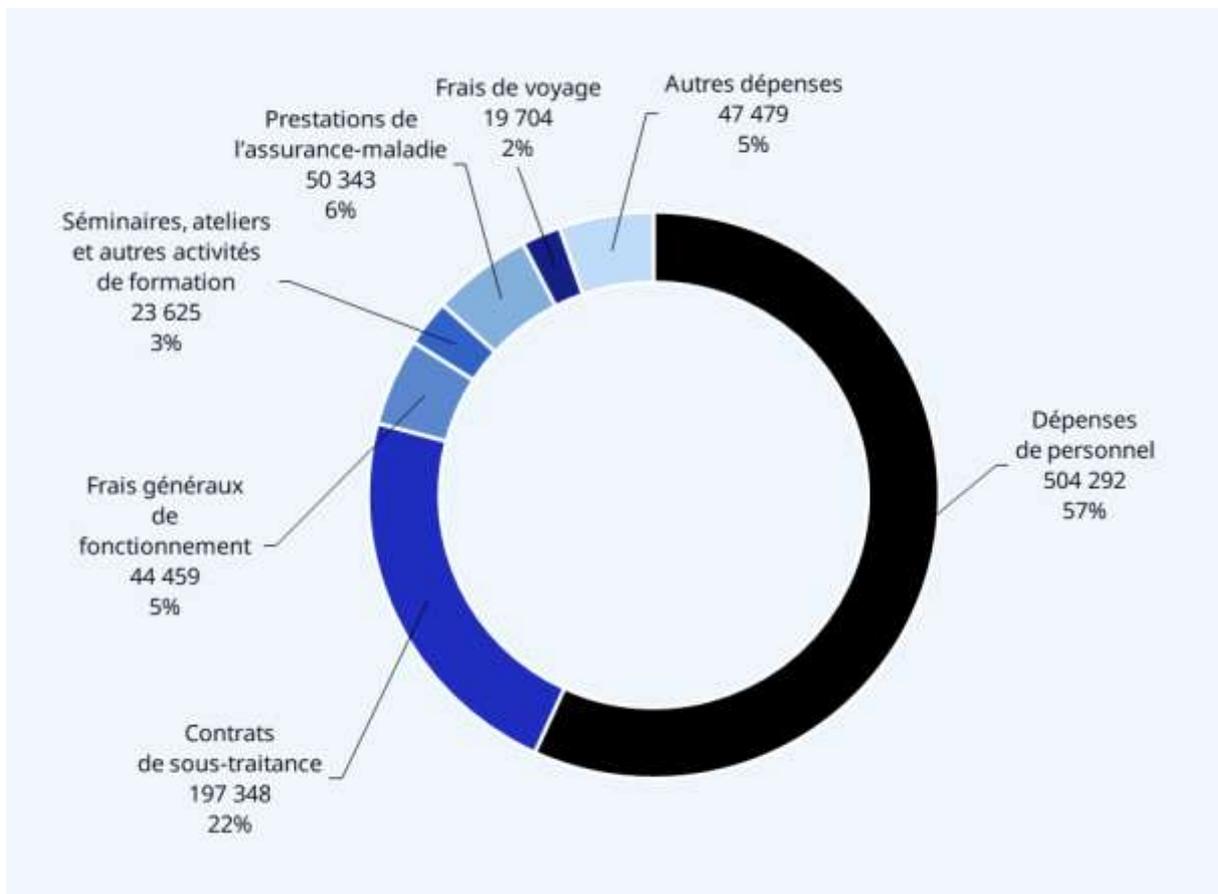


17. En 2022, les marchés obligataires et les marchés des valeurs à revenu fixe ont enregistré une performance négative sans précédent due à la rapidité avec laquelle les banques centrales ont augmenté leurs taux pour combattre l'inflation, ce qui a eu pour conséquence majeure de supprimer les taux d'intérêt négatifs qui s'appliquaient aux émissions en francs suisses. Cette intervention des banques a eu des répercussions sur toutes les catégories d'obligations – d'État et d'entreprises – ainsi que sur les titres des marchés émergents. Les portefeuilles de placements, quoique bien diversifiés, en ont subi les conséquences, car ils étaient en grande partie composés d'obligations et de titres à revenu fixe, généralement moins volatils. Les effets de cette performance négative des marchés ont été atténués non seulement par la diversification des portefeuilles, mais aussi par la hausse du rendement des dépôts à court terme.
18. Les recettes des services de formation du Centre de Turin ont augmenté de 1,48 million de dollars É.-U. par rapport à 2021. On trouvera de plus amples informations sur les résultats du Centre de Turin dans la section «Activités d'exploitation» du présent rapport.

Dépenses

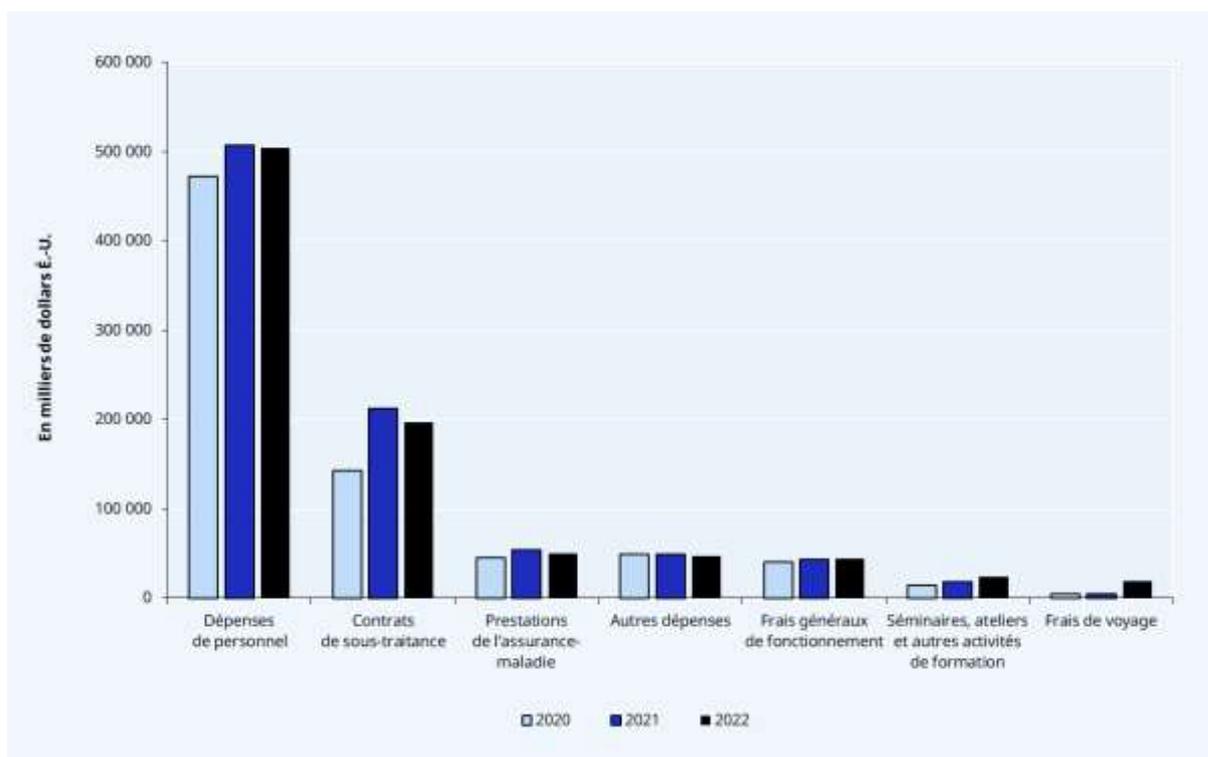
19. En 2022, les dépenses ont atteint un montant total de 887,25 millions de dollars É.-U. (contre 888,69 millions de dollars É.-U. en 2021) et se sont réparties comme suit:

► **Figure 4. Dépenses, 2022** (en milliers de dollars É.-U.)



20. Les deux catégories de dépenses les plus importantes pour l'Organisation ont été les dépenses de personnel (traitements et avantages du personnel) et les contrats de sous-traitance, qui ont représenté ensemble 79 pour cent du total. On trouvera dans la figure 5 ci-dessous une comparaison des dépenses sur trois ans, par catégorie:

► **Figure 5. Comparaison de dépenses sur trois ans, par catégorie**



21. Globalement, les dépenses ont diminué de 1,43 million de dollars É.-U. en 2022, soit une légère baisse (0,2 pour cent) par rapport à 2021.
22. Les dépenses au titre des contrats de sous-traitance sont celles qui ont enregistré la plus forte baisse, d'un montant de 15,15 millions de dollars É.-U., principalement en lien avec le budget ordinaire. Cette baisse a été contrebalancée par une augmentation de 14,68 millions de dollars É.-U. des frais de voyage et de 5,69 millions de dollars É.-U. des dépenses au titre des séminaires et des ateliers. Globalement, les dépenses de personnel sont restées stables par rapport à l'année précédente.

Gains/pertes de change

23. En 2022, une perte de change nette de 12,23 millions de dollars É.-U. a été enregistrée, qui se décomposait comme suit: 4,77 millions de dollars É.-U. de pertes non réalisées résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif détenus dans des devises autres que le dollar É.-U. et 7,46 millions de dollars É.-U. de pertes de change nettes réalisées.

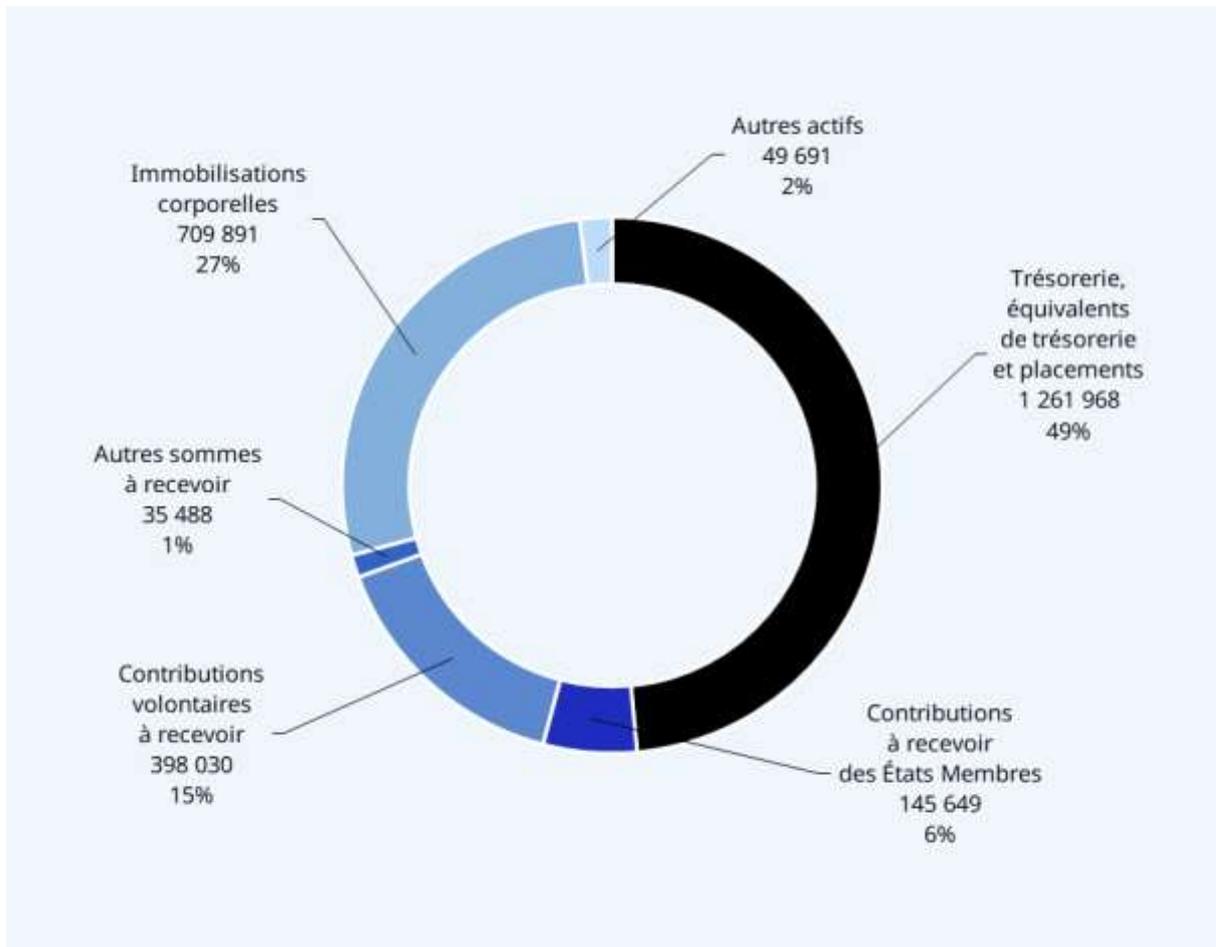
24. Les pertes de change nettes sont principalement dues à l'affaiblissement du franc suisse, qui s'est déprécié de quelque 0,9 pour cent vis-à-vis du dollar É.-U. au cours de l'année. Elles découlent pour l'essentiel des contributions à recevoir des États Membres, qui sont exigibles en francs suisses, ainsi que des liquidités et des placements détenus en francs suisses, et ne sont qu'en partie compensées par les gains sur les éléments de passif libellés en francs suisses.
25. Conformément au Règlement financier et aux décisions de la Conférence internationale du Travail, les variations de change qui affectent le budget ordinaire sont gérées au moyen du compte de la prime nette, par compensation des gains et des pertes, ce qui offre une protection aux États Membres. Les gains et pertes de change ne sont pas comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état V, mais sont accumulés dans le compte de la prime nette, dont le montant est reversé aux États Membres à la fin de chaque période biennale (voir note 16 aux états financiers).

Situation financière

Actif

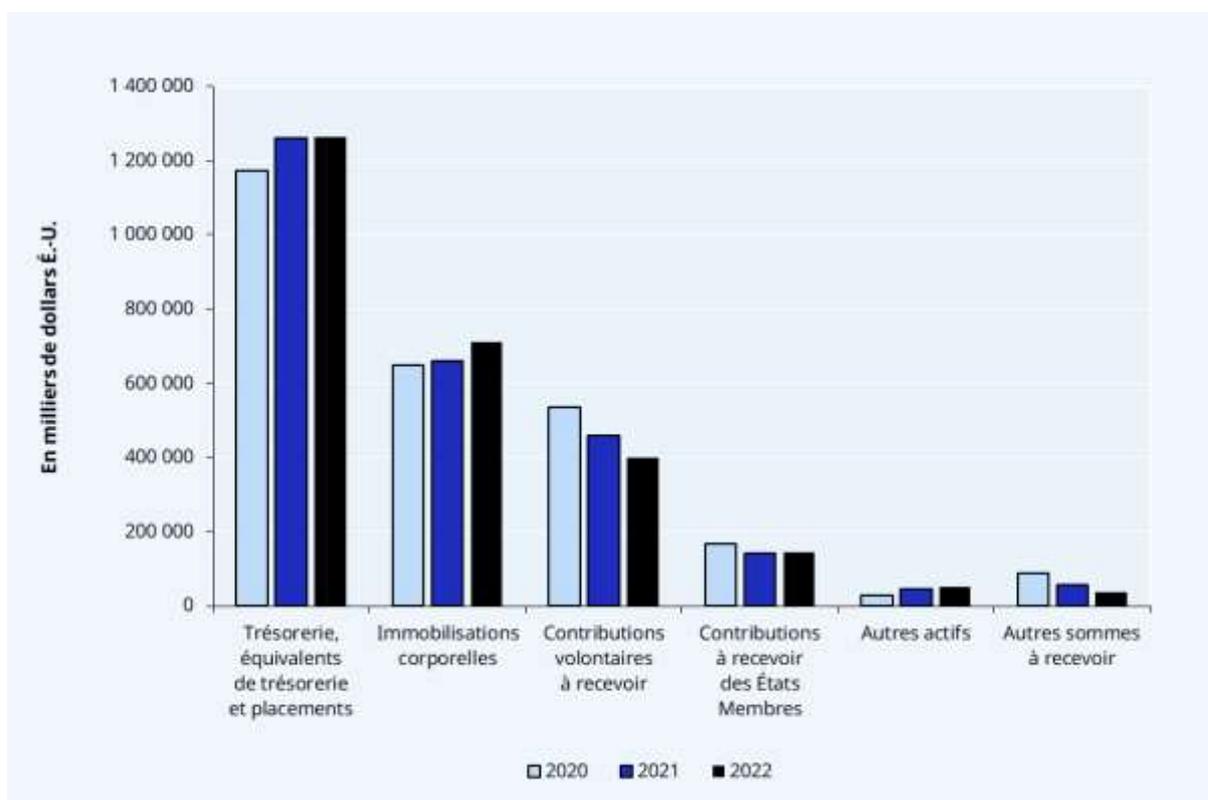
26. Au 31 décembre 2022, le montant total de l'actif s'élevait à 2 600,72 millions de dollars É.-U., soit une diminution de 21,11 millions de dollars É.-U. par rapport au 31 décembre 2021 (2 621,83 millions de dollars É.-U.). Il se répartissait comme suit:

► **Figure 6. Actif** (en milliers de dollars É.-U.)



27. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, qui totalisaient 1 261,97 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (1 259,48 millions au 31 décembre 2021), étaient la principale composante de l'actif total, soit 49 pour cent. Sur ce montant, 514,32 millions de dollars É.-U. (508,85 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021) correspondaient à des fonds détenus pour le compte de donateurs contribuant à des projets de coopération pour le développement. Les autres éléments importants de l'actif étaient les immobilisations corporelles, avec 709,89 millions de dollars É.-U. (27 pour cent de l'actif), et les sommes à recevoir au titre des contributions des États Membres et des contributions volontaires, qui représentaient conjointement 543,68 millions de dollars É.-U. (21 pour cent).
28. La figure 7 ci-dessous présente une comparaison des actifs sur trois ans, par catégorie:

► **Figure 7. Comparaison des actifs sur trois ans, par catégorie**



Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

29. Les soldes de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements se sont maintenus à un niveau comparable à celui de l'année précédente. Les parts de fonds de placement et les investissements obligataires détenus en portefeuille sont des actifs de grande qualité, conformément à la politique d'investissement de l'Organisation qui a pour objectif premier la préservation du capital. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le BIT continue de surveiller activement toutes les notations de crédit de ses liquidités et de ses placements, ainsi que de ses contreparties, afin de pouvoir agir rapidement en cas de nécessité.

Immobilisations corporelles

30. Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement se composent essentiellement de terrains et de bâtiments dont la valeur marchande totale s'élevait à 695,58 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 47,80 millions de dollars É.-U. par rapport à l'année précédente. La valeur marchande est une estimation ponctuelle calculée par un expert indépendant conformément aux normes internationales d'évaluation.
31. La valeur totale des terrains a augmenté de 26,40 millions de dollars É.-U., sous l'effet principalement de la hausse du marché foncier à Genève. Sur le site où se trouvent les parcelles concernées, l'intérêt accru des promoteurs a continué de faire monter les prix des terrains, dont la valeur marchande a ainsi augmenté de 28,80 millions de dollars É.-U., moins 2,81 millions de dollars É.-U. de pertes de change dues à la dépréciation du franc suisse vis-à-vis du dollar É.-U. La valeur marchande totale des terrains des bureaux extérieurs a enregistré une hausse de 0,41 million de dollars É.-U. par rapport à 2021.
32. La valeur totale des bâtiments a augmenté de 21,39 millions de dollars É.-U., hausse qui s'explique elle aussi essentiellement par l'augmentation de la valeur marchande du bâtiment du siège à Genève, grâce à de nouveaux investissements en capital et aux fluctuations du marché. Ainsi, la valeur marchande totale des bâtiments a augmenté de 24,15 millions de dollars É.-U., moins 2,76 millions de dollars É.-U. de pertes de change principalement dues à la dépréciation du franc suisse vis-à-vis du dollar É.-U.
33. Cette catégorie est constituée pour le reste d'améliorations locatives, principalement au Centre de Turin, et d'actifs immobilisés (installations et équipements de bureau).

Contributions volontaires à recevoir

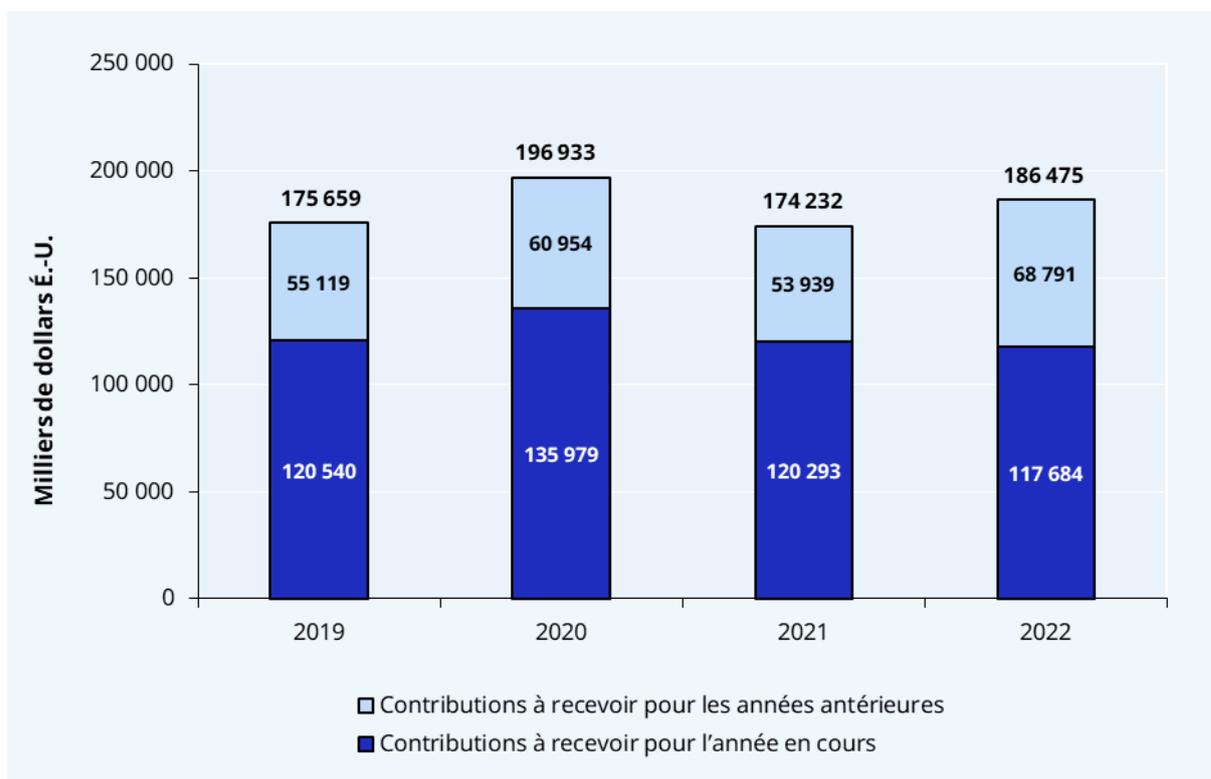
34. Les contributions volontaires à recevoir de donateurs sont des montants convenus aux termes d'accords qui ont force exécutoire et qui prévoient des critères de performance spécifiques; par conséquent, ces montants sont également comptabilisés comme des éléments de passif (produits différés) jusqu'à ce que les conditions de l'accord soient remplies.
35. L'augmentation des fonds reçus au titre d'accords conclus avec des donateurs a donné lieu à une mobilisation plus importante des contributions volontaires, ce qui a eu pour effet de faire baisser les sommes à recevoir de 52,66 millions de dollars É.-U. par rapport à l'année précédente. Le Centre de Turin a lui aussi enregistré une baisse de ses sommes à recevoir, d'un montant de 7,99 millions de dollars É.-U., au titre d'accords portant sur la fourniture de services de formation et de conseil en vigueur à la fin de l'année. Les contributions volontaires à recevoir ont ainsi enregistré une baisse globale de 60,65 millions de dollars É.-U. et se sont établies à 398,03 millions de dollars É.-U., en valeur actualisée. Il n'y a pas eu de dépréciation des contributions volontaires à recevoir au cours de la période considérée. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans la section «Activités d'exploitation» du présent rapport.

Contributions à recevoir des États Membres

36. Une fois fixées, les contributions à recevoir des États Membres sont enregistrées en francs suisses et converties en dollars É.-U. pour présentation dans les états financiers. En 2022, le montant brut des contributions à recevoir des États Membres s'est accru de 12,24 millions de dollars É.-U., passant à 186,48 millions de dollars É.-U., sous l'effet conjugué d'une augmentation de 12,69 millions du solde à recevoir en francs suisses et d'une baisse due aux fluctuations du taux de change du dollar É.-U.

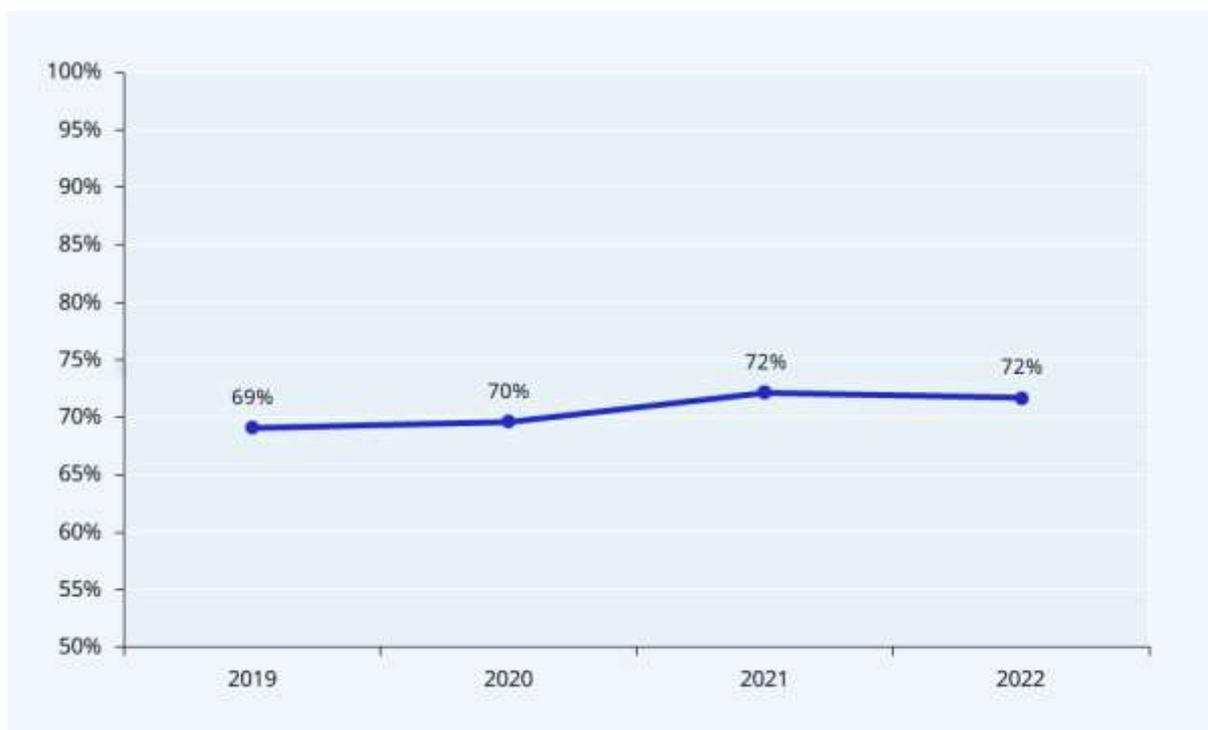
37. Malgré la hausse enregistrée entre 2021 et 2022, et avec des variations annuelles normales dans le recouvrement des sommes dues par les plus gros contributeurs, le solde des contributions à recevoir se maintient à peu près au même niveau qu'en 2019 et en 2020.
38. La figure 8 ci-dessous présente les soldes bruts des contributions à recevoir et leur composition à la fin de chacune des quatre dernières années, avant dotation aux provisions et actualisation des arrangements financiers à long terme.

► **Figure 8. Montant brut des contributions à recevoir des États Membres**



39. La tendance d'évolution sur les quatre dernières années du taux de recouvrement des contributions à recevoir en francs suisses pour l'année en cours est illustrée à la figure 9 ci-dessous.

► **Figure 9. Taux de recouvrement des contributions à recevoir** (au cours de l'année de mise en recouvrement)



40. À 72 pour cent en 2022, le taux de recouvrement des contributions à recevoir en francs suisses pour l'année en cours est resté à son niveau de l'année précédente. Combiné à un volume légèrement moindre de contributions à recevoir, il s'est traduit par une baisse de ces contributions pour l'année en cours, comme le montre la figure 8 ci-avant.
41. La provision globale constituée au titre des arriérés de contributions des États Membres qui ont perdu leur droit de vote a augmenté de 9,62 millions de dollars É.-U. On trouvera plus de détails sur les contributions à recevoir des États Membres dans les notes 29 et 30 aux états financiers.

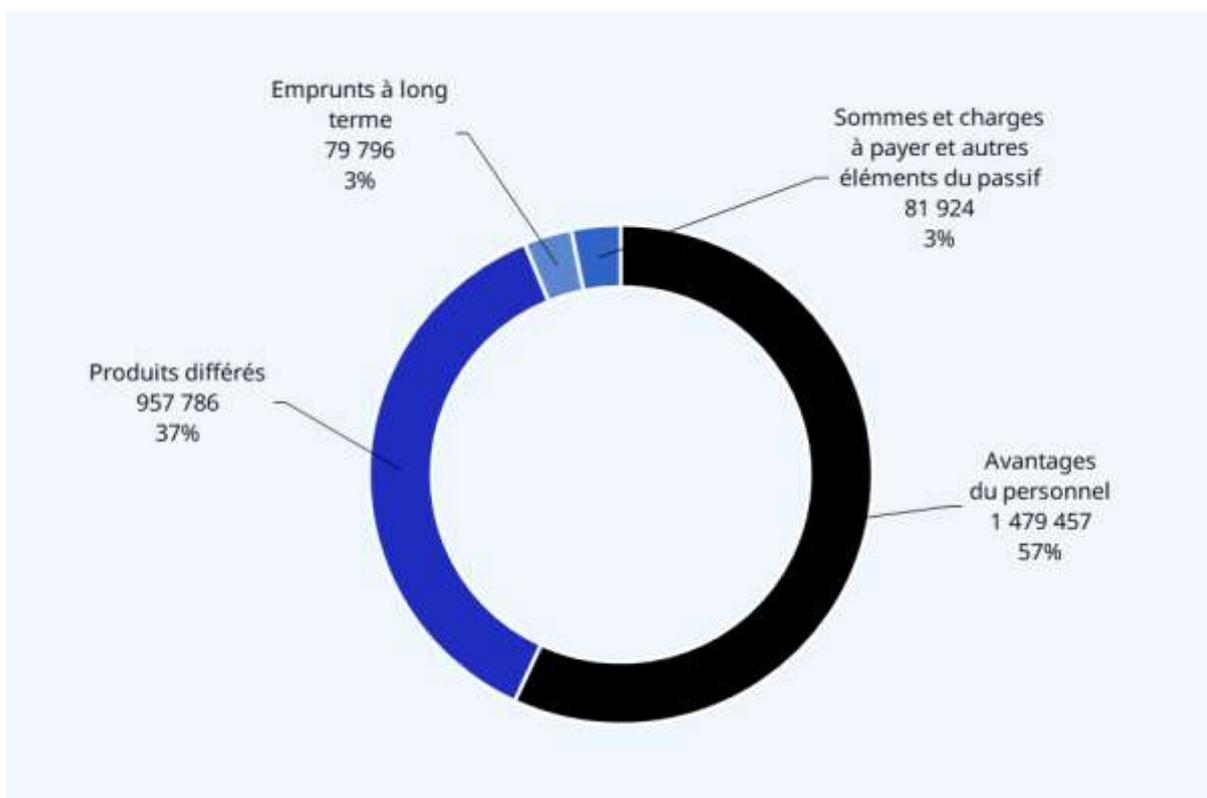
Autres actifs et sommes à recevoir

42. La diminution de 21,86 millions des autres sommes à recevoir est principalement liée au recouvrement de la troisième tranche de paiement (25,00 millions de francs suisses) correspondant à la vente d'une parcelle de terrain en 2021, en partie compensé par une hausse de 5,54 millions de dollars É.-U. des intérêts courus et du produit des placements. Les autres actifs à court terme ont augmenté de 4,85 millions de dollars É.-U., sous l'effet principalement d'une hausse des avances au personnel (4,79 millions de dollars É.-U.).

Passif

43. Au 31 décembre 2022, le passif s'élevait à 2 598,96 millions de dollars É.-U. au total, soit une baisse de 726,65 millions de dollars É.-U. par rapport au 31 décembre 2021 (3 325,61 millions de dollars É.-U.), et se répartissait comme suit:

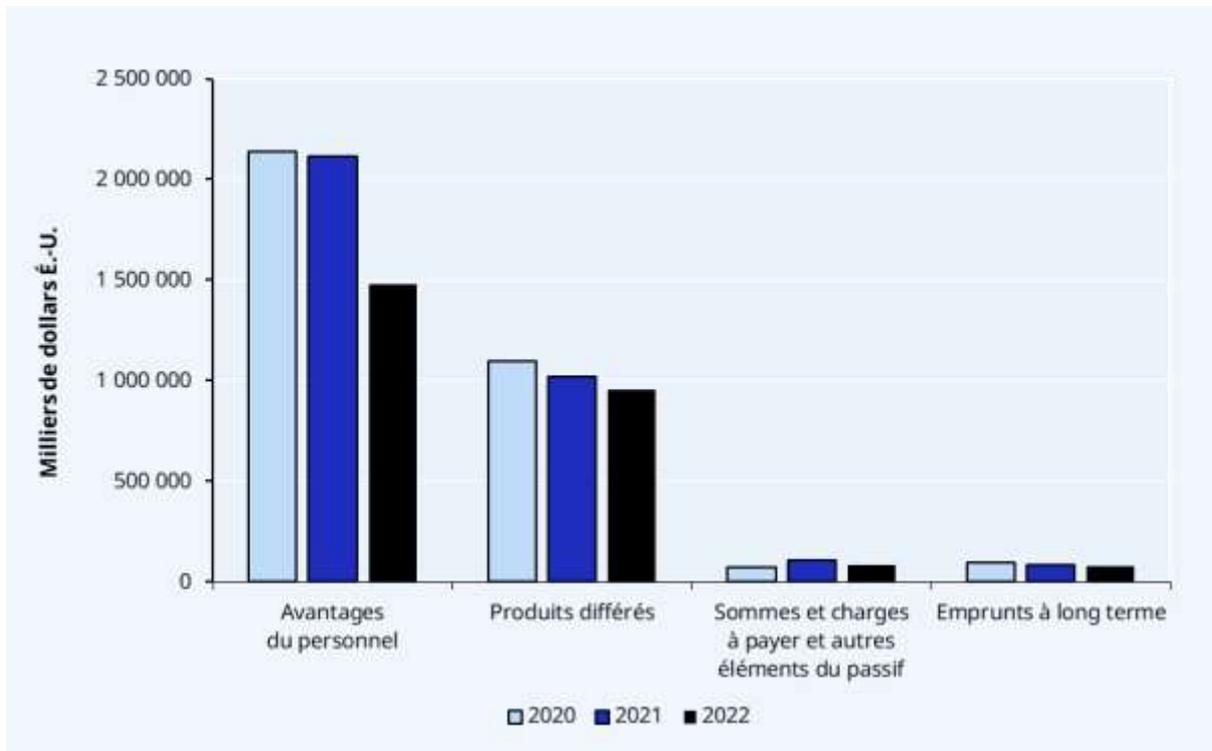
► **Figure 10. Passif** (en milliers de dollars É.-U.)



44. Au 31 décembre 2022, les éléments les plus importants du passif de l'Organisation étaient les avantages futurs du personnel en activité et des retraités, qui représentaient 57 pour cent du passif total. Venaient ensuite les produits différés, qui correspondent pour l'essentiel aux contributions volontaires reçues et à recevoir au titre d'activités de l'OIT ou du Centre de Turin pour lesquelles les obligations de performance convenues n'ont pas encore été remplies. Le reste du passif de l'Organisation se composait des emprunts à long terme et de diverses sommes et charges d'exploitation à payer.

45. La figure 11 ci-dessous présente une comparaison des passifs sur trois ans, par catégorie:

► **Figure 11. Comparaison des passifs sur trois ans, par catégorie**



Avantages du personnel

Assurance-maladie après la cessation de service

46. Le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service (1 399,12 millions de dollars É.-U.) représente 95 pour cent du total du passif relatif aux avantages du personnel; il correspond au coût estimatif des futures cotisations d'assurance-maladie à la charge de l'employeur pour l'ensemble des retraités et du personnel en activité du BIT et du Centre de Turin qui, selon les projections, pourront prétendre au bénéfice de l'assurance-maladie après la cessation de service. Il s'agit d'une estimation ponctuelle calculée par un actuaire indépendant qui prend en compte les taux d'actualisation courants, l'évolution du coût des soins de santé, les taux de mortalité, le profil démographique des personnes assurées, l'inflation et d'autres hypothèses. Le calcul se fonde sur une méthode mise au point par la profession actuarielle et reconnue par les organismes de normalisation comptable comme étant la plus fiable pour prévoir le montant des obligations futures de l'Organisation.

47. En 2022, le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service a diminué de 623,83 millions de dollars É.-U. en raison de gains actuariels nets d'un montant de 693,89 millions de dollars É.-U., auquel ont été déduits 70,06 millions de dollars É.-U. au titre du coût des services rendus au cours de l'année et du coût financier, comme indiqué ci-dessous:

(Gains)/pertes actuariel(le)s (en milliers de dollars É.-U.)	2022	2021
(Gain)/perte lié(e) à l'expérience	(50 021)	58 340
Modification des hypothèses financières:		
(Gain)/perte lié(e) à la modification du taux d'actualisation	(804 422)	(106 867)
(Gain)/perte lié(e) à la modification du taux d'augmentation futur des frais médicaux	109 572	(43 991)
(Gain)/perte lié(e) à la modification du coût des remboursements de frais médicaux par assuré	31 080	-
(Gain)/perte lié(e) à la modification du taux d'augmentation futur des frais administratifs	(920)	380
(Gain)/perte lié(e) à la modification du taux global d'inflation	760	-
Total des (gains)/pertes lié(e)s à la modification des hypothèses financières	(663 930)	(150 478)
Modification des hypothèses démographiques:		
(Gain)/perte lié(e) à la modification de la probabilité de mariage à la retraite	12 778	-
(Gain)/perte lié(e) à la modification du taux de cessation avant la retraite	5 482	-
(Gain)/perte lié(e) à la modification de la différence d'âge entre conjoints	1 805	-
Total des (gains)/pertes lié(e)s à la modification des hypothèses démographiques	20 065	-
Total des (gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s dans l'actif net	(693 886)	(92 138)
Coût des services rendus au cours de la période	80 034	86 813
Coût financier	16 202	11 813
Montant net des prestations payées aux retraités	(26 179)	(29 672)
Total net des dépenses au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service comptabilisées dans l'état de la performance financière	70 057	68 954
(Diminution)/augmentation totale du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(623 829)	(23 184)

48. La modification la plus importante des hypothèses financières à signaler pour 2022 est la hausse du taux d'actualisation du fait de la réaction des marchés aux mesures prises par les banques centrales pour lutter contre la forte inflation provoquée par les effets perturbateurs de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement et par les fluctuations des prix de l'énergie. Étant donné que le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus dans l'avenir pour chacune des devises dans lesquelles sont versées les prestations, l'obligation qui en résulte est très sensible aux fluctuations des rendements sur lesquels sont fondés les taux d'actualisation utilisés dans le

cadre de l'évaluation actuarielle effectuée chaque année. Cela étant, vu la courbe des rendements utilisés pour calculer le taux d'actualisation, qui montre déjà des signes de fléchissement sur le long terme, il est probable qu'une grande partie des gains actuariels enregistrés pour la période se verront annulés dans l'avenir.

49. Les principales hypothèses relatives aux frais médicaux, à savoir l'inflation prévue de ces frais et l'évolution du montant des remboursements par assuré, ont également été modifiées en 2022, ce qui a entraîné des pertes actuarielles. L'incidence de ces modifications sur l'évaluation du passif reflète la hausse cumulative des frais médicaux au fil du temps et l'évolution projetée du marché dans l'avenir.
50. Compte tenu des changements de comportement observés au fil du temps dans la population des assurés, certaines hypothèses actuarielles démographiques ont également été mises à jour cette année, avec pour résultat une perte actuarielle de 20,07 millions de dollars É.-U. D'autres mises à jour effectuées dans le courant de l'année suivant la méthodologie convenue dans le cadre de l'approche harmonisée en vigueur au sein du système des Nations Unies n'ont eu que des effets mineurs sur l'évaluation globale.
51. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier sont des dépenses annuelles qui représentent les avantages acquis par les assurés, selon les projections, et la charge financière imputable à l'obligation future au titre des prestations pour l'année en cours.
52. Le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé. Toutefois, un montant de 62,74 millions de dollars É.-U. est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS pour couvrir le futur passif à court terme de la Caisse. À cela s'ajoute une somme de 29,84 millions de dollars É.-U. destinée à financer en partie les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service en ce qui concerne le personnel des projets de coopération pour le développement.
53. L'OIT remplit ses obligations à court terme en matière de financement de l'assurance-maladie des anciens fonctionnaires sur son budget ordinaire, selon le principe de la répartition. Les États Membres ont préféré retenir cette méthode plutôt que de prévoir dans le programme et budget la constitution d'une réserve destinée à limiter l'accroissement du passif non provisionné de l'OIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Prestations de rapatriement et de fin de service

54. L'évaluation du passif comptabilisé au titre des prestations de rapatriement et de fin de service repose sur bon nombre des mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont contribué aux variations des engagements liés à l'assurance-maladie après la cessation de service, à commencer par les hypothèses relatives aux taux d'actualisation et d'inflation. Les diminutions qui en ont découlé ont été amplifiées par des gains actuariels supplémentaires dus à la hausse du taux de perte des droits aux prestations de rapatriement par les fonctionnaires qui ne rentrent pas dans leur pays d'origine après avoir quitté le service de l'Organisation.
55. Conformément à la norme IPSAS 39 – Avantages du personnel, aucun actif du régime n'a été porté en diminution du passif, mais un montant de 51,97 millions de dollars É.-U. a été accumulé dans le Fonds des indemnités de fin de contrat pour financer les prestations futures.
56. Le passif de l'OIT comprend aussi les prestations de rapatriement et de fin de service qu'il faudra payer en euros au personnel du Centre de Turin et qui sont donc soumises aux fluctuations des taux de change. Ces engagements se montaient à 8,61 millions d'euros à la fin de l'exercice et étaient financés par le Centre de Turin à hauteur de 5,30 millions d'euros, dont 1,00 million d'euros de contribution provenant des économies réalisées par le Centre en 2022.

Produits différés

57. Le décalage dans le temps entre la signature des accords conclus avec les donateurs, la réception des fonds fournis par ces derniers et la programmation des obligations de performance auxquelles doivent satisfaire les projets de coopération pour le développement a une incidence sur les montants considérés comme des produits différés au sens des normes IPSAS. La diminution de 63,22 millions de dollars É.-U. enregistrée à ce poste reflète pour l'essentiel la baisse des contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus avec des donateurs et d'accords passés par le Centre de Turin pour la fourniture de formations et de conseils, en vigueur en fin d'année, ainsi qu'il est décrit plus haut à la rubrique intitulée Contributions volontaires à recevoir. Ces sommes à recevoir au titre des contributions volontaires font l'objet d'une écriture compensatoire au passif jusqu'à ce que les obligations de performance auxquelles doivent satisfaire les projets qu'elles servent à financer soient remplies, ce qui explique les mouvements coordonnés entre ces comptes. On trouvera plus de détails sur les produits différés dans la note 13 aux états financiers.

Emprunts à long terme

58. Les emprunts consistent en deux prêts libellés en francs suisses accordés à l'OIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du bâtiment du siège de l'OIT et pour sa rénovation. Le remboursement du prêt à la rénovation a commencé en 2021 après le versement de la dernière tranche l'année précédente. La diminution globale nette des emprunts en 2022 correspond à la somme des remboursements effectués (6,07 millions de dollars É.-U.) et d'un gain de réévaluation monétaire, net de la variation de la décote à la juste valeur (0,90 million de dollars É.-U.).

Activités d'exploitation

Budget ordinaire

59. À sa 109^e session (juin 2021), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2022-23 un budget des dépenses s'élevant à 852,76 millions de dollars É.-U. et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 0,90 franc suisse pour 1,00 dollar É.-U. pour l'exercice, s'est traduit par un montant total de 767,48 millions de francs suisses de contributions mises en recouvrement.
60. Les résultats budgétaires globaux pour les douze premiers mois de l'exercice biennal 2022-23 sont récapitulés dans l'état V-A, et le détail des contributions versées par les États Membres figure dans la note 30 aux états financiers.

61. Le tableau ci-dessous montre le montant des dépenses et les taux d'utilisation des crédits inscrits au budget pour l'exercice en cours et l'exercice précédent:

► **Analyse des écarts par résultat stratégique sur la période 2020-2022** (en milliers de dollars É.-U.)

	Budget 2022 ¹	Montant réel 2022	Taux d'exécution 2022	Budget 2021	Montant réel 2021	Taux d'exécution 2021	Budget 2020	Montant réel 2020	Taux d'exécution 2020
Partie I – Budget courant									
A. Organes directeurs	27 422	25 217	92%	25 138	21 203	84%	25 138	11 380	45%
B. Résultats stratégiques	339 334	302 602	89%	312 016	318 005	102%	313 109	279 535	89%
C. Services de management	32 962	29 789	90%	30 821	31 901	104%	30 821	28 707	93%
D. Autres crédits budgétaires	23 213	22 862	98%	22 297	22 046	99%	21 205	21 456	101%
Ajustement pour mouvements de personnel	(3 452)	-	0%	(3 153)	-	0%	(3 154)	-	0%
Total, partie I	419 479	380 470	91%	387 119	393 155	102%	387 119	341 078	88%
Partie II – Dépenses imprévues	438	-	0%	437	-	0%	438	-	0%
Partie IV – Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 463	7 955	123%	7 764	6 818	88%	7 763	8 709	112%
Total, parties I, II et IV	426 380	388 425	91%	395 320	399 973	101%	395 320	349 787	88%

¹ Le budget 2022 équivaut à la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail.

62. Dans la mesure où l'OIT utilise normalement moins de la moitié de son budget biennal en début de période, parce que ses activités sont souvent planifiées et programmées durant la première année de l'exercice pour être exécutées sur l'ensemble des deux années, les résultats de 2022, première année de l'exercice biennal 2022-23, devraient en principe être comparés à ceux de 2020. Toutefois, en 2020, les contraintes imposées par la pandémie ont eu des effets directs sur le budget, en particulier pour les organes directeurs (Partie I), avec la suppression de la majeure partie des dépenses liées aux réunions officielles. Ces effets ont commencé à s'estomper en 2022, y compris pour les autres postes du budget courant, dont le redressement est toutefois un peu moins rapide.
63. Bien que les dépenses du budget ordinaire aient diminué en 2021, alors que le budget global était en hausse, le taux d'exécution de 91 pour cent enregistré en 2022 est comparable à celui des exercices antérieurs à la pandémie (ce taux était par exemple de 95 pour cent en 2018, première année de la période biennale 2018-19).
64. L'excédent de recettes qui en résulte pour 2022, d'un montant de 37,96 millions de dollars É.-U. au taux de change budgétaire, est reporté sur l'état V-A pour les activités du budget ordinaire. Après réévaluation, ajustements pour recouvrement d'arriérés de contributions et remboursement des fonds ayant servi à financer le déficit de la période précédente, le budget laisse apparaître un déficit de 0,34 million de dollars É.-U. en fin d'année. Conformément au Règlement financier, ce déficit a été financé par des prélèvements sur le Fonds de roulement qui ont été remboursés grâce au recouvrement d'arriérés de contributions au début de 2023.

65. Les écarts entre les résultats nets calculés selon les normes IPSAS (comptabilité d'exercice intégrale) et ceux obtenus sur la base du Règlement financier sont présentés en détail dans la note 22 aux états financiers et dans l'annexe.

Centre de Turin

66. Le Centre de Turin, qui continue de proposer l'essentiel de ses services de formation en ligne, a connu une année caractérisée par une croissance toujours soutenue des inscriptions à ses activités de formation et par des efforts visant à développer les autres services destinés aux mandants. En 2022, le nombre total d'inscriptions aux activités du Centre a augmenté de plus de 34 pour cent, dépassant ainsi l'objectif visé. Dans le même temps, le nombre d'activités a légèrement diminué par rapport à 2021 mais, comme le public s'est élargi, les résultats ont été positifs pour l'année.
67. La première année de la période biennale, les recettes totales du Centre ont pratiquement atteint le même niveau que la seconde année de l'exercice précédent. Parallèlement à l'accroissement des recettes, les dépenses directes ont également augmenté, particulièrement les autres frais liés aux activités de formation et aux voyages.
68. En 2022, le Centre a recommencé à pourvoir ses postes vacants, tout en conservant son personnel temporaire jusqu'à l'arrivée des nouvelles recrues. Dans le cadre des mesures de restructuration engagées pour mettre en place le nouveau modèle économique du Centre, celui-ci a négocié des plans de départ volontaire avec le personnel intéressé pour un coût total de 0,26 million d'euros financé par les économies réalisées en cours d'année.

Activités financées par des contributions volontaires

69. Les activités financées par des contributions volontaires s'entendent des projets de coopération pour le développement et des activités financées par le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) ainsi que par des dons et des subventions. Au total, les dépenses enregistrées au titre de ces activités sont passées de 375,40 millions de dollars É.-U. en 2021 à 402,24 millions de dollars É.-U. en 2022, soit une hausse de 26,84 millions de dollars É.-U. et un taux d'exécution supérieur de 7 pour cent en 2022. Étant donné le grand nombre de projets de financement approuvés au cours de la période biennale précédente qui se sont matérialisés en 2022, les décaissements ont augmenté et les activités financées par des contributions volontaires se sont multipliées, ce qui s'est traduit par une hausse des recettes comptabilisées au cours de l'année.

Fonds subsidiaires

70. La CAPS est un régime d'assurance-maladie autonome qui est administré par le BIT à l'intention des fonctionnaires en activité, des retraités et des personnes à charge. Elle est financée au moyen des cotisations versées par les assurés et par l'Organisation. Sur l'état de la performance financière, les cotisations des assurés sont comptabilisées comme des recettes et les prestations versées par la Caisse comme des dépenses.

- 71.** En 2022, la CAPS a dégagé un excédent technique cotisations/prestations d'un montant de 1,40 million de dollars É.-U. (contre un déficit de 1,83 million de dollars É.-U. en 2021) et un excédent net d'exploitation de 1,71 million de dollars É.-U. (contre un déficit de 0,96 million de dollars É.-U. en 2021), une fois pris en compte le moindre volume des prestations dues et non encore payées en fin d'année, le provisionnement des avances, les gains et pertes de change et les frais divers. En 2022, les pertes nettes sur les placements et les pertes de réévaluation, dont le montant s'est élevé au total à 6,29 millions de dollars É.-U. (contre une perte de 2,92 millions de dollars É.-U. en 2021), se sont traduites par un déficit global de 4,58 millions de dollars É.-U. en 2022 (contre un déficit de 3,87 millions de dollars É.-U. en 2021).
- 72.** Les autres mouvements enregistrés dans la catégorie des fonds subsidiaires concernent surtout le passif au titre des avantages du personnel, les terrains et bâtiments et le Fonds de roulement. Les informations concernant l'actif net et les résultats annuels de tous les autres fonds subsidiaires de l'OIT figurent dans l'annexe.

► 2. Déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

Étendue des responsabilités

1. En ma qualité de Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), conformément au mandat qui m'est assigné par la Constitution, le Conseil d'administration et le Règlement financier, il m'incombe de garantir un système rationnel de contrôle interne et de rendre des comptes à ce sujet. En particulier, en vertu de l'article 30 du Règlement financier, le Directeur général établit et maintient des contrôles internes afin d'assurer:
 - une gestion financière efficace et économique;
 - la protection des biens matériels de l'Organisation.

Objet du système de contrôle interne

2. Les systèmes de contrôle interne visent à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, au respect des règles et politiques applicables et à la fiabilité de l'information financière. Le Conseil d'administration du BIT, le Directeur général, le Trésorier et contrôleur des finances, les membres de la direction et d'autres membres clés du personnel ont tous un rôle important à jouer à cet égard. Le contrôle interne s'effectue moyennant l'application, à tous les niveaux, de politiques, procédures et modalités opérationnelles conçues pour identifier et gérer – plutôt qu'éliminer – les risques afférents à la réalisation des objectifs.
3. La présente déclaration s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022, dont la majeure partie s'est déroulée sous la direction de mon prédécesseur. Elle tient compte de tout événement pertinent jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés de l'Organisation pour 2022.

Environnement opérationnel de l'OIT

4. Physiquement présente dans plus de 140 lieux et forte d'un personnel composé de plus de 3 600 personnes, l'OIT déploie ses activités dans un environnement mondial. La diversité de ses lieux d'implantation et de ses ressources humaines, sa structure tripartite unique et sa collaboration avec de multiples partenaires financiers et partenaires d'exécution sont autant d'atouts que de risques potentiels pour l'Organisation.
5. Après mon élection en tant que onzième Directeur général du BIT en mars 2022, j'ai constitué une équipe de transition chargée de m'appuyer dans l'exercice de mes nouvelles responsabilités, en passant en revue les priorités immédiates et à plus long terme du BIT. L'équipe de transition a tenu des consultations avec un large éventail d'interlocuteurs et discuté ouvertement avec les fonctionnaires du BIT. Elle a étudié les notes d'information et les propositions qui lui étaient soumises et mené une analyse documentaire qui lui a permis d'établir de nombreuses notes de synthèse sur la gouvernance, le tripartisme et les normes; l'emploi, la protection sociale, la qualité des emplois et les transitions justes; la gestion et la structure du Bureau. En outre, elle a travaillé en étroite collaboration avec le Département de la programmation et de la gestion stratégiques à la préparation de ma Lettre d'orientation en vue de l'élaboration des Propositions de programme et de budget pour la période biennale 2024-25.

6. Depuis mon entrée en fonction en octobre 2022, j'ai actualisé la structure organisationnelle du Bureau dans le but d'appuyer efficacement la concrétisation de la vision que j'ai présentée pendant ma campagne. En novembre 2022, j'ai soumis au Conseil d'administration l'aperçu préliminaire de mes Propositions de programme et de budget pour la période biennale 2024-25 puis, en mars 2023, les propositions elles-mêmes, ainsi qu'un projet de création d'une Coalition mondiale pour la justice sociale.
7. Dans ce contexte et dans le cadre opérationnel général de l'Organisation, les directeurs des départements et des bureaux au siège, des bureaux régionaux ainsi que des équipes d'appui technique au travail décent et bureaux de pays sont tenus de suivre et de surveiller en continu l'ensemble des risques auxquels sont exposées leurs fonctions et activités, y compris les risques qui se posent au niveau mondial tels que ceux liés à la reprise après la pandémie, aux conflits géopolitiques et aux crises alimentaires et énergétiques qui en découlent. Ils doivent continuer de maintenir un niveau élevé de contrôle interne tout en s'adaptant à l'évolution des méthodes de travail induite par la pandémie et en veillant à l'efficacité et à l'efficacité de l'exécution du programme et des réalisations attendues dans le cadre des projets.

Cadres de gestion des risques et de contrôle interne du BIT

8. Le cadre de gestion des risques du BIT, mis à jour en 2021, présente les caractéristiques suivantes:
 - l'équipe de direction joue un rôle moteur dans l'intégration de la gestion des risques aux méthodes de travail du BIT, en passant périodiquement en revue le registre des risques stratégiques et en prescrivant les mesures à prendre pour résoudre les problèmes rencontrés;
 - le cadre de gestion des risques est bâti sur le modèle des trois lignes, dont s'inspire également le cadre de contrôle interne du BIT et qui est devenu le modèle de référence en matière de contrôle de gestion dans l'ensemble du système des Nations Unies;
 - les procédures de transmission des risques stratégiques et opérationnels au niveau hiérarchique supérieur sont bien définies, de sorte que les informations sur les risques circulent dans les deux sens – descendant et ascendant;
 - les notions d'appétence au risque et de tolérance au risque sont définies et des critères précis sont établis;
 - un processus de gestion des risques en six étapes est en place pour prévoir les risques, les identifier, les évaluer, y répondre et les contrôler ainsi que pour en rendre compte, et un manuel de gestion des risques fournit des orientations détaillées et des outils.
9. Les principaux éléments du cadre de contrôle interne du BIT sont les suivants:
 - inventaire des règles, politiques et procédures du BIT, ainsi que des outils de surveillance de la conformité, au regard d'un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques reconnues;
 - modèle des «trois lignes de maîtrise» appliqué aux activités de contrôle interne, conformément au cadre de référence adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion (HLCM), ce modèle précisant les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre des contrôles internes;
 - priorité accordée à l'amélioration continue, grâce à l'identification des mécanismes requis pour évaluer en permanence l'efficacité globale du contrôle interne et faire périodiquement rapport à ce sujet, afin de maintenir un degré d'assurance adéquat.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

10. Comme il est précisé dans le cadre de contrôle interne du BIT, mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur les éléments suivants:
- **Les lettres de déclaration interne**, rédigées et signées par les membres de l'équipe de direction, les directeurs régionaux, les directeurs de département au siège, les directeurs des bureaux extérieurs et certains responsables de grands programmes et projets de coopération pour le développement. Elles permettent à leurs signataires de faire une autoévaluation de la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités pour ce qui est d'assurer au jour le jour l'efficacité des contrôles internes et de la gestion des risques. Compte tenu de l'évolution de l'environnement opérationnel, les questions contenues dans ces lettres ont été examinées avant le cycle annuel de présentation des rapports pour 2022. Cet examen n'a entraîné aucune modification d'ampleur par rapport à la dernière révision globale de 2021.
 - **Les rapports d'audit et d'évaluation indépendants**, établis par le Chef auditeur interne (y compris les rapports d'enquête), le Commissaire aux comptes, le Bureau de l'évaluation (EVAL), le responsable des questions d'éthique et, le cas échéant, le Corps commun d'inspection.
 - **Les observations et orientations du Conseil d'administration** sur l'orientation stratégique et les questions touchant au contrôle interne, en particulier celles figurant dans les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Questions importantes soulevées en 2022

11. En 2022, 331 lettres de déclaration interne ont été envoyées par des directeurs et des responsables de grands programmes ou projets. Elles ont été analysées et utilisées comme l'une des principales sources d'assurance concernant l'application effective des contrôles internes du BIT au cours de l'année. Aucune nouvelle défaillance n'y est signalée, même si quelques points déjà mentionnés les années précédentes continuent de retenir l'attention. On trouvera ci-après des informations à jour sur les mesures supplémentaires dont ils ont fait l'objet.
12. J'ai aussi passé en revue les observations figurant dans les rapports des auditeurs internes et externes, le rapport d'évaluation annuel et le rapport annuel du CCCI au Conseil d'administration pour l'année 2022. J'ai pris note des questions soulevées par ces organes et des observations qu'ils ont formulées en 2022, qui comportaient des réflexions sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience liée à la pandémie, ainsi que des améliorations à apporter aux procédures opérationnelles et au système de contrôle.
13. Je me suis en outre penché sur toutes les questions importantes qui avaient été mises en avant par l'ancien Directeur général au cours des cinq premières années suivant l'instauration en 2017 de la Déclaration relative au contrôle interne, et j'ai constaté qu'une approche systématique et rigoureuse était appliquée dans ce domaine. Partant du fait que le processus d'élaboration de la déclaration a été accueilli favorablement par le CCCI et compte tenu de mes propres observations, j'estime que l'approche adoptée à ce jour est efficace et je continuerai donc à l'appliquer dans le cadre de ma déclaration pour 2022.
14. Dès lors, il m'a paru nécessaire de rendre compte en 2022 de ce qui a été fait pour garantir que les politiques et procédures demeurent adaptées à leur objectif et que leur applicabilité opérationnelle continue de s'améliorer.
- **Amélioration des contrôles de cybersécurité de l'OIT.** L'exposition de l'Organisation aux cyberrisques est de plus en plus importante du fait de l'accélération de la transformation numérique causée par la pandémie, des perturbations et de l'érosion de la confiance dues à la situation géopolitique, ainsi que de la menace pour la sécurité que représentent les

fournisseurs et les vendeurs présents dans la chaîne d'approvisionnement. En 2022, le Bureau a été victime de plusieurs cyberattaques, dont une dirigée contre un site Web utilisé pour un projet du Bureau et deux contre des systèmes informatiques gérés par des départements et des bureaux qui ne relèvent pas du cadre informatique principal, et de quelques campagnes ciblées de hameçonnage menées sous couvert de «notifications de paiement». Donnant suite au rapport du Corps commun d'inspection sur «La cybersécurité dans les entités des Nations Unies», le Bureau a engagé un consultant externe indépendant qui a été chargé d'examiner le cadre de cybersécurité et la cyberrésilience de l'OIT. Certaines des recommandations découlant de cet examen ont été intégrées dans le plan de travail 2022, parmi lesquelles le renforcement de la gestion des vulnérabilités, l'amélioration de l'évaluation des risques et la réalisation d'un test de sécurité du réseau de l'Internet des objets. Une procédure visant à faire remonter les incidents de cybersécurité détectés et à prendre les mesures voulues a été mise au point. Ainsi, la marche à suivre en cas d'incident de sécurité est plus transparente et prévisible, et mieux maîtrisée par les différents acteurs institutionnels, car leurs responsabilités sont mieux définies. Des améliorations supplémentaires en matière de cybersécurité sont programmées pour 2023. Il est notamment prévu de mettre en place des activités de sensibilisation à la sécurité de l'information adaptées aux fonctions et d'améliorer les supports de communication pour consolider la culture de la sécurité de l'information au sein du Bureau.

- **Renforcement de la surveillance et du contrôle des partenariats d'exécution.** Un partenaire d'exécution est un organisme à but non lucratif juridiquement reconnu, qui aide l'Organisation à s'acquitter de son mandat dans le cadre de programmes, projets et activités de coopération pour le développement. Des auditeurs internes et externes se sont récemment intéressés à l'utilisation des partenariats d'exécution, outil important pour les activités de l'Organisation. Ils ont notamment formulé des observations sur des questions relatives aux procédures de sélection des partenaires, à la supervision des résultats obtenus par ces derniers et aux contrôles de la livraison et de la réception des produits attendus. En 2022, des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un employé d'un partenaire d'exécution ont été corroborées par les enquêtes menées. Il était donc nécessaire de renforcer les processus de prospection, de contrôle et de suivi des partenaires d'exécution. À cet égard, le Bureau a mis au point une série de directives et de modèles destinés à aider les responsables, ainsi que la procédure à suivre étape par étape pour conclure un accord d'exécution. Une version actualisée de la procédure du Bureau a été publiée en novembre 2022. Elle vise à assurer l'harmonisation à l'échelle de l'Organisation de l'approche suivie en matière de partenariats d'exécution et à garantir une bonne gouvernance en renforçant le devoir de vigilance qui incombe aux responsables de programmes, conformément au cadre de responsabilisation du BIT.
- **Mise à jour de la politique relative aux contrats de collaboration extérieure aux fins de son adaptation à l'objectif visé.** Les contrats de collaboration extérieure sont des contrats conclus avec des personnes chargées à titre individuel de s'acquitter d'une tâche précise ou d'un ensemble de tâches pour le compte de l'Organisation. Ces contrats ne sont pas des contrats de travail et ne sont donc pas soumis au Statut du personnel. En 2019, le Commissaire aux comptes de l'OIT a procédé à un examen des contrats de collaboration extérieure et formulé dans son rapport au Conseil d'administration plusieurs recommandations, dont les suivantes: adopter un processus de sélection par mise en concurrence pour recruter des collaborateurs extérieurs, actualiser la politique concernant leur rémunération afin que celle-ci puisse être justifiée par le degré de complexité de la tâche demandée, établir un mandat détaillé qui serve de base à la sélection des candidats et remplir un formulaire d'évaluation du collaborateur extérieur avant de lui verser le solde de ses honoraires. Contrairement aux procédures et directives du Bureau relatives aux partenariats d'exécution, la politique en matière de contrats de collaboration extérieure n'a pas été actualisée, car on attend les

résultats d'une étude du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) consacrée à ce sujet. La clarification des rôles et des responsabilités internes en ce qui concerne la gestion des contrats de collaboration extérieure, l'actualisation de la politique dans ce domaine et la mise à disposition des outils nécessaires sont à mes yeux des questions pertinentes qu'il convient de traiter dans les meilleurs délais, et je ferai appel aux unités compétentes des Services de gestion interne afin qu'elles prennent les mesures voulues à cet effet.

Questions soulevées les années précédentes

15. En 2022, le Bureau a continué d'appliquer les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes de contrôle interne que j'avais soulevés dans les déclarations des années précédentes. Sur la base des informations fournies par les directeurs et autres responsables dans leurs lettres de déclaration interne, et en me référant aux rapports d'audit, de contrôle et d'évaluation pertinents, j'ai réévalué la situation et j'en ai conclu que, dans certains domaines, des mesures complémentaires ou un suivi continu étaient nécessaires malgré les progrès réalisés, tandis que, dans d'autres, les résultats obtenus avaient permis de répondre aux risques identifiés. Selon cette dichotomie, les questions présentées ci-dessous ont donc été classées en deux catégories: à compter du prochain exercice, il ne sera plus rendu compte de celles qui ne sont plus considérées comme des risques importants, à moins qu'elles ne redeviennent un sujet de préoccupation entre-temps.

Questions appelant des mesures complémentaires ou un suivi continu

- **Suivi du comportement professionnel (2017).** Dans les lettres de déclaration interne soumises en 2022, 78 pour cent des responsables indiquent qu'ils s'étaient pleinement conformés aux cycles de suivi du comportement professionnel au 31 décembre 2022, tandis que d'autres ne l'avaient fait que partiellement pour des raisons de volume, de priorités concurrentes ou de structure hiérarchique, en raison des retards accumulés pendant la pandémie ou encore à cause d'autres difficultés particulières en discussion entre le responsable et le fonctionnaire concerné. Selon les dernières informations, au 11 avril 2023, 37 bureaux et départements affichaient un taux de respect des échéances de plus de 80 pour cent pour leurs évaluations de fin de cycle de 2022. Globalement, les taux de conformité étaient de 78 pour cent pour les évaluations de fin de cycle de 2022 et de 74 pour cent pour les évaluations de début de cycle de 2023. J'ai également noté que plus de 400 responsables et leurs subordonnés avaient eu recours à un ensemble complet d'activités d'apprentissage destinées à divers publics – cadres, autres membres du personnel et équipes – en 2022 et qu'un module de formation en ligne sur le cadre de suivi du comportement professionnel devait être élaboré en 2023. Ces chiffres traduisent certes une amélioration constante au fil des ans et les efforts de formation se poursuivent, mais j'estime que le Bureau doit encore renforcer les mesures qu'il prend pour améliorer la conformité en matière de suivi du comportement professionnel et, plus important, la culture de la responsabilité dans ce domaine. Je resterai donc saisi de cette question et continuerai de l'aborder dans mes prochaines déclarations.
- **Planification des effectifs et perfectionnement des compétences (2018).** En 2018, l'âge réglementaire de la cessation de service a été porté à 65 ans, et les fonctionnaires qui devaient prendre leur retraite à 60 ou 62 ans ont eu la possibilité de continuer à travailler jusqu'au nouvel âge de départ, ce qui a fait baisser le nombre de départs à la retraite. Toutefois, ce phénomène devait prendre fin en 2022 et le Bureau risquait donc davantage de perdre des qualifications, des compétences et de l'expérience essentielles du fait de départs à la retraite plus nombreux.

Le CCCI est resté attentif au perfectionnement des compétences ces dernières années: il était convaincu que les résultats du projet de cartographie des compétences seraient utiles à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines 2022-2025 et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé. Le plan de travail du Bureau pour 2023 prévoit la sélection d'un outil de recensement des compétences et l'élaboration d'un cadre de compétences consolidé pour les services techniques de l'OIT, suivies de la cartographie des compétences actuellement disponibles et des besoins futurs. Une analyse des lacunes répertoriées en matière de compétences et de ressources, y compris du point de vue de leur répartition, sera entreprise, et des stratégies visant à combler ces lacunes par une politique de perfectionnement du personnel ou de recrutement seront établies d'ici à la fin de 2023. Je ferai le point sur cette question dans ma déclaration pour 2023 et les années suivantes, le cas échéant.

- **Nécessité de renforcer la fonction éthique pour mieux sensibiliser le personnel aux questions déontologiques et favoriser la prévention de la fraude et des fautes professionnelles (2020).** La fonction éthique fait partie intégrante du cadre de responsabilisation du BIT et contribue à l'instauration d'une culture d'intégrité et de respect dans l'ensemble du Bureau. Depuis la nomination du nouveau responsable des questions d'éthique à plein temps, le 1^{er} juillet 2022, et grâce aux efforts de sensibilisation déployés, le nombre de demandes de conseils sur des questions éthiques formulées par des fonctionnaires du BIT est passé de 40 par an en 2021 à 64 au cours du second semestre 2022. Au vu des sujets abordés dans ces demandes, le responsable des questions d'éthique a opté pour des interventions ciblées, structurelles et préventives, par exemple des formations et d'autres activités promotionnelles, et pour des mesures de prévention des conflits, en commençant par les bureaux où un certain nombre de questions ont été soulevées. Une stratégie de sensibilisation a été élaborée et il est prévu de mener en 2023 une nouvelle enquête sur l'éthique, dont les résultats éclaireront l'élaboration d'un nouveau module de formation en ligne sur l'éthique et la mise à jour des Principes de conduite pour le personnel du BIT. En ce qui concerne la sensibilisation aux politiques du Bureau relatives à la fraude et aux fautes professionnelles, il a été publié en 2022, sur l'Intranet du Bureau et sur le site Web public, un diagramme qui présente les procédures de signalement et d'enquête ainsi que les mesures prises dans les cas où les faits sont avérés. Le responsable principal de la gestion des risques mène actuellement, en collaboration avec le responsable des questions d'éthique, une évaluation du risque de fraude à l'échelle du Bureau, par domaine d'activité. Les résultats de cette évaluation serviront à développer des outils qui permettront de renforcer les mesures de prévention et de détection de la fraude et des fautes professionnelles. Je reviendrai donc sur cette question en 2023 et ferai le point sur les progrès réalisés d'ici là.

Questions qui ne sont plus considérées comme présentant des risques importants

- **Renforcer davantage l'application du principe de diligence raisonnable dans le cadre de la délégation de pouvoirs en matière d'achats ainsi que le contrôle des prestations fournies par les parties contractantes (2019).** La délégation de pouvoirs en matière d'achats est la procédure appliquée pour l'établissement des contrats de collaboration extérieure, des accords d'exécution et des conventions de subvention, qui ne sont pas assujettis aux procédures commerciales de passation des marchés de biens et de services. Elle exige des responsables qu'ils tiennent compte de critères spécifiques et appliquent des procédures spécialement établies pour ces contrats. Ces dernières années, des auditeurs internes et externes ont mis en évidence des problèmes de contrôle et d'exécution, notamment en ce qui

concerne les contrats de collaboration extérieure et les accords d'exécution. Comme les problèmes et procédures en question diffèrent selon le type de contrat, j'ai décidé de les traiter séparément dans la déclaration de cette année, comme indiqué au paragraphe 14. Je propose donc de clore cette question de 2019 et de la remplacer par deux questions distinctes, qui nécessitent des mesures différentes.

- **Renforcement des responsabilités et des capacités pour l'obtention de résultats dans le cadre des programmes/projets, en particulier dans les bureaux extérieurs (2021).** Cette question a été abordée en 2021 sur la base des observations formulées dans le cadre de l'évaluation effectuée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et par le Commissaire aux comptes de l'OIT, qui avaient mis en évidence des faiblesses dans les méthodes d'élaboration et de gestion des programmes et des projets, le problème permanent que pose l'adéquation des capacités sur le terrain et la nécessité de renforcer l'appui apporté aux bureaux extérieurs. À cet égard, j'ai le plaisir de signaler que, dans mes Propositions de programme et de budget pour 2024-25, il est prévu de redéployer une somme totale de 18,4 millions de dollars É.-U., dont l'essentiel servira à renforcer la capacité de l'OIT à mettre à la disposition des mandants dans les régions une offre de services et de conseils utiles et pertinents, à renforcer les services techniques rendus par les départements chargés des politiques et à mettre en œuvre les nouveaux programmes d'action prioritaire. Dans le cadre du suivi continu de l'exécution du programme pour la période biennale en cours, les plans de travail axés sur les résultats ont régulièrement fait l'objet d'examen, et des rapports de situation ont été publiés en avril et en octobre 2022, ainsi qu'en février 2023. Il en ressort que le Bureau est toujours en bonne voie pour atteindre ou dépasser les objectifs fixés dans le programme de travail et budget. En outre, grâce au tableau de bord que l'on continue d'utiliser pour soutenir et suivre l'exécution des plans de travail axés sur les résultats, les problèmes les plus urgents peuvent être détectés. Enfin, en ce qui concerne les autres sources de financement (coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO), Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et coopération pour le développement financée par des ressources extrabudgétaires (CDXB)), la nette augmentation des dépenses qu'elles ont servi à financer entre octobre 2022 et janvier 2023 témoigne du renforcement de la capacité d'exécution. Dans l'état actuel des choses, je considère que cette question ne présente plus un risque important pour le Bureau.
- **Modernisation des outils de gestion du risque institutionnel et renforcement de la formation aux méthodes d'évaluation et de réduction des risques (2021).** En 2022, le Bureau a remis à niveau la plateforme en ligne de gestion des risques, qui offre des outils plus perfectionnés pour la détermination, la formulation et la réduction des risques et présente de façon plus transparente et à intervalles plus rapprochés une vue d'ensemble de la carte des risques à l'échelle de l'Organisation. On a élaboré un modèle de registre des risques pour les bureaux extérieurs, ce qui a permis d'élargir l'éventail des risques pris en considération, d'améliorer la qualité de l'évaluation des risques et de faire participer davantage de personnel à la gestion des risques. Dans son rapport au Conseil d'administration, le CCCI a noté que les réactions des bureaux extérieurs étaient positives. On procédera en 2023 à un bilan de la plateforme en ligne et des registres des risques mis en place dans les bureaux extérieurs, afin d'évaluer plus en détail les avantages des deux dispositifs et de repérer les éventuelles améliorations à y apporter. On avait constaté en 2022 un faible taux de participation des responsables de l'OIT à la formation en ligne sur la gestion des risques. Un rappel envoyé en mars 2023 à tous les fonctionnaires de grade P.5 et au-delà a conduit à une augmentation de 200 pour cent du nombre de participants (de 200 à la fin de 2022 à 600 au début d'avril 2023). Le Bureau a l'intention de suivre de près la participation au module de formation en ligne et il va aussi mettre au point une formation en présentiel à destination des spécialistes de la gestion

des risques dans les bureaux régionaux. C'est pourquoi je considère que cette question ne présente plus un risque important; j'y reviendrai ultérieurement si nécessaire.

- **Renforcement de l'efficacité et de l'efficacite des fonctions d'audit et de contrôle internes grâce à la planification stratégique et à des méthodes de travail modernes (2021).** Le CCCI a soulevé cette question dans le rapport qu'il a soumis au Conseil d'administration en mars 2022, ayant constaté que les activités d'audit interne avaient considérablement diminué en raison de la pandémie et que l'IAO n'avait pas totalement développé les techniques d'audit à distance. Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de l'IAO pour 2021-2026, le CCCI a encouragé ce dernier à s'adapter avec souplesse à l'évolution de la situation et à renforcer les compétences de l'équipe d'audit dans le domaine de l'analyse des données et d'autres techniques numériques, et à continuer de mettre à profit ses accords à long terme avec des cabinets de conseil internationaux pour effectuer des audits sur le terrain en fonction des besoins. Dans son rapport annuel au Conseil d'administration, présenté en mars 2023, le CCCI a noté avec satisfaction que l'IAO avait fait des progrès en ce qui concerne la publication de rapports, mais il restait préoccupé par le retard pris dans les enquêtes et par la charge de travail de l'Unité d'enquête et d'inspection de l'IAO. Pour remédier à cette situation, j'ai prévu de renforcer la capacité de l'IAO en lui allouant des ressources supplémentaires, dans le cadre de mes Propositions de programme et de budget pour 2024-25, pour la création d'un nouveau poste de la catégorie des services organiques et pour des dépenses autres que les dépenses de personnel. Compte tenu des derniers résultats de l'IAO en 2022 et des mesures supplémentaires proposées, je considère que cette question ne présente plus un risque important pour le Bureau, mais je resterai en contact étroit avec le Chef auditeur interne afin de suivre l'exécution du plan d'audit et l'évolution de la charge de travail liée aux enquêtes.

Conclusion

16. Tout contrôle interne, aussi bien conçu soit-il, comporte des limites intrinsèques, notamment la possibilité de contournement prémédité, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable et non pas absolue. De plus, l'efficacité des contrôles internes peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de circonstances que le Bureau ne maîtrise pas. C'est pourquoi je m'engage à veiller à l'amélioration continue du système de contrôle interne de façon à pouvoir régler à temps les problèmes qui peuvent se poser.
17. Sur la base de ce qui précède, je déclare qu'à ma connaissance le BIT dispose d'un système de contrôle interne efficace dont le fonctionnement n'a pas connu de défaillance significative pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

(Signé) Gilbert F. Hougbo
Directeur général

Genève, 13 avril 2023

► 3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

Les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction, qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La gouvernance financière du Bureau prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle du BIT, par le Commissaire aux comptes ainsi que par le Conseil d'administration et son organe subsidiaire, le Comité consultatif de contrôle indépendant. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans le chapitre suivant.

Conformément au chapitre VII du Règlement financier et à la Règle de gestion financière 1.40, les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

(Signé) Adnan Chughtai
Trésorier et contrôleur des finances

Genève, 31 mars 2023

(Signé) Gilbert F. Houngbo
Directeur général

Genève, 31 mars 2023

▶ **4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise
au Conseil d'administration du Bureau international
du Travail**



République des Philippines

Commission de vérification des comptes

Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2022, ainsi que de leur performance financière, des variations de leur actif net, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, conformément aux règles de déontologie applicables à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités d'ordre déontologique énoncées dans ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations sont celles contenues dans le document intitulé *Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 et Rapport du Commissaire aux comptes*, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que

nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation internationale du Travail et son entité contrôlée, le Centre international de formation, ou de mettre fin à leur activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et aux normes ISSAI permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de penser qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et aux normes ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous nous employons également:

- à identifier et à évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, à concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et à réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- à acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation internationale du Travail;
- à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- à tirer une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation internationale du Travail à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;

- à évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et à apprécier si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance des informations concernant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Conformément au paragraphe 6 de l'annexe du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail, nous avons également publié un rapport détaillé sur notre audit de l'OIT.

(Signé) **Gamaliel A. Cordoba**

**Président, Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes**

**Quezon City, Philippines
Le 14 avril 2023**



▶ 5. États financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

Organisation internationale du Travail

État I

► État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	2022	2021
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	279 626	297 815
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	5	141 680	137 798
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	6	211 839	273 448
Actifs dérivés	7	5 384	3 441
Placements	8	656 674	594 874
Autres sommes à recevoir	9	35 488	35 490
Autres actifs à court terme	10	40 177	35 328
		<u>1 370 868</u>	<u>1 378 194</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	5	3 969	5 119
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	6	186 191	185 237
Actifs dérivés	7	-	2 223
Placements	8	325 668	366 792
Autres sommes à recevoir	9	-	21 858
Immobilisations corporelles	11	709 891	659 139
Immobilisations incorporelles	12	4 130	3 263
		<u>1 229 849</u>	<u>1 243 631</u>
Total, actif		<u>2 600 717</u>	<u>2 621 825</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes et charges à payer		49 247	56 575
Produits différés	13	771 643	836 024
Avantages du personnel	14	66 733	67 285
Partie courante des emprunts à long terme	15	6 539	6 596
Sommes dues aux États Membres	16	21 094	16 307
Autres passifs à court terme	17	6 796	7 063
		<u>922 052</u>	<u>989 850</u>
Passif à long terme			
Produits différés	13	186 143	184 980
Avantages du personnel	14	1 412 724	2 044 784
Emprunts à long terme	15	73 257	80 167
Sommes dues aux États Membres	16	4 787	25 831
		<u>1 676 911</u>	<u>2 335 762</u>
Total, passif		<u>2 598 963</u>	<u>3 325 612</u>
Actif net			
Réserves	18	255 778	236 145
Soldes de fonds accumulés	18	(254 024)	(939 932)
Total, actif net		<u>1 754</u>	<u>(703 787)</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

État II

► État consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	2022	2021
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	24	409 766	444 990
Contributions volontaires	24	412 509	379 307
Services de formation du Centre de Turin	24	15 364	13 884
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités		23 842	24 383
Produit des ventes et redevances		17 723	17 256
Produit net des placements/(perte nette)		(2 332)	5 945
Autres recettes		1 685	3 476
Total, recettes		878 557	889 241
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	19	504 292	506 918
Voyages	19	19 704	5 017
Contrats de sous-traitance	19	197 348	212 504
Frais généraux de fonctionnement	19	44 459	43 274
Fournitures, consommables et petit matériel	19	8 729	13 940
Dotation aux amortissements	19	12 477	11 607
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	19	23 625	17 940
Perfectionnement du personnel	19	1 461	1 674
Prestations de l'assurance-maladie	19	50 343	53 820
Contributions et subventions	19	20 522	18 417
Charges financières	19	2 999	3 067
Autres dépenses	19	1 291	508
Total, dépenses		887 250	888 686
Gains/(pertes) de change		(12 230)	(48 841)
Excédent (déficit) net		(20 923)	(48 286)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

État III

► État consolidé des variations de l'actif net pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Réserves	Soldes de fonds accumulés	Total, actif net
Solde au 31 décembre 2020	18	221 583	(979 387)	(757 804)
Excédent (déficit) de l'exercice 2021		4 050	(52 336)	(48 286)
Remboursement des emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		34 497	(34 497)	-
Nouveaux emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		(23 801)	23 801	-
Variation des produits dérivés		-	26 160	26 160
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		-	7 393	7 393
Gain (perte) actuariel(le) résultant du passif lié aux avantages du personnel		-	94 966	94 966
Transfert au passif des sommes dues aux États Membres pour l'exercice 2021		-	(25 089)	(25 089)
Écart de conversion résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin		(184)	(943)	(1 127)
Total 2021, variation		14 562	39 455	54 017
Solde au 31 décembre 2021	18	236 145	(939 932)	(703 787)
Excédent (déficit) de l'exercice 2022		(3 434)	(17 489)	(20 923)
Remboursement des emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		23 547	(23 547)	-
Nouveaux emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		(340)	340	-
Variation des produits dérivés		-	227	227
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		-	27 495	27 495
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		-	701 004	701 004
Transfert au passif des sommes dues aux États Membres pour l'exercice 2022		-	(274)	(274)
Écart de conversion résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin		(140)	(1 848)	(1 990)
Total 2022, variation		19 633	685 908	705 541
Solde au 31 décembre 2022	18	255 778	(254 024)	1 754

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

État IV

► Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Excédent (déficit) de l'année		(20 923)	(48 286)
Mouvements sans effet sur la trésorerie:			
Dotation aux amortissements		12 477	11 607
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir			
– Contributions mises en recouvrement		(2 732)	25 175
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir			
– Contributions volontaires		60 654	88 612
(Augmentation) diminution des produits dérivés		507	8 019
(Augmentation) diminution des portefeuilles de placements		21 687	7 396
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir		(3 782)	(492)
(Augmentation) diminution des autres actifs		(4 849)	(8 739)
Augmentation (diminution) des sommes et charges à payer		(7 328)	19 459
Augmentation (diminution) des produits différés		(63 217)	(85 460)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel		68 385	71 519
Augmentation (diminution) des sommes dues aux États Membres		(16 257)	24 565
Augmentation (diminution) des autres passifs		(267)	1 019
Augmentation (diminution) des emprunts		(902)	(3 016)
Gain sur la vente d'actifs		33	(14)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 153	(4 251)
Transfert au passif des sommes dues aux États Membres		(274)	(25 089)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation		44 365	82 024
Flux de trésorerie liés aux activités de placement			
Produit de la cession de titres	8	1 138 508	1 092 521
Acquisition de titres	8	(1 180 870)	(1 210 016)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(35 483)	(15 706)
Produits issus de la cession d'immobilisations corporelles		25 641	28 232
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(1 589)	(877)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de placement		(53 793)	(105 846)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement d'emprunts	15	(6 066)	(6 547)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(6 066)	(6 547)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(2 695)	5 663
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(18 189)	(24 706)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	4	297 815	322 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	4	279 626	297 815

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

État V-A

► **État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹ pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022: budget ordinaire**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget initial ² et final	Montant réel	Écart ³
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	426 380	426 380	-
Total, recettes	426 380	426 380	-
Dépenses			
Partie I – Budget courant			
A. Organes directeurs	27 422	25 217	(2 205)
B. Résultats stratégiques	339 334	302 602	(36 732)
C. Services de management	32 962	29 789	(3 173)
D. Autres crédits budgétaires	23 213	22 862	(351)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁴	(3 452)	-	3 452
Total, Partie I	419 479	380 470	(39 009)
Partie II – Dépenses imprévues	438	-	(438)
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	6 463	7 955	1 492
Total, dépenses (Parties I, II et IV)	426 380	388 425	(37 955)
Excédent (déficit) au taux de change budgétaire		37 955	
Réévaluation de l'excédent budgétaire (déficit)		(946)	
Excédent (déficit) au taux de change opérationnel de l'ONU ⁵		37 009	
Excédent (déficit) dû au recouvrement de contributions pour un montant supérieur (inférieur) à celui inscrit au budget ordinaire approuvé		(13 754)	
Remboursement du financement du déficit de la période 2020-21 ⁶		(23 595)	
Excédent (déficit) net ⁷		(340)	

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés aux taux de change budgétaire de 0,90 franc suisse pour 1 dollar É.-U.

² Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail.

³ Les écarts significatifs entre le budget et les montants réels sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2022.

⁴ L'ajustement pour mouvements de personnel est un ajustement non réparti qui vise à réduire le montant global du budget pour tenir compte des retards inévitables dans les procédures de recrutement. Il est compensé par imputation des crédits non dépensés sur les lignes budgétaires.

⁵ L'exercice budgétaire de l'OIT consiste en deux années civiles consécutives. À mi-période, l'excédent/le déficit constaté dans le présent état est théorique. Tout excédent constaté à la fin de l'exercice biennal est porté au crédit des États Membres au titre de leurs contributions fixées pour la deuxième année de l'exercice suivant, conformément à l'article 18, paragraphe 2, du Règlement financier.

⁶ Au 31 décembre 2021, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit de 21,778 millions de francs suisses était financé au moyen du Fonds de roulement. Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2022 ont été utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

⁷ Le déficit est financé temporairement par le Fonds de roulement en attendant le versement des arriérés de contributions en 2023.

Organisation internationale du Travail

État V-B

- **État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022: Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) (en milliers de dollars des États-Unis)**

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Écart
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	1 581	1 549	(32)
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 161	1 161	-
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	300	309	9
Autres contributions	125	156	31
Vente de publications et de services	2	-	(2)
Recettes accessoires	8	16	8
Total, recettes	1 596	1 642	46
Dépenses			
Dépenses	1 784	1 961	177
Total, dépenses	1 784	1 961	177
Excédent (déficit) net	(188)	(319)	(131)
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	1 393	1 230	(163)

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

État V-C

► **État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022: Centre international de formation de l'OIT**

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Écart ²
(en milliers d'euros)			
Recettes			
Contributions volontaires	12 299	13 397	1 098
Recettes propres	14 928	19 549	4 621
Utilisation de l'excédent	-	52	52
Total, recettes budgétaires	27 227	32 998	5 771
Dépenses			
Coûts fixes	25 536	27 965	2 429
Placements institutionnels	1 200	1 200	-
Éventualités	300	-	(300)
Total, dépenses	27 036	29 165	2 129
Excédent (déficit) budgétaire ³	191	3 833	3 642
(en milliers de dollars É.-U.)			
Excédent (déficit) budgétaire net ⁴	201	4 038	3 836

¹ Le budget initial représente environ 50 pour cent du budget approuvé pour l'exercice biennal.

² Les écarts budgétaires sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2022.

³ Conformément à l'article 7, paragraphe 4, du Règlement financier du Centre de Turin.

⁴ Les recettes et les dépenses du Centre de Turin sont consolidées sur la base d'un taux de change moyen de 0,9493 euro pour 1 dollar É.-U. pour 2022.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur internationalement reconnus. En 1947, elle est devenue la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), sur la base d'un accord entre l'Organisation et l'ONU, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces instruments comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes, auxquelles elle offre une formation et des services de conseil. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des données statistiques, organise des réunions et publie toute une série d'ouvrages d'information et de matériels didactiques.
3. L'OIT a été créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919; elle est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, composée de représentants de tous les États Membres, et par le Conseil d'administration, élu par la Conférence. La Conférence internationale du Travail se réunit une fois par an. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.
4. L'OIT a son siège à Genève (Suisse) et possède des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des impôts et droits de douane perçus par ses États Membres.
5. Les états financiers rassemblent toutes les opérations relevant directement de l'autorité du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire, les réserves et les ressources extrabudgétaires ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS).
6. Entité contrôlée: le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit des services de formation et des services connexes aux institutions des Nations Unies, gouvernements et organisations non gouvernementales dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre de Turin est financé par le budget ordinaire de l'OIT et les projets de coopération pour le développement, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et les recettes tirées de ses services de formation. Il établit des états financiers distincts à la même date de clôture que l'OIT.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et présentation

7. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont conformes au Règlement financier de l'OIT.
8. Les états financiers consolidés sont établis suivant le principe de la comptabilité d'exercice.

Exercice budgétaire

9. L'exercice budgétaire de l'Organisation est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

Présentation des états financiers

10. La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar des États-Unis d'Amérique (dollar É.-U.). Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, libellés en milliers de dollars É.-U.

Incertitude relative aux estimations

11. La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les placements et produits dérivés, les terrains et immeubles ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Principales méthodes comptables

Emprunts

12. Les emprunts font partie du passif financier. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ensuite au coût amorti. Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la construction d'actifs sont incorporés dans le coût de l'actif jusqu'à la date à laquelle celui-ci peut être utilisé comme prévu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

13. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui ont une échéance à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition et sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Consolidation

14. Les comptes du Centre de Turin sont intégrés dans les états financiers consolidés de l'OIT.
15. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, des passifs et de l'actif net du Centre sont convertis en dollars É.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de clôture. Les recettes et les dépenses sont converties en dollars É.-U. au taux de change opérationnel moyen de l'ONU pendant la période considérée. Les gains et pertes de change résultant de l'intégration des comptes en euros du Centre dans les états financiers de l'OIT libellés en dollars É.-U. sont comptabilisés dans l'actif net.

Actif éventuel

16. Les actifs éventuels sont des actifs potentiels résultant d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenue (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'Organisation n'a pas la totale maîtrise. Ils sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés.

Produits dérivés

17. L'OIT utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats d'achat à terme, pour se couvrir contre le risque de change. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la conclusion du contrat puis recalculés à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les produits dérivés sont portés à l'actif quand la juste valeur est positive et au passif quand la juste valeur est négative. Tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur des produits dérivés est pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir ci-dessous), qui est comptabilisée dans l'actif net puis reclassée dans l'état consolidé de la performance financière quand l'élément de couverture influe sur le gain ou la perte.
18. L'OIT désigne ses contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire comme des instruments de couverture des flux de trésorerie et applique la comptabilité de couverture suivante:
- La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé (le contrat à terme) est comptabilisée dans l'actif net alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une évaluation prospective et rétrospective. Le test d'efficacité porte sur le pourcentage de variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts imputé à la variation du taux de change au comptant du dollar É.-U. contre le franc suisse. L'opération est effectuée à la date de prise d'effet de la couverture et à la date de clôture.
 - Les montants comptabilisés dans l'actif net sont reportés dans l'état consolidé de la performance financière dès que se produit la transaction prévue (comptabilisation des contributions mises en recouvrement).
 - Si l'instrument de couverture est exécuté ou s'il cesse d'être désigné comme instrument de couverture, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité en la matière, tout gain ou perte cumulé comptabilisé dans l'actif net y demeure jusqu'à ce qu'ait lieu la transaction prévue.
 - La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée lorsque la transaction prévue n'est plus attendue, auquel cas tout gain ou perte cumulé comptabilisé dans l'actif net est immédiatement transféré dans l'état consolidé de la performance financière comme un gain (ou une perte) de change et de réévaluation.

Sommes dues aux États Membres

19. Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux États Membres au titre des excédents nets non distribués, des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque année.
- À la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux États Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés.
 - À la fin de la seconde année de chaque période biennale, le montant est comptabilisé en tant que passif dû aux États Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

Avantages du personnel

20. L'OIT comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

Avantages après la cessation de service

21. Les avantages après la cessation de service désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables après la cessation de service. L'OIT est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), ci-après «la Caisse», créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
22. La Caisse expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires d'autres organisations affiliées, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime et les coûts entre les différentes organisations concernées. Comme les autres organisations affiliées, l'OIT et la Caisse ne sont pas en mesure de déterminer, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part des obligations au titre des prestations définies, des avoirs du régime et des coûts qui est propre à l'Organisation. L'OIT a donc considéré ce régime comme un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de l'IPSAS-39, Avantages du personnel. Les contributions que l'Organisation a versées à la Caisse pendant l'exercice ont été comptabilisées en charges dans l'état consolidé de la performance financière.
23. Les régimes à prestations définies de l'OIT comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement, qui incluent les prestations en matière de rapatriement et de fin de service et les frais de voyage et de déménagement lors de la cessation de service. Les avantages sont déterminés conformément au Statut du personnel du BIT et du Centre international de Turin et aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS. La gestion de la CAPS incombe à un Comité de gestion, composé de membres représentant les assurés et le Directeur général du BIT. Ce régime d'assurance n'est soumis à aucun cadre réglementaire extérieur.
24. Le passif comptabilisé au titre de ces régimes équivaut aux engagements pris au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement sont calculés par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. En ce qui concerne ces régimes, les principaux risques actuariels sont les variations des taux d'actualisation, les taux d'augmentation des frais médicaux futurs et la longévité des assurés.
25. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net.

Autres avantages du personnel

26. Les autres avantages du personnel comprennent les avantages initiaux (par exemple les frais de déménagement et les allocations versées à l'entrée en fonctions), les prestations mensuelles ordinaires (par exemple les traitements et indemnités), les absences rémunérées (par exemple

les jours de congé annuel) et les autres prestations à court terme (par exemple l'allocation pour frais d'études et le congé dans les foyers) déterminés conformément au Statut du personnel du BIT et du Centre international de Turin. Une dépense est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit un service à l'Organisation, et toute prestation qui n'a pas été payée à la date de clôture est classée comme un passif à court terme ou à long terme.

Transactions en devises

27. Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autres que le dollar É.-U. sont converties en dollars É.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de chaque transaction. Ces taux sont une approximation des taux du marché.
28. Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar É.-U. sont convertis en dollars É.-U., au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de clôture, qui est une approximation des taux du marché. Les écarts de change résultant du règlement des éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés découlant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception des gains et pertes de change résultant de la couverture efficace des flux de trésorerie à la date de clôture, qui sont comptabilisés dans l'actif net.
29. Les soldes des actifs et passifs non monétaires reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont mesurés à la juste valeur en devises sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable le jour où la juste valeur est déterminée. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des terrains et immeubles sont comptabilisés dans l'actif net.
30. Dans l'état consolidé de la performance financière, les gains et pertes de change sont présentés en valeur nette comme des recettes (s'il s'agit de gains) ou des dépenses (s'il s'agit de pertes).
31. Dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (état V-A), les recettes et les dépenses libellées en francs suisses sont calculées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail pour la période biennale.

Dépréciation

32. Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments, le matériel, les immobilisations incorporelles et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Au moins une fois par an, il est procédé à un examen de tous les actifs pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation et s'il convient, le cas échéant, de constituer des provisions.

Immobilisations incorporelles

33. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique et amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. Les logiciels acquis à l'extérieur sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût par utilisateur est égal ou supérieur à 5 000 dollars É.-U. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût est égal ou supérieur à 200 000 dollars É.-U. pour le BIT et à 40 000 euros pour le Centre de Turin.

Placements

34. Les placements sont des actifs financiers qui sont initialement comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat, puis évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des placements, ainsi que les intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel ils sont générés. Les placements sont classés comme des actifs à court terme ou des actifs à long terme selon l'horizon temporel des placements correspondants. Ils sont classés comme des actifs à court terme si cet horizon est inférieur ou égal à un an, et comme des actifs à long terme s'il est supérieur à un an.

Contrats de location

35. Les contrats de location de matériel ou de locaux à usage de bureau sont classés comme des contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique Frais généraux de fonctionnement, en fonction des dispositions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

Sommes et charges à payer

36. Les sommes et charges à payer sont des obligations financières relatives à des biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les sommes et charges à payer, par nature à court terme, sont enregistrées au coût, l'effet de l'actualisation n'étant pas considéré comme significatif.
37. Le passif encouru du fait des demandes de remboursement au titre de la CAPS non encore reçues est comptabilisé comme une charge à payer. Il est estimé sur la base de la structure des dépenses des dernières années et est ajusté annuellement.

Immobilisations corporelles

38. Les immobilisations corporelles comprennent les catégories d'actifs suivantes:
- **Matériel:** le matériel est comptabilisé au coût historique et présenté au coût amorti. Le matériel est comptabilisé comme un actif si son coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars É.-U.
 - **Terrains et bâtiments:** les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe indépendante menée une fois par an. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur des terrains et des bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net.
 - **Améliorations locatives:** les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût amorti. Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des actifs si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 50 000 dollars É.-U.
39. La valeur des actifs historiques, notamment des œuvres d'art offertes, n'est pas comptabilisée à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière.
40. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur sortie ou lorsqu'elles cessent définitivement d'être utilisées et qu'aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'en est escompté. La différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

41. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, sauf dans le cas des terrains qui ne sont pas amortissables. L'amortissement des bâtiments est calculé sur la base de la juste valeur au début de l'exercice, compte tenu de la durée d'utilisation résiduelle à cette date. Lorsqu'un bâtiment est réévalué, le montant cumulé des amortissements à la date de la réévaluation est déduit de la valeur brute comptable du bâtiment, et la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué de l'actif. La durée de vie utile estimative des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous:

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Bâtiments	
Siège de l'OIT (par composante)	15-100
Bureaux extérieurs	20-75
Matériel	5-10
Améliorations locatives	15-30 ou durée du bail, selon la durée la plus courte

Provisions et passif éventuel

42. Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.
43. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler.

Produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe et produits différés

44. Les produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:
- Contributions mises en recouvrement
 - Avant le début de chaque exercice, l'OIT met en recouvrement auprès de chaque État Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement sont comptabilisées pour la moitié du total au 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale.
 - Les contributions mises en recouvrement approuvées par la Conférence internationale du Travail, mais qui ne sont pas prises en compte comme des recettes à la date de clôture, apparaissent comme actif éventuel. En effet, elles ont les caractéristiques essentielles d'un actif, mais ne satisfont pas aux critères requis pour pouvoir être comptabilisées en tant que tel, car il s'agit d'un apport de ressources possible.

- Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens États Membres et des États Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Dans l'état II, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres sont présentées nettes de l'ajustement de la provision.
- Les sommes à recevoir des États Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT sont mesurées initialement à la juste valeur après déduction de toute provision pour dépréciation et recouvrement puis comptabilisées au coût amorti selon la méthodologie du taux d'intérêt réel.
- Les contributions mises en recouvrement reçues en avance représentent les montants reçus des États Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir et sont classées dans la catégorie des produits différés.
- Contributions volontaires
 - Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme des sommes à recevoir et comme des recettes à la date de clôture.
 - Les contributions volontaires aux projets de coopération pour le développement sont normalement conditionnées à des résultats. Une créance et une dette (produit différé) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis au coût amorti à la date de clôture, obtenu par le biais de l'actualisation le cas échéant.
 - Les ressources conditionnelles reçues de donateurs sont comptabilisées comme des dettes. Les recettes correspondantes sont comptabilisées lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont remplies. Les soldes détenus pour le compte des donateurs à la date de clôture sont comptabilisés comme un élément de passif (sommes dues aux donateurs au titre des produits différés).
 - Les contributions reçues de donateurs pour des projets relevant du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance à la date de clôture, lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit remplie.
 - Les contributions au titre du CSBO portant sur des périodes futures sont présentées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est considéré comme possible à la date de clôture.
- Dons et subventions
 - L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'États Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme des recettes au titre des contributions volontaires lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à la réception des espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.
- Services de formation du Centre de Turin
 - Le Centre de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, notamment l'OIT. Les accords relatifs aux activités de formation sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Ils sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe, étant donné que les deux parties n'en tirent pas un bénéfice direct plus ou moins égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, notamment

l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

- Les flux probables des ressources provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme des éléments d'actif sont présentés comme des actifs éventuels.
- Contributions en nature
 - Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées.
 - Les droits d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations mis à disposition par des États Membres sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés.
- Recettes au titre de l'appui aux programmes
 - Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme des opérations sans contrepartie directe et sont comptabilisées dans l'état de la performance financière lorsqu'elles sont acquises.

Produit des opérations avec contrepartie directe

45. Le produit des opérations avec contrepartie directe est enregistré comme suit:

- **Produit des ventes et redevances:** les recettes y afférentes sont comptabilisées à la date à laquelle elles sont acquises. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Les ventes de publications sont comptabilisées après expédition à l'acquéreur.
- **Produit des placements:** le produit des intérêts acquis en fonction du temps écoulé et compte tenu du rendement effectif de l'actif, ainsi que les profits et pertes résultant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils sont générés.
- **Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités:** elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS.

Note 3 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur

46. Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié plusieurs normes, nouvelles ou modifiées, qui entreront en vigueur au cours de la prochaine période de présentation de l'information financière commençant le 1^{er} janvier 2023. Les éléments ci-après entraîneront des modifications dans les états financiers consolidés:
- IPSAS 41 – Instruments financiers (version modifiée). Cette norme remplacera la norme IPSAS 29 – Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes de comptabilisation et de mesure des actifs financiers, notamment en ce qui concerne la dépréciation. Les intitulés de classement seront modifiés pour mieux s'aligner sur le modèle de gestion de ces actifs, et les informations et méthodes comptables seront actualisées en conséquence, mais il y aura peu de changements dans la comptabilité sous-jacente des actifs financiers lors de la mise en œuvre de cette norme. Celle-ci introduit en outre un modèle prospectif de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues, ce qui donnera lieu à des changements dans la méthode de quantification du risque de crédit actuel et attendu.
47. Les normes ci-après n'auront pas d'incidence sur les états financiers consolidés:
- IPSAS 42 – Prestations sociales. Cette norme définit les prestations sociales comme des transferts en espèces versés à des individus pour atténuer l'effet des risques sociaux et répondre aux besoins de la société dans son ensemble. Elle fournit en outre des directives pour leur comptabilité.
 - IPSAS 36 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Cette norme a fait l'objet d'importantes modifications après la publication de la norme IPSAS 41 – Instruments financiers.
 - IPSAS 19 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Cette norme a été modifiée afin de créer l'obligation pour les États, lorsqu'ils s'engagent à fournir des services collectifs et individuels, de répondre aux besoins de la société dans son ensemble.
48. Les nouvelles normes ci-après ont été publiées en 2022 mais n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2025:
- IPSAS 43 – Contrats de location. Cette norme remplace l'IPSAS actuelle concernant les contrats de location et fixe des principes actualisés pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de ces contrats ainsi que la communication d'informations à leur sujet dans les états financiers.
 - IPSAS 44 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Cette norme détermine comment comptabiliser les actifs mis en vente sur le marché, comment présenter les activités abandonnées et quelles informations fournir à leur sujet dans les états financiers. Elle ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

49. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie conservés dans des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	Dollars É.-U.	Francs suisses	Euros	Autres	Total 2022	Total 2021
Trésorerie	136 161	102 417	27 738	8 255	274 571	244 808
Équivalents de trésorerie	5 055	-	-	-	5 055	53 007
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	141 216	102 417	27 738	8 255	279 626	297 815

50. Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans le tableau consolidé des flux de trésorerie comprennent 3,86 millions de dollars É.-U. d'intérêts nets, acquis au cours de l'année sur des comptes courants (0,06 million de dollars É.-U.) et des dépôts à court terme (note 8, 3,80 millions de dollars É.-U.). La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Centre de Turin comprennent un montant de 5,73 millions d'euros (6,10 millions de dollars É.-U.) affecté à des fins spécifiques, notamment les services de formation et de conseil et d'autres objectifs spécifiques du Centre.

Note 5 – Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement

51. Montants à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Contributions à recevoir des États Membres (notes 29 et 30)	186 475	174 232
À déduire: paiements anticipés reçus d'États Membres au bénéfice d'arrangements financiers (note 30)	(147)	(158)
À déduire: amortissement des arrangements financiers à long terme	(200)	(302)
À déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(40 479)	(30 855)
Total net à recevoir – contributions mises en recouvrement	145 649	142 917
■ Contributions à recevoir – contributions mises en recouvrement – court terme	141 680	137 798
■ Contributions à recevoir – contributions mises en recouvrement – long terme	3 969	5 119

52. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les États Membres au bénéfice d'un arrangement financier approuvé par la Conférence internationale du Travail, après amortissement et provision.

53. Classement par ordre d'ancienneté des contributions à recevoir:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Moins de 1 an	117 536	120 293
De 1 à 2 ans	38 651	26 339
Plus de 2 ans	30 141	27 442
À déduire: provision pour créances douteuses et amortissement	(40 679)	(31 157)
Total net à recevoir	145 649	142 917

Note 6 – Contributions à recevoir – Contributions volontaires

54. Montants à recevoir au titre des contributions volontaires à la date de clôture (voir également note 13 – Produits différés):

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Contributions volontaires à recevoir à court terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	207 050	261 123
Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO)	-	454
Services de formation du Centre de Turin	4 789	11 871
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à court terme	211 839	273 448
Contributions volontaires à recevoir à long terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	185 288	183 421
Services de formation du Centre de Turin	903	1 816
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à long terme	186 191	185 237
Total, contributions volontaires à recevoir	398 030	458 685

Note 7 – Actifs dérivés

55. Actifs dérivés de l'OIT à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Actifs dérivés		
Contrat d'achat à terme de la CAPS – court terme	422	543
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – court terme	4 962	2 898
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – long terme	-	2 223
Position nette totale des actifs dérivés	5 384	5 664

56. Montant contractuel des devises vendues à terme et échéance des instruments dérivés en cours à la date de clôture:

Instrument dérivé	Échéance	Montant contractuel (milliers de dollars É.-U.)
Contrat d'achat à terme de la CAPS	Dans les trois prochains mois	47 635
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire	Dans les trois prochains mois	43 783
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire	Dans les douze mois suivants	135 404

Contrat d'achat à terme de la CAPS

57. Le risque lié aux actifs financiers détenus pour le compte de la CAPS dans des monnaies autres que le franc suisse et le dollar É.-U. (à hauteur de 35 pour cent pour cette devise, avec une tolérance de plus ou moins 5 pour cent) est couvert au moyen de contrats d'achat à terme dans chacune des autres monnaies dans lesquelles des placements sont faits.

Contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire

58. La principale source de recettes utilisée pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation réside dans les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins prévus en dollars É.-U. pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme sont donc acquis de façon à ce que les montants en francs suisses à recevoir des États Membres au titre de leurs contributions pour la période biennale soient suffisants pour acheter les dollars É.-U. dont l'OIT a besoin pour financer son budget ordinaire. Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars É.-U. du budget ordinaire prévus pendant la période biennale.

59. Les contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Les variations de la valeur des produits dérivés au cours de la période considérée s'établissent comme suit:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Juste valeur au 1^{er} janvier	5 121	(12 469)
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés à l'actif net	(2 114)	21 787
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés dans l'excédent (déficit)	(784)	(9 318)
Variation de la juste valeur de l'élément comptant comptabilisée à l'actif net	2 341	4 373
Variation de la juste valeur de l'élément à terme comptabilisée dans l'excédent (déficit)	398	748
Total, juste valeur au 31 décembre	4 962	5 121

60. Les couvertures de flux de trésorerie se sont révélées très efficaces en 2022. Le montant transféré de l'actif net aux gains (pertes) de change dans l'état consolidé de la performance financière et les montants maintenus dans l'actif net à la fin de l'année se répartissent comme suit:

Actif net: valeur des produits dérivés en cours (milliers de dollars É.-U.)	2022	2021
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier (note 18)	4 373	(21 787)
Reclassement pendant l'année en gain (perte) net de change et de réévaluation (couverture efficace de l'élément comptant – transactions réalisées au cours de la période)	(2 114)	21 787
Gain (perte) net de change pendant l'année comptabilisé à l'actif net (couverture efficace de l'élément comptant – transactions prévues)	2 341	4 373
Solde de clôture au 31 décembre (note 18)	4 600	4 373

61. Les montants inscrits à l'actif net au 31 décembre 2022 devraient arriver à échéance et se refléter dans l'état consolidé de la performance financière en 2023.

Note 8 – Placements

62. L'Organisation détient cinq portefeuilles de placements financiers gérés par des gestionnaires de fonds indépendants et constitués principalement de titres à revenu fixe et de parts de fonds de placement. Les placements comprennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans un portefeuille destiné à être conservé sur le long terme et réinvesti.
63. Les placements sont effectués conformément à la politique en la matière approuvée en concertation avec le Comité des placements du BIT, et leur performance est évaluée à la juste valeur.
64. Placements à la juste valeur et au coût historique à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	2022		2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements – court terme				
Dépôt à court terme de l'OIT	656 674	656 674	594 874	594 874
Sous-total, placements – court terme	656 674	656 674	594 874	594 874
Placements – long terme				
Trésorerie en portefeuille	5 489	5 489	4 278	4 278
Revenu fixe				
Obligations à taux variable	7 110	7 110	10 179	10 226
Marché monétaire	20 275	20 136	41 002	40 982
Total, placements à revenu fixe	27 385	27 246	51 181	51 208
Fonds de placement	292 794	290 161	311 333	294 844
Sous-total, placements – long terme	325 668	322 896	366 792	350 330
Total, placements	982 342	979 570	961 666	945 204

65. Variation des placements au cours de la période considérée:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Juste valeur au 1^{er} janvier	961 666	851 519
Produit net des placements/(perte nette)	(2 394)	5 945
Intérêts nets transférés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie	(3 797)	(1 420)
Gains (pertes) de change	(8 742)	(10 847)
Charges financières	(933)	(790)
Montants transférés aux sommes à recevoir	(5 820)	(236)
Nouveaux placements pendant la période	1 180 870	1 210 016
Cessions de placements pendant la période	(1 138 508)	(1 092 521)
Juste valeur au 31 décembre	982 342	961 666

Note 9 – Autres sommes à recevoir

66. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Sommes à recevoir de la vente d'un terrain	21 668	49 180
Sommes à recevoir au titre de l'impôt sur le revenu aux États-Unis	4 557	4 471
Intérêts courus et produit des placements	5 947	406
Sommes à recevoir au titre de la TVA et autres taxes prélevées à la source	1 701	1 681
Autres produits courus et sommes à recevoir	1 615	1 610
Total, autres sommes à recevoir	35 488	57 348
■ Autres sommes à recevoir – court terme	35 488	35 490
■ Autres sommes à recevoir – long terme	-	21 858

67. La somme de 20,00 millions de francs suisses à recevoir de la vente d'un terrain correspond à la cession d'une parcelle inoccupée à Genève en 2020 pour un prix de vente de base de 150,00 millions de francs suisses. Plusieurs tranches de paiement ont été reçues en 2020, 2021 et 2022, conformément au contrat de vente, et le solde dû a été réglé à l'OIT en janvier 2023.

68. Les autres produits courus et sommes à recevoir correspondent à des activités de location, aux factures du Tribunal administratif et à divers remboursements dus à l'OIT.

69. Classement par échéance des autres sommes à recevoir:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Moins de 1 an	32 704	54 939
De 1 à 2 ans	744	1 096
Plus de 2 ans	2 040	1 313
Total net à recevoir	35 488	57 348

Note 10 – Autres actifs à court terme

70. Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Charges payées d'avance	31 805	27 012
Avances au personnel	6 743	6 707
Autres actifs	1 629	1 609
Total, autres actifs à court terme	40 177	35 328

Note 11 – Immobilisations corporelles

71. Variations des immobilisations corporelles par catégorie d'actif au cours de la période considérée:

Milliers de dollars É.-U.	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	320 134	316 665	6 464	4 427	647 690
Acquisitions	-	12 830	1 337	1 539	15 706
Amortissement	-	(9 240)	(600)	(1 255)	(11 095)
Cessions – Valeur comptable	-	-	-	(1 503)	(1 503)
Cessions – Cumul des amortissements	-	-	-	1 484	1 484
Réévaluation nette comptabilisée à l'actif net	16 436	(9 042)	-	-	7 394
Écarts de change résultant de la conversion	-	-	(492)	(44)	(537)
Sous-total 2021, variation	16 436	(5 452)	245	221	11 449
Solde de clôture au 31 décembre 2021	336 570	311 213	6 709	4 648	659 139
Valeur comptable brute au 31 décembre 2021	336 570	311 213	14 388	15 699	677 869
Amortissement cumulé	-	-	(7 679)	(11 051)	(18 730)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	336 570	311 213	6 709	4 648	659 139
Acquisitions	-	30 244	3 992	1 247	35 483
Amortissement	-	(9 945)	(566)	(1 243)	(11 754)
Cessions – Valeur comptable	-	-	-	(872)	(872)
Cessions – Cumul des amortissements	-	-	-	839	839
Réévaluation nette comptabilisée à l'actif net	26 401	1 094	-	-	27 495
Écarts de change résultant de la conversion	-	-	(390)	(50)	(440)
Sous-total 2022, variation	26 401	21 393	3 036	(79)	50 751
Solde de clôture au 31 décembre 2022	362 971	332 606	9 745	4 569	709 890
Valeur comptable brute au 31 décembre 2022	362 970	332 606	17 559	15 897	729 033
Amortissement cumulé	-	-	(7 814)	(11 328)	(19 142)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	362 970	332 606	9 745	4 569	709 891

Terrains et bâtiments

- 72.** L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que d'une parcelle adjacente. En outre, elle est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). À Buenos Aires (Argentine), l'Organisation possède un appartement dans un bâtiment pour lequel il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. À Brasilia (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail à un coût symbolique (note 26).
- 73.** Afin d'estimer plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous les biens en sa possession au 31 décembre 2022 sur la base des Normes internationales d'évaluation publiées par l'International Valuation Standards Council, compte tenu d'hypothèses relatives aux conditions actuelles du marché. La variation de la juste valeur des terrains et bâtiments en 2022 résulte notamment d'une perte de réévaluation de 5,82 millions de dollars É.-U. due à la fluctuation des cours de change. L'écart net entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisé comme un élément distinct de l'actif net (note 18).

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Terrains		
Siège – Genève	350 737	324 744
Lima	3 810	3 792
Abidjan	3 367	3 414
Santiago	5 056	4 620
Total, terrains	362 970	336 570
Bâtiments		
Siège – Genève	307 703	286 514
Lima	12 038	12 008
Brasília	1 666	1 440
Abidjan	3 598	3 930
Dar es-Salaam	1 429	1 568
Buenos Aires	425	517
Islamabad	423	485
Santiago	5 324	4 751
Total, bâtiments	332 606	311 213
Total, terrains et bâtiments	695 576	647 783

- 74.** La phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège (rénovation des salles de conférence et des espaces communs) s'est poursuivie en 2022 et devrait être achevée en 2026. Les dépenses d'investissement correspondantes sont enregistrées au titre des «Acquisitions» dans la colonne «Bâtiments» du tableau présenté au paragraphe 71.

Améliorations locatives

- 75.** L'Organisation a fait apporter des améliorations à des biens dont elle est locataire à New Delhi (Inde), à Bangkok (Thaïlande) et à Mexico City (Mexique), ainsi qu'à des bâtiments du Centre de Turin.

Note 12 – Immobilisations incorporelles

76. Variations des immobilisations incorporelles, par catégorie, au cours de la période considérée:

Milliers de dollars É.-U.	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels développés en interne	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	88	2 810	2 898
Acquisitions	110	767	877
Amortissement	(71)	(440)	(511)
Cessions – Valeur comptable	(20)	–	(20)
Cessions – Amortissements cumulés	20	–	20
Écarts de change résultant de la conversion	(1)	–	(1)
Sous-total 2021, variation	38	327	365
Solde de clôture au 31 décembre 2021	126	3 137	3 263
Valeur comptable brute au 31 décembre 2021	1 326	6 538	7 864
Cumul des amortissements	(1 200)	(3 401)	(4 601)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	126	3 137	3 263
Acquisitions	–	1 589	1 589
Amortissement	(42)	(680)	(722)
Cessions – valeur comptable	(295)	–	(295)
Cessions – amortissements cumulés	295	–	295
Écarts de change dus à la conversion	–	–	–
Sous-total 2022, variation	(42)	909	867
Solde de clôture au 31 décembre 2022	84	4 046	4 130
Valeur comptable brute au 31 décembre 2022	1 019	8 112	9 131
Amortissements cumulés	(935)	(4 066)	(5 001)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	84	4 046	4 130

Note 13 – Produits différés

77. Produits différés à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	Court terme	Long terme	Total 31 déc. 2022	Total 31 déc. 2021
Avances de contributions mises en recouvrement	41 842	–	41 842	43 033
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	211 138	185 288	396 426	455 424
Sommes dues aux donateurs (y compris pour le Centre de Turin)	514 320	–	514 320	508 846
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	2 905	855	3 760	12 376
Cotisations anticipées à la CAPS	759	–	759	839
Autres produits différés	679	–	679	486
Total, produits différés	771 643	186 143	957 786	1 021 004

78. Le produit différé au titre des contributions volontaires représente le montant de la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur (note 6 – Contributions à recevoir – Contributions volontaires).

Note 14 – Avantages du personnel

79. Éléments du passif lié aux avantages du personnel à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	Court terme	Long terme	Total 31 déc. 2022	Total 31 déc. 2021
Allocations pour frais d'études	1 274	–	1 274	1 072
Jours de congé accumulés et congé dans les foyers	29 495	15 681	45 176	45 851
Prestations de rapatriement	5 161	28 725	33 886	42 195
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	30 803	1 368 319	1 399 122	2 022 951
Total, passif lié aux avantages du personnel	66 733	1 412 725	1 479 458	2 112 069

Avantages après la cessation de service

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

80. Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.
81. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ce taux est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir tout déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
82. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse date du 31 décembre 2021. Aux fins de la préparation de ses états financiers pour 2022, la Caisse a donc opté pour le report au 31 décembre 2022 des données de participation enregistrées au 31 décembre 2021.
83. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a révélé un taux de financement des engagements de 117,0 pour cent (107,1 pour cent lors de l'évaluation de 2019). Ce taux de financement était de 158,2 pour cent (144,4 pour cent lors de l'évaluation de 2019) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en considération.
84. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021 il n'y avait pas de déficit à combler selon les dispositions prévues à l'article 26 des Statuts de la Caisse étant donné que l'actif actuariel était supérieur au passif actuariel. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de tous les passifs à la date de l'évaluation. Au moment où les présents états financiers étaient élaborés, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
85. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel soit pendant les opérations courantes, soit à la dissolution de la Caisse, les paiements compensatoires requis de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des cotisations versées par chaque

organisation par rapport au total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la dernière évaluation (2019, 2020 et 2021) s'élève à 8 505,27 millions de dollars É.-U., dont 2,1 pour cent proviennent de l'OIT.

- 86.** En 2022, l'OIT a versé 64,60 millions de dollars É.-U. de cotisations à la Caisse des pensions (contre 63,10 millions de dollars É.-U. en 2021). Les cotisations prévues pour 2023 s'élèvent à 67,70 millions de dollars É.-U.
- 87.** Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est déterminé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.
- 88.** Le Comité des auditeurs indépendants de l'Organisation des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse chaque année et présente un rapport sur cet audit au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

Assurance-maladie après la cessation de service

- 89.** Selon une évaluation actuarielle effectuée en 2022, le montant estimatif des engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture s'établit comme indiqué dans les paragraphes suivants.
- 90.** Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour évaluer le coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution correspondante de l'OIT. Cette sélection comprend les facteurs actuariels harmonisés appliqués à l'ensemble du système des Nations Unies. Pour l'évaluation de 2022, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2022 (%)	2021 (%)
Taux d'actualisation		
OIT	2,88	0,78
Centre de Turin	3,93	1,28
AISS	2,26	0,50
Taux d'augmentation des rémunérations futures	3,00 + barème CCPNU	3,00 + barème CCPNU
Taux d'augmentation des pensions	2,50	2,50
Inflation des frais médicaux	4,00 moins 0,20 par an, soit 3,00 en 2027	3,20 moins 0,10 par an, soit 2,90 en 2024

91. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation est calculé pour chacune des grandes monnaies dans lesquelles la CAPS engage des dépenses (franc suisse, dollar É.-U. et euro). Le taux d'actualisation final est obtenu en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes monnaies. Compte tenu des données de recensement et des principales hypothèses financières applicables, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de dix-neuf ans (vingt-deux ans en 2021).

92. Si les hypothèses relatives à l'évolution des frais médicaux ou au taux d'actualisation qui sont décrites ci-dessus devaient changer, le calcul de l'obligation au titre des prestations définies de l'assurance-maladie après la cessation de service s'en trouverait modifié comme suit:

Principales hypothèses - Analyse de sensibilité (% du passif en fin d'année)	2022 (%)	2021 (%)
Effet sur l'obligation au titre des prestations définies et sur le coût des services rendus et le coût financier		
Taux d'évolution des frais médicaux + 1 point de pourcentage	23,4	26,5
Taux d'actualisation + 1 point de pourcentage	(17,3)	(19,4)
Taux d'évolution des frais médicaux - 1 point de pourcentage	(18,2)	(20,2)
Taux d'actualisation - 1 point de pourcentage	22,5	26,5

93. Évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	2 022 951	2 046 135
Coût des services rendus au cours de la période	80 034	86 813
Coût financier	16 202	11 813
Total des coûts comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière	96 236	98 626
Montant net des prestations payées	(26 179)	(29 672)
Perte actuarielle due à l'expérience	(50 021)	58 340
(Gain)/perte actuariel(le) imputable à la modification des hypothèses financières	(663 930)	(150 478)
(Gain)/perte actuariel(le) imputable à la modification des hypothèses démographiques	20 065	-
Total des (gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisés directement dans l'état consolidé des variations de l'actif net	(693 886)	(92 138)
Obligation au titre des prestations définies, solde de clôture	1 399 122	2 022 951

94. Les dépenses liées au coût financier et au coût des services rendus au cours de l'exercice 2022 ont été comptabilisées, nettes des prestations payées, au poste des dépenses de personnel de l'état consolidé de la performance financière. Les pertes actuarielles nettes cumulées de 353,33 millions de dollars É.-U. (1 047,21 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021) sont directement constatées en diminution de l'actif net. Conformément à la norme IPSAS 39, aucun actif du régime n'a été porté en diminution du passif, mais un montant de 62,74 millions de dollars É.-U. est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (contre 67,32 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021) pour couvrir le passif futur de la Caisse. En outre, un montant de 29,84 millions de dollars É.-U. a été accumulé pour financer partiellement le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service (27,60 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021).

95. L'OIT finance ses engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service selon le principe de la répartition. Le programme et budget pour 2022-23 prévoit un montant de quelque 30,10 millions de dollars É.-U. à cet effet.

Prestations de rapatriement

96. Engagements au titre des prestations de rapatriement à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	Court terme	Long terme	Total 31 déc. 2022	Total 31 déc. 2021
Frais de voyage et de déménagement à la cessation de service	1 234	5 753	6 987	8 029
Prime de rapatriement	3 348	15 785	19 133	23 953
Indemnité de fin de service (Centre de Turin)	579	7 187	7 766	10 213
Total des engagements liés aux prestations de rapatriement	5 161	28 725	33 886	42 195

97. Selon une évaluation actuarielle effectuée en 2022, le montant estimatif des engagements de l'OIT au titre des prestations de rapatriement à la date de clôture s'établit comme indiqué dans les paragraphes suivants.

98. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations de rapatriement et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2022, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2022 (%)	2021 (%)
	Prime de rapatriement (BIT): 5,09	Indemnité de rapatriement (BIT): 2,59
	Prime de rapatriement (Centre de Turin): 4,86	Prime de rapatriement (Centre de Turin): 2,62
Taux d'actualisation	Voyage et déménagement (BIT): 5,15	Voyage et déménagement (BIT): 2,71
	Voyage et déménagement (Centre de Turin): 3,78	Voyage et déménagement (Centre de Turin): 0,88
	Indemnité de fin de service: 3,80	Indemnité de fin de service: 0,70
Taux d'augmentation des rémunérations futures	3,00 + barème CCPNU	3,00 + barème CCPNU
Taux d'augmentation des coûts futurs:	Taux BIT: 1,2	Taux BIT: 0,9
Coûts de rapatriement et de déménagement	Taux Centre de Turin: 2,2	Taux Centre de Turin: 2,2
	Prime de rapatriement (BIT): 52	Prime de rapatriement (BIT): 55
Probabilité des demandes de prestations	Prime de rapatriement (Centre de Turin): 98	Prime de rapatriement (Centre de Turin): 98
	Voyage et déménagement (BIT): 74	Voyage et déménagement (BIT): 74
	Voyage et déménagement (Centre de Turin): 98	Voyage et déménagement (Centre de Turin): 98

99. Pour le dollar É.-U. et l'euro, les taux d'actualisation sont déterminés par référence à la courbe de rendement des obligations à long terme de sociétés notées AA dans la monnaie correspondante au 31 décembre 2022.

100. Évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	42 195	44 773
Coût des services rendus au cours de la période	1 566	2 532
Coût financier	823	690
Total des coûts comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière	2 389	3 222
Montant net des prestations payées	(2 817)	(2 231)
(Gain)/perte actuariel(le) dû(due) à l'expérience	(266)	830
(Gain)/perte actuariel(le) imputable à l'évolution des hypothèses démographiques	(913)	(1 963)
(Gain)/perte actuariel(le) imputable à l'évolution des hypothèses financières	(6 007)	(1 529)
Total des (gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisés directement dans l'état consolidé des variations de l'actif net	(7 185)	(2 662)
Variation des taux de change	(695)	(907)
Obligation au titre des prestations définies, solde de clôture	33 887	42 195

101. Les dépenses liées au coût financier et au coût des services rendus au cours de l'exercice 2022 ont été comptabilisées, nettes des prestations payées, au poste des dépenses de personnel de l'état consolidé de la performance financière. Les gains actuariels nets cumulés de 20,09 millions de dollars É.-U. (12,90 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021) ont été comptabilisés directement dans l'actif net; une perte actuarielle de 0,39 million de dollars É.-U. liée au remboursement des frais de voyage et de transport des fonctionnaires dans le cadre des projets de coopération pour le développement est incluse dans le solde net des «Sommes dues aux donateurs» et non dans l'actif net de l'Organisation.
102. Conformément à la norme IPSAS 39, aucun actif du régime n'a été porté en diminution du passif, mais un montant de 51,97 millions de dollars É.-U. a été accumulé dans le Fonds des indemnités de fin de contrat (53,71 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021) pour financer les futures indemnités de fin de service du Centre de Turin et les futures primes de rapatriement du BIT et du Centre de Turin.

Note 15 – Emprunts

103. Les emprunts consistent en deux prêts libellés en francs suisses accordés à l'OIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI):

Milliers de dollars É.-U.	Prêt à la construction	Prêt à la rénovation	Total 2022	Total 2021
Valeur nominale, début d'exercice	16 185	71 403	87 588	97 596
Montants remboursés au cours de la période	(3 721)	(2 345)	(6 066)	(6 547)
Incidence du taux de change sur les emprunts en francs suisses	(431)	(802)	(1 233)	(3 463)
Valeur nominale, fin d'exercice	12 033	68 256	80 289	87 586
Décote restante non amortie à la juste valeur	(493)	-	(493)	(823)
Valeur comptable, fin d'exercice	11 540	68 256	79 796	86 763

104. Le prêt souscrit par l'OIT en 1967 pour la construction de son siège portait initialement un intérêt basé sur les taux du marché, auquel la Confédération suisse a renoncé en 1996. Ce prêt est remboursable par annuités de 3,70 millions de francs suisses jusqu'à son échéance finale en 2025.

105. L'accord de prêt conclu à hauteur de 70,00 millions de francs suisses pour financer en partie la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT a été signé en avril 2017. Les versements ont commencé en 2017 et se sont échelonnés sur la période des travaux de rénovation qui s'est achevée en 2020. Le prêt est remboursable par annuités de 2,33 millions de francs suisses à compter de 2020. Il est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 pour cent qui a commencé à courir lorsque le montant total des fonds empruntés a été versé en 2020.

106. Paiements contractuels dus chaque année en valeur nominale, hors intérêts:

Milliers de dollars É.-U.	Prêt à la construction	Prêt à la rénovation	Total à payer
Sommes dues l'année prochaine	4 011	2 528	6 539
Sommes dues entre la deuxième et la cinquième année	8 022	10 112	18 134
Sommes dues après cinq ans	-	55 616	55 616
Valeur nominale au 31 décembre 2022	12 033	68 256	80 289

Note 16 – Sommes dues aux États Membres

107. Sommes dues aux États Membres à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Excédents des périodes précédentes non distribués	75	113
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	571	8 406
Moitié des primes nettes non répartie	12 436	12 545
Sous-total	13 082	21 064
Fonds d'incitation	12 799	21 074
Montant total dû aux États Membres	25 881	42 138
■ Sommes dues aux États Membres – court terme	21 094	16 307
■ Sommes dues aux États Membres – long terme	4 787	25 831

- 108.** Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux États Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Son montant pour 2022 est inclus dans le solde de fonds accumulés, sous réserve des résultats de la période biennale.

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

- 109.** Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net d'exploitation au titre du budget ordinaire sont répartis comme indiqué ci-dessous.
- 110. Prime nette** – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux États Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions de change à terme entre dollars É.-U. et francs suisses, qui sera répartie entre eux en fonction du rapport entre le total des contributions fixées pour chaque État Membre pendant la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et le total des contributions fixées, et qui sera créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, la répartition des divers éléments du résultat net d'exploitation est calculée sur une base biennale.
- 111. Fonds d'incitation** – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions de change à terme. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des États Membres qui ont versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.
- 112.** Suite au report de 2020 à 2021 de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a conduit à différer également l'adoption des états financiers consolidés vérifiés de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019, la distribution des sommes versées au titre du système d'incitation pour la période biennale 2018-19 et de 50 pour cent de la prime nette du même exercice a été renvoyée à janvier 2022.

Composition du Fonds d'incitation (milliers de dollars É.-U.)	2022	2021
Intérêts acquis pendant l'année en cours	274	90
Intérêts acquis les années précédentes	89	406
Total, intérêts acquis	363	496
50 pour cent de la prime nette	12 436	20 578
Montant total disponible dans le Fonds d'incitation	12 799	21 074

Note 17 – Autres passifs à court terme

- 113.** Autres passifs à court terme à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Fonds relais détenus par l'OIT en qualité d'agent d'administration	4 314	5 535
Provisions pour éventualités	483	144
Autres	1 999	1 384
Total, autres passifs à court terme	6 796	7 063

114. Dans certains accords, l'OIT est l'agent d'administration chargé de transférer les fonds aux partenaires d'exécution ou à d'autres bénéficiaires. Ces fonds donnent lieu à une inscription au passif pour les montants reçus du donateur mais non encore transférés aux partenaires d'exécution ou autres bénéficiaires au 31 décembre.
115. Une provision pour éventualités est comptabilisée au titre des affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT, pour lesquelles il est probable que l'OIT devra régler l'obligation, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Variation des provisions pour éventualités pendant la période 2021-22:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Solde au 1^{er} janvier	144	56
Provisions supplémentaires constituées pendant l'exercice	370	95
Provisions utilisées pendant l'exercice	(15)	(7)
Provisions inutilisées reprises pendant l'exercice	(16)	-
Solde au 31 décembre	483	144

Note 18 – Réserves et soldes accumulés

116. L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- **Réserves:** soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, qui comprennent:
 - le **Fonds de roulement**, destiné à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions mises en recouvrement et, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'administration, à faire face à des circonstances exceptionnelles;
 - le **Compte d'ajustement des recettes**, destiné à fournir un financement interne temporaire lorsque le fonds de roulement se révèle insuffisant pour couvrir le déficit du budget ordinaire;
 - le **Fonds des indemnités de fin de contrat**, destiné à financer le versement des indemnités de rapatriement et de fin de service. Le BIT contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice;
 - le **Fonds d'assurance cautionnement**, destiné à financer les pertes dues à des vols ou à des malversations;
 - le **Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires**, destiné à couvrir les frais encourus dans le cadre de projets de coopération pour le développement, non remboursés par le donateur;
 - le **Fonds de garantie** de la CAPS, destiné à assurer la solvabilité de la Caisse;
 - la **réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service**;
 - le **Fonds de roulement du Centre de Turin**, constitué conformément au Règlement financier du Centre.
- Les **soldes accumulés** comprennent:
 - les **avantages du personnel**: comptabilisation initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des variations des gains et pertes actuariels;
 - la **plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments**: différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée au terme d'une évaluation indépendante;

- o la **valeur des produits dérivés en cours**: part des gains ou des pertes non réalisés résultant de la variation de la valeur des contrats d'achat à terme utilisés pour financer les besoins en dollars É.-U. du budget ordinaire moyennant la vente des francs suisses provenant du recouvrement des contributions des États Membres; cette part est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie selon la comptabilité de couverture et imputable à la variation du taux de change au comptant du dollar É.-U. contre le franc suisse;
- o l'**écart de conversion**: écart de change résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin libellés en euros;
- o les **excédents (déficits) accumulés**: montants cumulés des excédents ou des déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux États Membres conformément au Règlement financier.

117. Réserves et soldes accumulés à la date de clôture:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Réserves		
Fonds de roulement	37 580	14 450
Compte d'ajustement des recettes	70 086	69 386
Fonds des indemnités de fin de contrat	51 971	53 704
Fonds d'assurance cautionnement	1 403	1 392
Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires	25	25
Fonds de garantie de la CAPS	62 743	67 325
Réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service	29 840	27 593
Fonds de roulement du Centre de Turin	2 130	2 270
Total, réserves	255 778	236 145
Soldes accumulés		
Avantages du personnel	(897 213)	(1 598 216)
Plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	431 029	403 534
Valeur des produits dérivés en cours	4 601	4 373
Écart de conversion	(5 389)	(3 540)
Excédents accumulés	212 948	253 917
Total, soldes accumulés	(254 024)	(939 932)
Total actif net	1 754	(703 787)

Note 19 – Dépenses

118. Les principales catégories de dépenses de l'OIT sont présentées dans l'état II:

- **Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel**: tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Comprend également le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période liés à l'assurance-maladie après la cessation de service.
- **Frais de voyage**: frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- **Contrats de sous-traitance**: dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- **Frais généraux de fonctionnement**: tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication (affranchissement, téléphonie et services Internet); frais de transport et d'assurance.
- **Fournitures, consommables et petit matériel**: coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres

publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, matériel et actifs incorporels ne constituant pas des immobilisations, carburant pour véhicules à moteur).

- **Dotation aux amortissements:** coût de l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels acquis à l'extérieur et les logiciels développés en interne.
- **Séminaires, ateliers et autres activités de formation:** coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes participant aux activités de formation.
- **Perfectionnement du personnel:** dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- **Prestations de l'assurance-maladie:** tous les paiements effectués par la CAPS en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- **Contributions et subventions:** dépenses au titre des activités de coopération pour le développement financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- **Charges financières:** frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- **Autres dépenses:** dépenses ne pouvant pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

Note 20 – Instruments financiers

119. Les instruments financiers sont classés et mesurés comme suit:

	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur, compte de résultat (niveau 1)
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Actifs et passifs dérivés à l'exclusion des instruments de couverture efficaces	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur, compte de résultat (niveau 2)
Actifs et passifs dérivés découlant des instruments de couverture efficaces	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur, actif net pour une couverture efficace (niveau 2)
Autres sommes à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Investissements	Désignés à la juste valeur dans le compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	Juste valeur, compte de résultat (niveau 1 ou 2)
Sommes à payer	Passifs financiers	Coût amorti
Emprunts	Passifs financiers	Coût amorti

- 120.** La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des placements à revenu fixe (obligations) est déterminée en fonction des cours du marché actif (niveau 1). La juste valeur des placements à revenu fixe (obligations à taux variable et marché monétaire), des fonds de placement et des contrats d'achat à terme est fournie par les banques ou le gestionnaire du portefeuille de placements sur la base de modèles de détermination des prix faisant appel aux cours du marché observables (niveau 2).
- 121.** La valeur comptable des instruments financiers de l'OIT au coût amorti constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Gestion des risques financiers

- 122.** Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière.

Risque de marché

- 123.** Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

- 124.** Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change.
- 125.** L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en devises, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des cours de change.
- 126.** L'OIT atténue le risque de change auquel est soumis son budget ordinaire en compensant naturellement son passif à court terme libellé en francs suisses par les rentrées de francs suisses provenant des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, et en recourant à des contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars É.-U.
- 127.** L'OIT passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir les placements en monnaies autres que le franc suisse (à l'exclusion d'une part de 35 pour cent de placements en dollars É.-U., avec une tolérance de plus ou moins 5 pour cent) qu'elle détient pour le compte de la CAPS, étant donné que les obligations de la Caisse sont pour l'essentiel libellées en francs suisses et en dollars É.-U.
- 128.** L'OIT reçoit des contributions volontaires destinées à financer des projets de coopération pour le développement qui sont libellées en monnaies autres que le dollar É.-U. Ces fonds sont convertis en dollars É.-U. pour couvrir les besoins de trésorerie. Il n'y a pas d'exposition au risque de change parce que les budgets desdits projets reflètent le montant équivalent en dollars É.-U. des fonds reçus.

129. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur le déficit/l'excédent et l'actif net d'une hausse ou d'une baisse de 5 pour cent contre le dollar É.-U. des principales monnaies auxquelles l'OIT était exposée, au 31 décembre 2022:

Milliers de dollars É.-U.	Franc suisse ¹	Euro ²
Dépréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar É.-U.		
Incidence sur l'excédent/le déficit: actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	(19 960)	(1 354)
Incidence sur l'actif net: instruments dérivés	8 692	-
Appréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar É.-U.		
Incidence sur l'excédent/le déficit: actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	22 061	1 497
Incidence sur l'actif net: instruments dérivés	(9 607)	-
¹ Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar É.-U. pour 0,923 franc suisse au 31 décembre 2022.		
² Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar É.-U. pour 0,939 euro au 31 décembre 2022.		

130. Les actifs et les passifs détenus en francs suisses et en euros correspondent généralement à la monnaie dans laquelle sont libellés les fonds sous-jacents. Par conséquent, s'il peut y avoir un impact sur la valeur de l'actif en dollars É.-U., l'effet sur la monnaie sous-jacente devrait être sans importance.
131. Les actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies sont d'un montant négligeable. Les fluctuations de change de ces monnaies contre le dollar É.-U. n'auraient pas d'effet matériel sur l'état consolidé de la situation financière ni sur l'état consolidé de la performance financière.

Risque de taux d'intérêt

132. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.
133. L'OIT est exposée au risque de taux d'intérêt et à ses effets sur l'excédent ou le déficit du fait de ses avoirs financiers porteurs d'intérêts et de ses instruments à revenu fixe ainsi que de l'évolution de la valeur de marché, liée aux taux d'intérêt, des éléments à revenu fixe de ses portefeuilles de placements. Le tableau ci-dessous présente les effets estimés d'une hausse ou d'une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt:

	Milliers de dollars É.-U.
Hausse des taux d'intérêt de 50 points de base	
Effet sur le produit des intérêts	3 446
Effet sur la juste valeur des portefeuilles	(2 600)
Effet net	846
Baisse des taux d'intérêt de 50 points de base	
Effet sur le produit des intérêts	(3 446)
Effet sur la juste valeur des portefeuilles	2 600
Effet net	(846)

134. L'Organisation ne s'estime pas exposée à un risque de taux d'intérêt important. Elle atténue ce risque en ajustant les dates d'échéance des placements en fonction des évolutions attendues de la situation économique mondiale et en diversifiant les classes d'actifs dans ses portefeuilles.

Risque de crédit

- 135.** Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une de ses obligations et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie.
- 136.** L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les avoirs dérivés. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ces actifs.
- 137.** La politique de placement de l'OIT limite le montant de l'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et prône une approche prudente en ce qui concerne les exigences minimales en matière de qualité du crédit (catégorie «investment grade»).
- 138.** Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents en termes de performance.
- 139.** Notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités et les dépôts à court terme sont détenus et notation des placements à la date de clôture:

Notation financière ¹	Trésorerie et équivalents de trésorerie		Placements	
	Valeur comptable (milliers de dollars É.-U.)	%	Valeur comptable (milliers de dollars É.-U.)	%
AAA	–	–	500	0,1
AA	30 158	10,8	210 980	21,5
A	231 795	82,9	478 067	48,7
BBB	8 607	3,1	–	–
<BBB	6 287	2,2	–	–
Non classé	2 779 ²	1,0	292 795 ³	29,8
Total	279 626	100,0	982 342	100,0

¹ Établie à partir des notations à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, des notations équivalentes de Standard & Poor's et de Moody's. La catégorie A inclut les notes A+ et A-; la catégorie AA, les notes AA+ et AA-.

² L'OIT exécute des projets dans le monde entier. Une petite partie des comptes bancaires détenus en dehors de Genève se trouvent dans des établissements bancaires qui ne sont pas notés par référence à des grilles de notations extérieures.

³ Investissements dans des fonds de placement qui ne sont pas notés par des agences de notation mais qui présentent des informations financières adéquates sur le risque de crédit des actifs sous-jacents.

- 140.** L'OIT gère son exposition au risque de crédit des contreparties sur les produits dérivés en passant des contrats principalement avec des institutions financières réputées (notées A). À la clôture de l'exercice, la notation des contreparties sur les instruments dérivés était A et AA pour une exposition maximale de 5,38 millions de dollars É.-U.
- 141.** L'OIT n'est pas exposée à un risque de crédit important lié aux sommes à recevoir, car les contributions sont dues principalement par de grands organismes gouvernementaux ou de réglementation. Les sommes à recevoir au titre de la vente de terrain sont garanties par un cautionnement bancaire en faveur de l'OIT.

Risque de liquidité

- 142.** Il s'agit du risque que l'OIT ait des difficultés à faire face aux engagements associés à son passif financier.
- 143.** L'OIT gère le risque de liquidité en surveillant de façon continue les flux de trésorerie réels et estimés. Le montant total de ses actifs à court terme, qui s'élève à 1 370,89 millions de dollars É.-U., est suffisant pour régler son passif financier à court terme de 922,05 millions de dollars É.-U. Il est prévu que l'OIT continuera d'avoir suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières.

Gestion des capitaux

- 144.** L'OIT définit les capitaux qu'elle gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver la capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux vise au maintien d'un équilibre entre les activités d'exploitation et les activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale et la couverture de ses besoins de dépenses en dollars É.-U. par rapport aux recettes en francs suisses provenant des contributions des États Membres.
- 145.** L'OIT gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque et des besoins en fonds de roulement. Elle gère son capital en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les États Membres.

Note 21 – Contrats de location simples

- 146.** L'OIT a recours à des contrats de location simples pour l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux ainsi que du matériel de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local.
- 147.** Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies pour des contrats de location en vertu d'accords de répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 1,98 million de dollars É.-U. en 2022 (2,36 millions de dollars en 2021).
- 148.** Les dépenses de location et de sous-location comptabilisées en 2022 s'élevaient au total à 12,57 millions de dollars É.-U. (12,28 millions de dollars É.-U. en 2021).
- 149.** Paiements minimaux exigibles et sommes minimales à recevoir au titre de contrats de location non résiliables à diverses échéances:

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
À moins d'un an	(395)	(395)
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	(395)	(790)
À plus de cinq ans	-	-
Total des engagements minimaux au titre de contrats de location – Preneur	(790)	(1 185)
À moins d'un an	3 070	3 097
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	4 605	7 742
À plus de cinq ans	-	-
Total des sommes minimales à recevoir au titre de contrats de location – Bailleur	7 675	10 839

- 150.** Le montant total des loyers perçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,76 million de dollars É.-U. en 2022 (0,40 million de dollars É.-U. en 2021). Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur les coûts réels supportés et les coûts d'occupation des bureaux au siège, à Genève, sur la base de l'utilisation effective.

Note 22 – État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

- 151.** L'OIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, elle établit des états distincts comparant les montants inscrits au budget et les montants réels pour chaque budget publié: le budget ordinaire adopté par la Conférence internationale du Travail, le budget du CINTERFOR adopté par le Conseil d'administration du BIT et le budget du Centre de Turin adopté par le Conseil du Centre. Les budgets approuvés sont régis par le Règlement financier et établis sur une base différente de celle des états financiers consolidés.
- 152.** Conformément aux normes IPSAS, lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, il faut effectuer un rapprochement présentant séparément les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporelles et les différences liées à l'entité, le cas échéant.

Différences liées à la méthode comptable

- 153.** L'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net et le tableau consolidé des flux de trésorerie sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que les budgets approuvés sont dressés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. En outre, le budget ordinaire de l'OIT est établi en appliquant un taux de change budgétaire fixe. Aux fins de l'établissement des états financiers consolidés, toutes les transactions en devises sont converties en dollars É.-U., au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de l'opération.

Différences temporelles

- 154.** Des différences temporelles se produisent car le budget ordinaire de l'OIT et le budget du CINTERFOR sont établis et approuvés sur une base biennale, alors que les états financiers sont établis annuellement.

Différences liées à l'entité

- 155.** Des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés et publiés incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation, alors que les états financiers consolidés fournissent des informations sur tous les fonds et entités de l'OIT.

156. Rapprochement des chiffres du résultat net obtenu selon le Règlement financier et selon les normes IPSAS:

Milliers de dollars É.-U.	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Autres fonds et éliminations	Total
Résultat net selon la méthode budgétaire (état V)	(340)	(320)	4 038	-	3 378
Rapprochement avec les normes IPSAS:					
Remboursement des sommes utilisées pour financer le déficit de la période 2020-21	23 547	-	-	-	23 547
Traitement des écarts de change	(210)	-	2 172	-	1 962
Provision pour les contributions à recevoir des États Membres	2 620	-	-	-	2 620
Amortissement des sommes à recevoir des États Membres au bénéfice d'arrangements financiers	102	-	-	-	102
Comptabilisation des immobilisations corporelles	(197)	(3)	(258)	-	(458)
Comptabilisation des immobilisations incorporelles	597	-	-	-	597
Régularisation comptabilisée au titre des avantages du personnel	1 363	-	-	-	1 363
Réserve pour éventualités	(339)	-	-	-	(339)
Gains non réalisés sur des contrats d'achat à terme	(387)	-	-	-	(387)
Charges à payer pour les services de formation du Centre de Turin et d'autres services	(218)	-	-	-	(218)
Reports de dépenses	(3 238)	-	-	-	(3 238)
Utilisation de l'excédent d'exercices précédents (Centre de Turin)	-	-	(55)	-	(55)
Différence liée à l'entité (Centre de Turin)	-	-	3 617	-	3 617
Fonds subsidiaires	-	-	-	(53 414)	(53 414)
Total, différence	23 640	(3)	5 476	(53 414)	(24 301)
Résultat net selon les normes IPSAS	23 300	(323)	9 514	(53 414)	(20 923)

157. Rapprochement des états V et IV pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022:

Milliers de dollars É.-U.	Exploitation	Placement	Financement	Total
Excédent (déficit) net sur une base budgétaire (état V)	3 378	-	-	3 378
Différence temporelle	-	-	-	-
Différence liée à la méthode comptable	25 358	139	-	25 497
Différence liée à l'entité	15 629	(53 932)	(6 066)	(44 369)
Flux de trésorerie nets consolidés (état IV)	44 365	(53 793)	(6 066)	(15 494)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie				(2 695)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				(18 189)

Note 23 – Information relative aux parties liées

- 158.** Durant l'exercice considéré, les principaux cadres dirigeants étaient le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, les sous-directeurs généraux, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des États Membres et des mandants, élus par l'OIT, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT et ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux cadres dirigeants.
- 159.** La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités prévus dans le Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la CCPNU à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la CAPS ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS.

Catégorie	2022		2021	
	Individus *	Rémunération (milliers de dollars É.-U.)	Individus *	Rémunération (milliers de dollars É.-U.)
Principaux cadres dirigeants	11,2	4 342	13,0	4 666

* Équivalent plein temps

- 160.** Le montant total des avances nouvelles accordées aux principaux cadres dirigeants en 2022 et des avances non remboursées au 31 décembre 2022 s'élevait à 0,01 million de dollars É.-U.
- 161.** Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne l'ait été aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.
- 162.** En 2022, les opérations entre parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 0,13 million de dollars É.-U. (0,13 million de dollars É.-U. en 2021). Toutes ces opérations sont conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 24 – Opérations sans contrepartie directe

163. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres et des contributions volontaires en nature versées par des donateurs au titre des projets de coopération pour le développement et du CSBO.

Milliers de dollars É.-U.	2022	2021
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres	409 766	444 990
Contributions volontaires à des projets de coopération pour le développement et au CSBO, dons et subventions	412 509	379 307
Services de formation du Centre de Turin et autres produits des opérations sans contrepartie directe	17 247	15 070
Total, produits des opérations sans contrepartie directe	839 522	839 367
Contributions à recevoir des États Membres (note 5)	145 649	142 917
Contributions volontaires à recevoir (note 6)	398 030	458 685
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	543 679	601 602
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles (note 13)	396 426	455 424
Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin (note 13)	3 760	12 376
Avances reçues au titre des contributions mises en recouvrement (note 13)	41 842	43 033
Total, passifs au titre des opérations sans contrepartie directe	442 028	510 833

Note 25 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

Actifs éventuels

164. À la date de clôture, l'OIT détenait les actifs éventuels suivants:

Milliers de dollars É.-U.	2022
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour 2023 *	426 380
Contributions du gouvernement italien pour les activités futures du Centre de Turin	8 360
Contributions du gouvernement italien pour la rénovation de l'infrastructure du Campus du Centre de Turin	8 520
Recettes tirées de la fourniture de services de formation futurs du Centre de Turin	586
Contributions au titre du CSBO pour des périodes futures	6 656
Total, actifs éventuels	450 502

* 383,74 millions de francs suisses au taux de change budgétaire de 1 dollar pour 0,90 franc suisse adopté par l'OIT pour la période biennale 2022-23.

Passifs éventuels

165. Au 31 décembre 2022, l'OIT avait un passif éventuel de 0,05 million de dollars É.-U. au titre de requêtes ou d'actions en justice devant le Tribunal administratif de l'OIT (0,20 million de dollars au 31 décembre 2021).

166. Tout contrat passé avec une tierce partie constitue une obligation financière potentielle pour le Centre de Turin. Cette obligation deviendra réelle s'il se produit un ou plusieurs événements qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Comme celui-ci n'est actuellement pas en mesure d'évaluer de manière fiable le montant d'une telle obligation, elle n'est enregistrée ni au passif ni en charges dans les états financiers.

Engagements

- 167.** Les contrats en cours pour la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 112,01 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (19,93 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021). Les engagements futurs du Centre de Turin s'élevaient à 2,03 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2022 (2,92 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2021).
- 168.** Les paiements minimaux futurs au titre de contrats de location non résiliables sont présentés dans la note 21.

Note 26 – Contributions en nature

- 169.** L'OIT reçoit de ses États Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Principales contributions en nature de longue durée:

Contribution en nature	Emplacement de l'entité ou du bureau extérieur contrôlé par l'OIT	Fournie par
Droit d'utiliser le campus et les installations	Centre de Turin	Ville de Turin (Italie)
Droit d'utiliser des terrains	Islamabad	Gouvernement du Pakistan
	Brasília	Gouvernement du Brésil
	Dar es-Salaam	Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie
Droit d'utiliser des espaces de bureau et d'autres installations	Budapest	Gouvernement de la Hongrie
	Beyrouth	Gouvernement du Liban
	Yaoundé	Gouvernement du Cameroun
	Koweït	Gouvernement du Koweït
	Ankara	Gouvernement de la Turquie
	Abuja	Gouvernement du Nigéria
	Lisbonne	Gouvernement du Portugal
	Madrid	Gouvernement de l'Espagne
	Rome	Gouvernement de l'Italie
	Colombo	Gouvernement de Sri Lanka
	Dakar	Gouvernement du Sénégal
	CINTERFOR, Montevideo	Gouvernement de l'Uruguay

Note 27 – Événements postérieurs à la date de clôture

- 170.** L'OIT a clôturé ses comptes le 31 décembre 2022 et elle est autorisée à publier ses états financiers à la date où est publiée l'opinion du Commissaire aux comptes. Le 19 mars 2023, il a été annoncé que la banque UBS allait acquérir le Crédit suisse. Le Département fédéral des finances, la Banque nationale suisse et la FINMA (l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) ont approuvé cette opération qui, sous réserve des conditions habituelles, devrait être finalisée d'ici à la fin de 2023. Avec une offre de services allant de la gestion de trésorerie aux transactions de change en passant par les opérations bancaires et les placements, UBS est un partenaire bancaire

majeur de l'OIT. Le recours de l'Organisation au Crédit suisse se limite à quelques activités de placement.

- 171.** L'OIT ne prévoit aucune perturbation de ses opérations bancaires ni aucune perte de valeur significative du fait de cette acquisition. Après la reprise du Crédit suisse par UBS, l'OIT s'attachera à renforcer ses relations avec d'autres banques afin de diversifier ses prestataires de services bancaires.

Note 28 – Information sectorielle

- 172.** L'information sectorielle rassemble les données les plus utiles au lecteur des états financiers pour évaluer la situation et la performance financières de l'OIT et prendre des décisions concernant l'affectation des ressources.
- 173.** L'information sectorielle est présentée sous une forme qui établit une distinction entre les fonds pour lesquels il existe un budget approuvé (états V-A, V-B et V-C), les activités financées par des contributions volontaires et les fonds subsidiaires (note 22).

► État consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars É.-U.)

	Fonds ayant un budget approuvé:				Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaires	Élimination des transferts intersectoriels	Total
	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Sous-total				
Recettes								
Contributions mises en recouvrement	409 766	-	-	409 766	-	-	-	409 766
Contributions volontaires	-	1 626	19 051	20 677	398 094	51 201	(57 463)	412 509
Services de formation du Centre de Turin	-	-	27 549	27 549	-	-	(12 185)	15 364
Recettes au titre de l'appui aux programmes	-	-	-	-	-	36 774	(36 774)	-
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	51 895	(28 053)	23 842
Produit des ventes et redevances	-	-	2 795	2 795	7 721	12 897	(5 690)	17 723
Produit des placements	-	17	182	199	1 559	(4 090)	-	(2 332)
Autres recettes	(33)	-	732	699	-	1 091	(105)	1 685
Total, recettes	409 733	1 643	50 309	461 685	407 374	149 768	(140 270)	878 557
Dépenses								
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	263 502	1 541	23 566	288 609	141 726	94 778	(20 821)	504 292
Voyages	8 485	51	1 861	10 397	8 864	466	(23)	19 704
Contrats de sous-traitance	25 390	171	10 080	35 641	163 827	1 721	(3 841)	197 348
Frais généraux de fonctionnement	26 603	133	4 148	30 884	12 993	3 751	(3 169)	44 459
Fournitures, consommables et petit matériel	2 441	14	921	3 376	4 964	453	(64)	8 729
Dotation aux amortissements	1 644	3	746	2 393	1	10 083	-	12 477
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	5 606	36	1 855	7 497	22 367	88	(6 327)	23 625
Perfectionnement du personnel	1 794	11	-	1 805	1	-	(345)	1 461
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	50 343	-	50 343
Contributions et subventions	43 269	-	-	43 269	9 814	35 697	(68 258)	20 522
Dépenses d'appui aux programmes	-	-	-	-	37 421	1	(37 422)	-
Charges financières	(102)	4	60	(38)	255	2 782	-	2 999
Autres dépenses	855	-	-	855	8	428	-	1 291
Total, dépenses	379 487	1 964	43 237	424 688	402 241	200 591	(140 270)	887 250
Gains/(pertes) de change	(6 946)	(2)	2 442	(4 506)	(243)	(7 481)	-	(12 230)
Excédent (déficit) net	23 300	(323)	9 514	32 491	4 890	(58 304)	-	(20 923)

► **État consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021** (en milliers de dollars É.-U.)

	Fonds ayant un budget approuvé:				Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaires	Élimination des transferts intersectoriels	Total
	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Sous-total				
Recettes								
Contributions mises en recouvrement	444 990	-	-	444 990	-	-	-	444 990
Contributions volontaires	-	1 784	17 036	18 820	365 419	36 648	(41 580)	379 307
Services de formation du Centre de Turin	-	-	31 103	31 103	-	-	(17 219)	13 884
Recettes au titre de l'appui aux programmes	-	-	-	-	-	32 916	(32 916)	-
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	53 288	(28 905)	24 383
Produit des ventes et redevances	-	-	2 161	2 161	8 253	10 461	(3 619)	17 256
Produit des placements	-	5	66	71	132	5 742	-	5 945
Autres recettes	16	-	538	554	-	2 932	(10)	3 476
Total, recettes	445 006	1 789	50 904	497 699	373 804	141 987	(124 249)	889 241
Dépenses								
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	278 912	1 116	25 007	305 035	135 041	90 360	(23 518)	506 918
Voyages	1 613	33	279	1 925	2 558	542	(8)	5 017
Contrats de sous-traitance	42 510	139	12 028	54 677	157 649	3 715	(3 537)	212 504
Frais généraux de fonctionnement	29 001	97	4 003	33 101	9 677	1 909	(1 413)	43 274
Fournitures, consommables et petit matériel	6 159	28	874	7 061	6 355	674	(150)	13 940
Dotation aux amortissements	1 285	3	849	2 137	-	9 470	-	11 607
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	8 538	13	1 293	9 844	18 845	247	(10 996)	17 940
Perfectionnement du personnel	2 380	10	-	2 390	-	-	(716)	1 674
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	53 820	-	53 820
Contributions et subventions	43 494	-	-	43 494	11 723	13 595	(50 395)	18 417
Dépenses d'appui aux programmes	-	-	-	-	33 516	-	(33 516)	-
Charges financières	(143)	3	54	(86)	38	3 115	-	3 067
Autres dépenses	176	-	-	176	-	332	-	508
Total, dépenses	413 925	1 442	44 387	459 754	375 402	177 779	(124 249)	888 686
Gains/(pertes) de change	(38 830)	(4)	1 122	(37 712)	(138)	(10 991)	-	(48 841)
Excédent (déficit) net	(7 749)	343	7 639	233	(1 736)	(46 783)	-	(48 286)

Note 29 – Contributions mises en recouvrement – Récapitulatif

► Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres et montants dus par des États Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en francs suisses)

Détails	Solde dû au 1.1.2022 ¹	Contributions fixées pour 2022	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités ² 31.12.2022	Solde dû au 31.12.2022
A. Contributions fixées pour l'exercice 2022-23: 2022 – Dans le cadre du budget		383 742 090	383 742 090	275 119 977	108 622 113
Total des contributions fixées pour 2022		383 742 090	383 742 090	275 119 977	108 622 113
B. Contributions dues par les États Membres au titre d'exercices antérieurs	152 806 178		152 806 178	95 927 168	56 879 010
C. Montants dus par des États Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	-	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	159 421 867	-	159 421 867	95 927 168	63 494 699
Total 2022	159 421 867	383 742 090	543 163 957	371 047 145	172 116 812
Total 2020-21	171 267 413	790 640 000	961 907 413	802 485 546	159 421 867
					186 475 419
					(147 852)
					186 327 567

Solde dû en dollars É.-U. au taux de change de l'ONU au 31 décembre 2022 (0,923 franc suisse pour 1 dollar É.-U.)

À déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

Contributions à recevoir des États Membres en dollars É.-U.

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2022.

² Comprend les montants portés au crédit des États Membres comme suit:

	2022
Système d'incitation pour 2020	74 293
Système d'incitation pour 2019	7 648 357
50 pour cent de la prime nette acquise en 2018-19	6 968 092
50 pour cent de la prime nette acquise lors d'exercices antérieurs	196 103
Excédent au titre d'exercices antérieurs	33 933
Total	14 920 778

Note 30 – Contributions mises en recouvrement – Détail

► Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres et montants dus par des États Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Détail pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en francs suisses)

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Afghanistan ²	0,007	26 862	370	26 492	94 043	-	94 043	2018-2022	120 535
Afrique du Sud	0,272	1 043 779	1 043 779	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,008	30 699	30 699	-	-	-	-	-	-
Algérie	0,138	529 564	529 564	-	-	-	-	-	-
Allemagne	6,093	23 381 406	23 381 406	-	-	-	-	-	-
Angola	0,010	38 374	2 196	36 178	38 805	-	38 805	2022-2022	74 983
Antigua-et-Barbuda	0,002	7 675	317	7 358	11 561	-	11 561	2020-2022	18 919
Arabie saoudite	1,173	4 501 295	4 501 295	-	-	-	-	-	-
Argentine	0,916	3 515 078	65 644	3 449 434	7 198 741	3 577 810	3 620 931	2021-2022	7 070 365
Arménie	0,007	26 862	26 862	-	-	-	-	-	-
Australie	2,211	8 484 538	8 484 538	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,677	2 597 934	2 597 934	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan ⁴	0,049	188 034	188 034	-	1 132 540	283 135	849 405	1997-2005	849 405
Bahamas	0,018	69 074	69 074	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	0,050	191 871	191 871	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	38 374	34 692	3 682	1 281	1 281	-	2022	3 682
Barbade	0,007	26 862	26 862	-	-	-	-	-	-
Bélarus	0,049	188 034	11 178	176 856	-	-	-	2022	176 856
Belgique	0,822	3 154 360	3 154 360	-	-	-	-	-	-
Belize	0,001	3 837	3 837	-	11 644	11 644	-	2022	-
Bénin	0,003	11 512	11 512	-	-	-	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,016	61 399	1 569	59 830	126 502	20	126 482	2020-2022	186 312

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Bosnie-Herzégovine	0,012	46 049	46 049	-	-	-	-	-	
Botswana	0,014	53 724	53 724	-	-	-	-	-	
Brésil	2,949	11 316 554	-	11 316 554	21 956 036	727 193	21 228 843	2020-2022	32 545 397
Brunéi Darussalam	0,025	95 936	95 936	-	-	-	-	-	
Bulgarie	0,046	176 521	176 521	-	-	-	-	-	
Burkina Faso	0,003	11 512	11 512	-	-	-	-	-	
Burundi	0,001	3 837	226	3 611	1 175	-	1 175	2021-2022	4 786
Cabo Verde	0,001	3 837	2 711	1 126	-	-	-	2022	1 126
Cambodge	0,006	23 025	23 025	-	-	-	-	-	
Cameroun	0,013	49 887	1 455	48 432	86 722	-	86 722	2020-2022	135 154
Canada	2,735	10 495 346	10 495 346	-	-	-	-	-	
Chili	0,407	1 561 830	1 561 830	-	-	-	-	-	
Chine	12,010	46 087 425	44 954 826	1 132 599	-	-	-	2022	1 132 599
Chypre	0,036	138 147	138 147	-	-	-	-	-	
Colombie	0,288	1 105 177	1 105 177	-	-	-	-	-	
Comores ²	0,001	3 837	-	3 837	479 343	-	479 343	1986-2022	483 180
Congo ²	0,006	23 025	-	23 025	97 172	-	97 172	2017-2022	120 197
Costa Rica	0,062	237 920	28 436	209 484	134 017	134 017	-	2022	209 484
Côte d'Ivoire	0,013	49 887	44 079	5 808	-	-	-	2022	5 808
Croatie	0,077	295 482	295 482	-	-	-	-	-	
Cuba	0,080	306 994	9 161	297 833	320 790	7 114	313 676	2021-2022	611 509
Danemark	0,554	2 125 931	2 125 931	-	-	-	-	-	
Djibouti	0,001	3 837	3 837	-	7 791	7 791	-	-	
Dominique ²	0,001	3 837	13	3 824	45 393	-	45 393	2010-2022	49 217
Égypte	0,186	713 760	713 760	-	-	-	-	-	
El Salvador	0,012	46 049	46 049	-	-	-	-	-	
Émirats arabes unis	0,616	2 363 851	2 363 851	-	-	-	-	-	

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Équateur	0,080	306 994	305 418	1 576	85 093	85 093	-	2022	1 576
Érythrée	0,001	3 837	81	3 756	-	-	-	2022	3 756
Espagne	2,147	8 238 943	8 238 943	-	-	-	-	-	-
Estonie	0,039	149 660	149 660	-	-	-	-	-	-
Eswatini	0,002	7 675	7 675	-	-	-	-	-	-
États-Unis	22,000	84 423 260	3 056 317	81 366 943	85 531 289	85 531 289	-	2022	81 366 943
Éthiopie	0,010	38 374	38 374	-	40 559	40 559	-	-	-
Fédération de Russie	2,406	9 232 835	9 232 835	-	-	-	-	-	-
Fidji	0,003	11 512	9 714	1 798	1 779	1 779	-	2022	1 798
Finlande	0,421	1 615 554	1 615 554	-	-	-	-	-	-
France	4,429	16 995 937	16 995 937	-	-	-	-	-	-
Gabon	0,015	57 561	-	57 561	59 298	-	59 298	2021-2022	116 859
Gambie ²	0,001	3 837	1 079	2 758	20 244	-	20 244	2016-2022	23 002
Géorgie	0,008	30 699	30 699	-	-	-	-	-	-
Ghana	0,015	57 561	55 262	2 299	67 795	67 795	-	2022	2 299
Grèce	0,366	1 404 496	1 404 496	-	17	17	-	-	-
Grenade	0,001	3 837	3 837	-	-	-	-	-	-
Guatemala	0,036	138 147	138 147	-	-	-	-	-	-
Guinée ²	0,003	11 512	-	11 512	31 240	-	31 240	2018-2022	42 752
Guinée équatoriale ²	0,016	61 399	-	61 399	127 762	-	127 762	2019-2022	189 161
Guinée-Bissau ²	0,001	3 837	-	3 837	294 901	-	294 901	1992-2001 + 2003-2022	298 738
Guyana	0,002	7 675	7 675	-	-	-	-	-	-
Haïti	0,003	11 512	11 512	-	-	-	-	-	-
Honduras	0,009	34 537	1 639	32 898	7 459	-	7 459	2021-2022	40 357
Hongrie	0,206	790 509	790 509	-	55 138	55 138	-	-	-
Îles Cook	0,001	3 837	3 837	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	0,001	3 837	3 837	-	3 953	3 953	-	-	-
Îles Salomon ²	0,001	3 837	30	3 807	23 174	-	23 174	2015-2022	26 981

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Inde	0,835	3 204 247	3 204 247	-	-	-	-	-	
Indonésie	0,543	2 083 720	2 083 720	-	-	-	-	-	
Iran (République islamique d') ²	0,398	1 527 294	27 049	1 500 245	4 937 951	-	4 937 951	2019-2022	6 438 196
Iraq ⁴	0,129	495 027	495 027	-	2 643 352	1 119 503	1 523 849	2002-2007	1 523 849
Irlande	0,371	1 423 683	1 423 683	-	-	-	-	-	-
Islande	0,028	107 448	107 448	-	-	-	-	-	-
Israël	0,490	1 880 336	1 880 336	-	-	-	-	-	-
Italie	3,309	12 698 026	12 698 026	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	0,008	30 699	30 699	-	-	-	-	-	-
Japon	8,568	32 879 022	32 879 022	-	-	-	-	-	-
Jordanie	0,021	80 586	80 586	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	0,178	683 061	683 061	-	-	-	-	-	-
Kenya	0,024	92 098	92 098	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan ⁴	0,002	7 675	7 675	-	991 345	116 602	874 743	1993-2017	874 743
Kiribati	0,001	3 837	3 684	153	126	126	-	2022	153
Koweït	0,252	967 030	967 030	-	-	-	-	-	-
Lesotho	0,001	3 837	3 837	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0,047	180 359	180 359	-	-	-	-	-	-
Liban	0,047	180 359	6 259	174 100	248 993	-	248 993	2020-2022	423 093
Libéria	0,001	3 837	3 837	-	-	-	-	-	-
Libye ²	0,030	115 123	8 733	106 390	1 185 725	475 373	710 352	2019-2022	816 742
Lituanie	0,071	272 457	272 457	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	0,067	257 107	257 107	-	-	-	-	-	-
Macédoine du Nord	0,007	26 862	26 862	-	-	-	-	-	-
Madagascar	0,004	15 350	238	15 112	31 247	14 245	17 002	2020-2022	32 114
Malaisie	0,341	1 308 561	1 308 561	-	-	-	-	-	-
Malawi	0,002	7 675	131	7 544	16 503	7 095	9 408	2020-2022	16 952
Maldives	0,004	15 350	15 350	-	-	-	-	-	-

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Mali	0,004	15 350	15 350	-	-	-	-	-	
Malte	0,017	65 236	65 236	-	-	-	-	-	
Maroc	0,055	211 058	211 058	-	-	-	-	-	
Maurice	0,011	42 212	42 212	-	-	-	-	-	
Mauritanie	0,002	7 675	7 675	-	-	-	-	-	
Mexique	1,293	4 961 785	105 559	4 856 226	-	-	-	2022	4 856 226
Mongolie	0,005	19 187	476	18 711	-	-	-	2022	18 711
Monténégro	0,004	15 350	15 350	-	-	-	-	-	
Mozambique	0,004	15 350	15 350	-	-	-	-	-	
Myanmar	0,010	38 374	38 374	-	-	-	-	-	
Namibie	0,009	34 537	34 537	-	-	-	-	-	
Népal	0,007	26 862	441	26 421	27 828	-	27 828	2020-2022	54 249
Nicaragua	0,005	19 187	19 187	-	-	-	-	-	
Niger	0,002	7 675	287	7 388	12 772	-	12 772	2020-2022	20 160
Nigéria	0,250	959 355	752 216	207 139	1 205 798	1 205 798	-	2022	207 139
Norvège	0,754	2 893 415	2 893 415	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	0,291	1 116 690	1 116 690	-	-	-	-	-	
Oman	0,115	441 303	441 303	-	-	-	-	-	
Ouganda	0,008	30 699	1 273	29 426	31 557	-	31 557	2021-2022	60 983
Ouzbékistan ⁴	0,032	122 798	122 554	244	746 916	297 516	449 400	2004-2014 + 2022	449 644
Pakistan	0,115	441 303	261 604	179 699	21 027	21 027	-	2022	179 699
Palaos ²	0,001	3 837	-	3 837	15 681	-	15 681	2017-2022	19 518
Panama	0,045	172 684	172 684	-	-	-	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée ²	0,010	38 374	262	38 112	94 276	-	94 276	2019-2022	132 388
Paraguay ⁴	0,016	61 399	3 686	57 713	319 133	105 827	213 306	2001-2003 + 2011-2013 + 2022	271 019
Pays-Bas	1,357	5 207 380	5 207 380	-	-	-	-	-	
Pérou	0,152	583 288	583 288	-	754 222	754 222	-	-	
Philippines	0,205	786 671	786 671	-	-	-	-	-	

États	Contributions fixées pour 2022			Contributions fixées pour des exercices antérieurs					
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Pologne	0,802	3 077 612	3 077 612	-	-	-	-	-	
Portugal	0,350	1 343 097	1 343 097	-	-	-	-	-	
Qatar	0,282	1 082 153	1 082 153	-	-	-	-	-	
République arabe syrienne	0,011	42 212	-	42 212	82 919	54 823	28 096	2021-2022	70 308
République centrafricaine ⁴	0,001	3 837	3 655	182	16 384	8 192	8 192	2005-2007 + 2022	8 374
République de Corée	2,268	8 703 271	8 703 271	-	703 891	703 891	-	-	-
République de Moldova ⁴	0,003	11 512	11 512	-	545 868	136 467	409 401	1998-2004	409 401
République démocratique du Congo	0,010	38 374	38 374	-	162 502	162 502	-	-	-
République démocratique populaire lao	0,005	19 187	19 187	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	0,053	203 383	203 383	-	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,010	38 374	38 374	-	-	-	-	-	-
Roumanie	0,198	759 809	759 809	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	4,569	17 533 176	17 533 176	-	-	-	-	-	-
Rwanda	0,003	11 512	11 512	-	11 860	11 860	-	-	-
Sainte-Lucie	0,001	3 837	74	3 763	-	-	-	2022	3 763
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 837	3 837	-	6	6	-	-	-
Saint-Marin	0,002	7 675	7 675	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 837	3 837	-	-	-	-	-	-
Samoa	0,001	3 837	3 837	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 837	-	3 837	212 603	-	212 603	1995-2022	216 440
Sénégal	0,007	26 862	728	26 134	28 341	-	28 341	2020-2022	54 475
Serbie	0,028	107 448	107 448	-	-	-	-	-	-
Seychelles	0,002	7 675	7 675	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone ⁴	0,001	3 837	2 935	902	240 142	14 050	226 092	1994-2019 + 2022	226 994
Singapour	0,485	1 861 149	1 861 149	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,153	587 126	587 126	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,076	291 644	291 644	-	-	-	-	-	-
Somalie ⁴	0,001	3 837	3 837	-	389 055	32 509	356 546	1990-2019	356 546

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Soudan ²	0,010	38 374	654	37 720	98 457	-	98 457	2019-2022	136 177
Soudan du Sud	0,006	23 025	23 025	-	-	-	-		-
Sri Lanka	0,044	168 847	168 847	-	-	-	-		-
Suède	0,907	3 480 541	3 480 541	-	-	-	-		-
Suisse	1,152	4 420 709	4 420 709	-	-	-	-		-
Suriname	0,005	19 187	768	18 419	15 874	-	15 874	2021-2022	34 293
Tadjikistan ²	0,004	15 350	-	15 350	396 352	125 000	271 352	1998-2022	286 702
Tchad ²	0,004	15 350	-	15 350	96 085	-	96 085	2016-2022	111 435
Tchéquie	0,311	1 193 438	1 193 438	-	-	-	-		-
Thaïlande	0,307	1 178 088	1 178 088	-	-	-	-		-
Timor-Leste	0,002	7 675	-	7 675	4	-	4	2021-2022	7 679
Togo	0,002	7 675	1 645	6 030	-	-	-	2022	6 030
Tonga	0,001	3 837	3 837	-	7 871	7 871	-		-
Trinité-et-Tobago	0,040	153 497	153 497	-	-	-	-		-
Tunisie	0,025	95 936	95 936	-	-	-	-		-
Türkiye	1,372	5 264 942	5 264 942	-	-	-	-		-
Turkménistan	0,033	126 635	126 635	-	-	-	-		-
Tuvalu ²	0,001	3 837	-	3 837	15 557	-	15 557	2017-2022	19 394
Ukraine	0,057	218 733	218 733	-	-	-	-		-
Uruguay	0,087	333 856	333 856	-	-	-	-		-
Vanuatu	0,001	3 837	65	3 772	8 077	8 077	-	2022	3 772
Venezuela (République bolivarienne du) ²	0,728	2 793 643	-	2 793 643	18 152 560	-	18 152 560	2014-2022	20 946 203
Viet Nam	0,077	295 482	295 482	-	-	-	-		-
Yémen ²	0,010	38 374	-	38 374	230 836	-	230 836	2016-2022	269 210
Zambie	0,009	34 537	32 888	1 649	8 958	8 958	-	2022	1 649
Zimbabwe	0,005	19 187	490	18 697	4 267	-	4 267	2022	22 964

États	Contributions fixées pour 2022				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2022	Solde dû au 01.01.2022	Montant reçu en 2022	Solde dû au 31.12.2022	Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2022
	%	Montant							
Total États Membres	100,000	383 742 090	275 119 977	108 622 113	152 806 178	95 927 168	56 879 010		165 501 123
<i>Montants dus par des États Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>									
Paraguay ³	-	-	-	-	-	245 066	-	245 066 1937	245 066
<i>Total - Montants dus par des États Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>	-	-	-	-	245 066	-	245 066		245 066
<i>Montants dus par des États Membres qui ne sont plus affiliés à l'OIT</i>									
Ex-Rép. féd. soc. de Yougoslavie ⁵	-	-	-	-	6 370 623	-	6 370 623		6 370 623
<i>Total - Montants dus par des États Membres qui ne sont plus affiliés à l'OIT</i>	-	-	-	-	6 370 623	-	6 370 623		6 370 623
TOTAL	100,000	383 742 090	275 119 977	108 622 113	159 421 867	95 927 168	63 494 699		172 116 812

¹ **Contributions fixées pour 2022.** Représentent les contributions fixées dans le cadre du budget pour 2022-23.

² **États Membres qui, au 31 décembre 2022, ont perdu leur droit de vote en application des dispositions de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution.**

Les arriérés de contributions de ces États Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux dernières années complètes (2020-21). Conformément au l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation, chacun de ces États Membres avait en conséquence perdu son droit de vote.

³ **Arrangement financier: Paraguay (périodes antérieures d'affiliation à l'OIT).** Le Paraguay doit 245 066 francs suisses au titre de ses contributions à l'OIT et aux autres organisations de la Société des Nations pour la période antérieure à 1939. La Conférence internationale du Travail a décidé, à sa 45^e session (1961), d'annuler ces arriérés de contributions, ladite annulation devant devenir effective au moment du paiement par le Paraguay de toutes ses contributions arriérées depuis la date à laquelle il est devenu Membre de l'Organisation.

⁴ **Autres arrangements financiers.** Les États Membres énumérés dans le tableau ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

<u>États</u>	<u>Session de la Conférence à laquelle un arrangement financier a été approuvé</u>
Azerbaïdjan	95e (2006)
Iraq	97e (2008)
Kirghizistan	106e (2017)
Ouzbékistan	104e (2015)
Paraguay	102e (2013)
République centrafricaine	97e (2008)
République de Moldova	93e (2005)
Sierra Leone	108e (2019)
Somalie	108e (2019)

⁵ L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des États Membres le 24 novembre 2000.

**▶ 6. Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil d'administration sur les opérations
financières de l'Organisation internationale
du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**



République des Philippines

Commission de vérification des comptes

Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Nous avons l'honneur de transmettre le rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations financières de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2022.

Notre rapport contient les résultats de notre audit des états financiers pour 2022 ainsi que nos observations et recommandations relatives à notre examen du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), de la gestion des achats ainsi que des activités de contrôle dans cinq bureaux de pays de l'OIT. Des recommandations susceptibles d'apporter une valeur ajoutée ont été transmises à la direction et examinées avec elle en vue d'améliorer encore la gestion efficiente et efficace de l'Organisation.

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit et les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Nous avons traité les questions relatives à l'examen des états financiers de l'Organisation dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit et dont nous estimons qu'elles devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration. Nous serons heureux de communiquer de plus amples précisions sur ces questions essentielles au Conseil d'administration à sa session de mai 2023.

Nous remercions le Directeur général et son personnel pour l'aide dont ont bénéficié nos auditeurs. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration pour l'appui et l'intérêt qu'il a manifestés à l'égard des travaux que nous avons menés en qualité de Commissaire aux comptes.

Veuillez agréer l'assurance de notre haute considération.

(Signé) **Gamaliel A. Cordoba**

**Président, Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes**

**Quezon City, Philippines
Le 14 avril 2023**

République des Philippines

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Quezon City



**Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil d'administration
sur les opérations financières
de l'Organisation internationale du Travail**

**Pour l'exercice financier clos
le 31 décembre 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'AUDIT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Table des matières

Résumé

- A. Mandat, étendue et méthodologie
- B. Résultats de l'audit
 - 1. Audit des états financiers
 - 2. Examen des opérations du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs
 - 2.1. Politique, stratégie et cadre
 - 2.2. Exécution, suivi et communication des résultats
 - 2.3. Ressources
 - 2.4. Respect des règlements, règles et autorisations données par les organes délibérants
 - 3. Examen de la gestion des achats
 - 3.1. Innovation du système des achats
 - 3.2. Possibilités d'amélioration du processus d'achat
 - 4. Cadre de contrôle des bureaux extérieurs
 - 4.1. Gouvernance – guide opérationnel
 - 4.2. Formulation des programmes par pays de promotion du travail décent
 - 4.3. Mise en œuvre des projets de coopération pour le développement
 - 4.4. Gestion des ressources humaines
 - 4.5. Gestion des voyages
 - 4.6. Contrats de sous-traitance, y compris les contrats de collaboration extérieure, conventions de subvention et accords d'exécution
 - 4.7. Gestion du mobilier et du matériel
 - 4.8. Gestion de la trésorerie
 - 4.9. Gestion des risques dans les bureaux extérieurs
- C. Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes
- D. Informations fournies par la direction
- E. Remerciements
- Annexe A – Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes

Liste des sigles et acronymes

ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs
BIT	Bureau international du Travail
BUD/DC	Unité du budget de la coopération pour le développement
CAPS	Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel
CCCI	Comité consultatif de contrôle indépendant
CCI	Corps commun d'inspection
CDXB	coopération pour le développement financée par des ressources extrabudgétaires
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CINTERFOR	Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CSBO	Compte supplémentaire du budget ordinaire
CTBO	coopération technique financée par le budget ordinaire
ETD/BP	Équipe d'appui technique au travail décent/Bureau de pays
Eval	Bureau de l'évaluation
FINANCE	Département de la gestion financière
FUNDAMENTALS	Service des principes et droits fondamentaux au travail
HRD	Département du développement des ressources humaines
HR/OPS	Service des opérations du personnel
HR/TALENT	Service de gestion des talents
IAO	Bureau de l'audit interne et du contrôle
IGDS	Système de gestion des documents de gouvernance interne
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IRIS	Système intégré d'information sur les ressources
ISA	Normes internationales d'audit
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-SWAP	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes
PARDEV	Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs
PPTD	programme par pays de promotion du travail décent
PROCUREMENT	Bureau des achats et contrats
PROGRAM	Département de la programmation et de la gestion stratégiques
SMART	spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et assorti de délais
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNMRR	reconnaissance mutuelle des listes au sein du système des Nations Unies
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

RÉSUMÉ

Introduction

Le présent Rapport du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers et des opérations financières de l'**Organisation internationale du Travail (OIT)** est publié conformément au paragraphe 6 de l'annexe du Règlement financier de l'OIT, et il est transmis au Conseil d'administration.

Il s'agit du troisième rapport d'audit présenté au Conseil d'administration par le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, en vertu du nouveau mandat de Commissaire aux comptes que lui a confié le Conseil d'administration à sa 334^e session (25 octobre-8 novembre 2018) pour les 77^e et 78^e exercices, à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de quatre ans (2020-2023).

L'objectif global de l'audit est de fournir aux États Membres une assurance émanant d'un organisme indépendant, de contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein de l'Organisation et d'appuyer, dans le cadre du processus de l'audit externe, la réalisation des objectifs qui sous-tendent les activités de l'Organisation. Dans le présent rapport, nous avons exposé en détail nos observations, et nous avons formulé des recommandations qui visent à améliorer encore l'efficacité et l'efficacités des opérations de gestion et à apporter une valeur ajoutée à la gouvernance de l'OIT.

Résultat général de l'audit

En vertu de notre mandat, nous avons vérifié les états financiers de l'OIT conformément au Règlement financier de l'Organisation et aux Normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil international des normes internationales d'audit et d'assurance. Nous avons conclu que les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Par conséquent, nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous avons également conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées sur la même base que l'année précédente et que les opérations de l'OIT dont nous avons eu connaissance, ou que nous avons contrôlées par sondage, au cours de notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

Outre la vérification des états financiers, nous avons réalisé des audits des services extérieurs suivants: *a)* Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale et bureau de pays de l'OIT pour le Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe (ETD/BP-Yaoundé); *b)* Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau (ETD/BP-Dakar); *c)* Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (OIT-CINTERFOR); *d)* Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour les Caraïbes (ETD/BP-Port of Spain); *e)* Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (ETD/BP-Budapest); *f)* Bureau de liaison de l'OIT au Myanmar (OIT-Yangon). De même, nous avons effectué un audit des états financiers et des opérations financières du Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), dont les comptes sont consolidés dans les états financiers de l'OIT.

Nous avons par ailleurs procédé à l'examen de la gestion des achats et à l'examen des opérations du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) en vertu de notre mandat qui nous habilite à formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. Nous avons noté des possibilités d'amélioration des stratégies, des politiques et des procédures dans l'exécution des programmes et avons formulé des recommandations afin de renforcer encore l'efficacité des opérations et de réaliser les objectifs de l'Organisation.

Principales constatations de l'auditeur

La vérification des comptes a donné lieu aux principales constatations ci-après, qui appellent des mesures de la part de la direction du BIT.

Examen des opérations d'ACT/EMP et d'ACTRAV (les bureaux)

- a) ACT/EMP et ACTRAV relèvent directement du Directeur général et jouent un rôle important dans la structure tripartite de l'OIT, ainsi que le prévoit leur mandat. Ils sont toutefois perçus comme des bureaux extérieurs de l'OIT et plutôt considérés comme des organisations d'employeurs ou de travailleurs. Aucun cadre stratégique définissant les domaines d'action importants d'ACT/EMP n'a été élaboré et ACTRAV ne prend pas en considération les domaines de programme et la gestion des ressources humaines dans son cadre stratégique. Le personnel des services extérieurs n'a pas une connaissance suffisante du cycle de programmation et des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi, et ses capacités dans ces domaines sont insuffisantes.
- b) Les bureaux sont présents à travers le monde, mais ils ont une structure organisationnelle horizontale dans laquelle l'articulation des pouvoirs et des responsabilités n'est pas claire, étant donné qu'il y a peu ou il n'y a pas de cadres intermédiaires entre le personnel et les directrices. Nous avons relevé l'absence de plans de formation et de perfectionnement du personnel ainsi que de coordination intégrée à l'échelle du Bureau des stratégies de mobilisation de ressources pour ACTRAV et ACT/EMP. Parallèlement, nous avons constaté un respect insuffisant des dispositions relatives à l'évaluation du comportement professionnel par ACT/EMP, et noté, dans le cas d'ACTRAV, que l'identification et l'évaluation des risques ne semblaient pas être conformes au Manuel de la gestion des risques.

Examen de la gestion des achats

- c) La gestion des achats de l'Organisation progresse vers la numérisation. Toutefois, il a été relevé que des interfaces devaient être créées entre les trois systèmes utilisés, à savoir le Plan d'achat (application OPP), la plateforme de recherche de fournisseurs en ligne (Jaggaer) et le progiciel de gestion intégrée (ERP)-Système intégré d'information sur les ressources (IRIS). En outre, l'outil Jaggaer est incomplet en ce qu'il ne comprend pas de fonctionnalités relatives aux demandes d'achats directs et à la gestion des fournisseurs et des contrats. Dans l'application OPP, les plans d'achat ne sont pas rattachés aux principes de la gestion axée sur les résultats car ils ne sont pas reliés aux résultats correspondants.
- d) Les activités d'achat d'une valeur inférieure à 50 000,00 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) sont entièrement déléguées aux unités du siège et aux bureaux extérieurs de l'OIT et ne font pas l'objet d'un plan d'achat, ce qui affaiblit la fonction de suivi des achats et de présentation de rapports. L'analyse des dépenses est déficiente et il est nécessaire de définir des indicateurs clés de performance pour qu'elle soit plus pertinente et ainsi facilite la planification des achats, la gestion des dépenses non stratégiques et la promotion des achats durables. Les différentes étapes du processus d'achat ne sont pas assorties d'échéanciers définis.

Examen des activités des bureaux extérieurs

- e) L'amélioration du fonctionnement des bureaux extérieurs est un processus continu. Nous avons constaté quelques anomalies en matière de conformité aux mécanismes, règles et procédures de contrôle de l'OIT dans les activités et les processus clés des bureaux extérieurs. Ces anomalies peuvent avoir une incidence sur l'intégrité de l'information comptable et financière, sur la promotion de la responsabilisation et sur la prévention de la fraude.
- f) Le renforcement des capacités du personnel des services extérieurs laisse à désirer pour ce qui est de l'identification, de l'évaluation et de la contextualisation des risques, et il est nécessaire d'améliorer la mise en application du Manuel de gestion des risques.

Résumé des recommandations

Nous avons formulé des recommandations, qui sont examinées en détail dans la suite du présent rapport. Les principales recommandations sont les suivantes:

Examen des activités d'ACT/EMP et ACTRAV

- a) **L'OIT devrait accroître la visibilité d'ACTRAV et d'ACT/EMP et consolider la position de ces bureaux au sein du BIT moyennant les mesures suivantes: a) inclure dans les activités organisées à l'intention des nouveaux fonctionnaires et dans les activités de renforcement des capacités, en particulier celles destinées aux responsables du BIT, des séances consacrées au fonctionnement des deux bureaux et à leur offre de services; b) renforcer la position des bureaux et leur association avec le BIT par la communication et les publications, en utilisant les plateformes numériques du BIT; c) définir des règles strictes pour les consultations qui doivent avoir lieu avec les bureaux à tous les stades de l'élaboration et de l'évaluation des programmes ou des projets (paragr. 32);**
- b) **L'OIT devrait renforcer le cadre stratégique d'ACTRAV en y faisant figurer les procédures spécifiques de la gestion des programmes et des ressources humaines, afin de renforcer la collaboration avec les autres départements/unités/services techniques du BIT et l'intégration de leurs stratégies respectives (paragr. 38);**
- c) **L'OIT devrait élaborer un cadre de gouvernance structuré qui contienne des informations essentielles détaillées concernant les stratégies/politiques spécifiques d'ACT/EMP, sa structure, son rôle et ses fonctions, y compris sa collaboration avec les organisations d'employeurs et les associations professionnelles, et ses mécanismes de mobilisation des ressources, dans l'optique du guide synthétique dont doit se doter le bureau (paragr. 43);**
- d) **L'OIT devrait procéder comme suit pour généraliser l'application des principes de la gestion axée sur les résultats, améliorer le suivi et favoriser la remontée des informations qui en découlent: a) améliorer la coordination au niveau des bureaux extérieurs de manière à pouvoir mettre à jour les résultats des programmes par pays lors de l'examen des plans de travail axés sur les résultats, et garantir de cette façon l'intégrité des données communiquées dans le cadre de l'exécution des programmes; b) établir un programme plus complet d'activités de renforcement des capacités en matière de programmation, conformément aux orientations stratégiques du Département du développement des ressources humaines (HRD), et permettre ainsi au personnel d'approfondir ses connaissances sur les principes essentiels de la remontée des résultats; c) familiariser le personnel d'ACTRAV avec les plans de travail individuels (paragr. 50);**
- e) **L'OIT devrait faire en sorte que le processus de responsabilisation consistant à enregistrer et à actualiser à intervalles réguliers les informations relatives aux résultats des programmes par pays et aux produits mondiaux, y compris les réalisations correspondantes, soit amélioré, et que les résultats des programmes par pays soient davantage en corrélation avec les indicateurs de produit dans le module SM/IP, en veillant à ce que: a) les spécialistes d'ACT/EMP fassent le nécessaire en ce qui concerne les produits mondiaux; b) les spécialistes d'ACT/EMP et les administrateurs nationaux**

de programmes se coordonnent et se consultent davantage en ce qui concerne les résultats des programmes par pays; et c) la direction d'ACT/EMP et le point focal chargé du produit 1.1 assurent un suivi rigoureux à intervalles réguliers (paragr. 55);

- f) l'OIT devrait définir de manière plus détaillée la structure organisationnelle d'ACTRAV et d'ACT/EMP pour favoriser une meilleure coordination des activités au sein de ces bureaux et en dehors, ainsi qu'établir précisément les fonctions, rôles et responsabilités de chacun, et développer les relations entre les équipes et fonctionnaires sur le terrain pour leur permettre de gagner en efficacité dans leurs tâches respectives et d'intégrer davantage les principes énoncés dans le cadre de responsabilisation du BIT (paragr. 64);
- g) l'OIT devrait améliorer ses activités de développement professionnel en établissant un plan ou une stratégie d'apprentissage et de développement à l'intention du personnel d'ACTRAV et d'ACT/EMP, dans le droit fil de la campagne globale de recensement des compétences menée par HRD, et inclure dans l'évaluation du comportement professionnel de chaque fonctionnaire un indicateur de performance exigeant le renforcement des capacités (paragr. 71);
- h) l'OIT devrait établir une stratégie de mobilisation de ressources systématique et bien coordonnée qui définisse clairement les rôles du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), des bureaux et autres unités techniques, ainsi que des bureaux extérieurs afin de renforcer l'appui prêté aux organisations d'employeurs et de travailleurs tout en multipliant les occasions d'entretenir une coopération fructueuse avec les donateurs et les partenaires de financement (paragr. 80);
- i) l'OIT devrait faire en sorte que le registre des risques d'ACTRAV soit révisé et mis à jour afin d'y inclure les éléments clairement définis pour améliorer la prise de décisions et assurer le respect du cadre de gestion des risques du BIT (paragr. 85);
- j) l'OIT devrait faire en sorte que les évaluations du comportement professionnel du personnel d'ACT/EMP soient conduites selon une pratique encore plus rigoureuse et axée sur les résultats, et que le taux d'exécution de ces évaluations consigné dans ILO People fasse l'objet d'un suivi afin d'assurer une bonne administration des activités liées au comportement professionnel des fonctionnaires (paragr. 89);

Examen de la gestion des achats

- k) l'OIT devrait élaborer un plan et une stratégie concrets en vue de la pleine intégration des applications et solutions électroniques utilisées dans la gestion des achats et travailler à la création d'interfaces entre les systèmes pour faciliter un processus d'achat et une gestion des données efficaces et améliorer les décisions stratégiques et tactiques connexes (paragr. 103);
- l) l'OIT devrait mettre à exécution son projet visant à intégrer les fonctionnalités relatives aux demandes de dérogation et à la gestion des fournisseurs et des contrats dans l'outil Jaggaer, en vue d'exploiter toutes les possibilités qu'il offre et, en fin de compte, d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la gouvernance globale en matière d'achats (paragr. 107);
- m) l'OIT devrait renforcer les principes de la gestion axée sur les résultats dans ses processus d'achat en établissant, au moyen du processus de planification des achats, un lien direct entre ses activités d'achat et des résultats spécifiques définis dans le programme et budget (paragr. 112);
- n) l'OIT devrait renforcer la structure fonctionnelle du Bureau des achats et contrats (PROCUREMENT) en augmentant, dans des sites régionaux stratégiques, les effectifs de personnel affecté aux fonctions d'examen et de contrôle des activités d'achat d'autres unités et bureaux extérieurs, pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses activités d'achat et veiller à ce que les principes de responsabilisation et de contrôle interne soient respectés dans les processus d'achat (paragr. 119);

- o) l'OIT devrait souligner auprès des unités du siège et des bureaux extérieurs la nécessité d'une planification appropriée et effectuée en temps voulu des opérations d'achat dont la valeur estimée n'est pas supérieure à 50 000,00 dollars É.-U., et créer un mécanisme de suivi de la préparation et de la soumission des plans d'achat pour renforcer la responsabilisation et le contrôle interne des processus d'achat (paragr. 125);**
- p) l'OIT devrait améliorer l'élaboration de l'analyse des dépenses en y incluant, notamment, des indicateurs clés de performance, aux fins de la préparation de la planification des achats, de la gestion des dépenses non stratégiques et de la réalisation d'achats durables, pour ainsi dégager des économies et gagner en efficacité dans ses activités d'achat (paragr. 130);**
- q) l'OIT devrait faciliter la publication de la version révisée de l'IGDS n° 240, l'accent étant mis sur le calendrier prévu pour l'achèvement de l'examen des acquisitions et, afin de parvenir à l'efficacité dans les processus d'achat, définir dans ses lignes directrices relatives aux achats des échéanciers indicatifs pour la fonction d'évaluation des offres, en prenant en considération les facteurs qui influent sur les délais de traitement des achats (paragr. 135);**

Environnement de contrôle dans les bureaux extérieurs

- r) l'OIT devrait mettre à jour le Manuel d'orientation et de gestion opérationnelle du bureau de liaison et élaborer un guide opérationnel pour le CINTERFOR, afin de disposer des documents synthétiques pertinents dans lesquels les acteurs intéressés pourront trouver des explications claires sur le fonctionnement de ces deux structures, en vue d'une amélioration de leur gouvernance (paragr. 147);**
- s) l'OIT devrait remédier aux divers problèmes et facteurs qui nuisent au respect des règles par une communication claire, ouverte et continue, avec des retours d'information entre le siège et les bureaux extérieurs, par l'amélioration des mécanismes de suivi et de contrôle, et par des activités de développement des capacités en vue du renforcement des contrôles dans les bureaux extérieurs (paragr. 158);**
- t) l'OIT devrait tenir compte des possibilités d'amélioration signalées, en créant les conditions d'un suivi efficient et efficace au siège et dans les bureaux régionaux, et en proposant au personnel sur le terrain des formations propres à garantir la mise en œuvre de systèmes robustes de gestion des risques dans les bureaux extérieurs (paragr. 165).**

A. MANDAT, ÉTENDUE ET MÉTHODOLOGIE

Mandat

1. La Commission de vérification des comptes est un organisme indépendant créé en vertu de la Constitution de la République des Philippines. Fondée il y a cent vingt-quatre ans, cette institution supérieure des comptes est un membre actif de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle participe activement à l'établissement de normes de comptabilité et d'audit, au renforcement des capacités et au partage des connaissances. Elle a acquis une vaste expérience de la vérification extérieure des comptes auprès d'organisations internationales au cours des quarante dernières années.

2. À sa 334^e session (25 octobre-8 novembre 2018), le Conseil d'administration du BIT a nommé le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 77^e et 78^e exercices, à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de quatre ans (2020-2023). Le mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes est énoncé dans le chapitre IX du Règlement financier de l'OIT. Le Règlement financier dispose que le Commissaire aux comptes présente un rapport à la Conférence internationale du Travail, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, sur les états financiers annuels ainsi que sur d'autres renseignements qu'il juge nécessaire de porter à son attention au sujet des questions visées dans l'article 36, paragraphe 2, et dans le mandat additionnel.

Étendue et objectifs de l'audit

3. Notre audit consiste à réaliser, en toute indépendance, un examen des éléments probants venant étayer les montants et les informations figurant dans les états financiers, lesquels sont au nombre de cinq: *a*) état de la situation financière; *b*) état de la performance financière; *c*) état des variations de l'actif net; *d*) tableau des flux de trésorerie; et *e*) état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels. Il comprend également une évaluation de la conformité des opérations de l'OIT avec le Règlement financier et les autorisations des organes délibérants.

4. L'audit avait principalement pour objet de nous permettre de nous former une opinion quant à la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses opérations, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice, conformément aux IPSAS. Dans ce cadre, une évaluation a été menée à bien pour déterminer si les dépenses inscrites dans les états financiers ont été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses ont été classées et comptabilisées correctement, conformément au Règlement financier et aux décisions des organes délibérants de l'OIT. L'audit comprenait un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi que des vérifications par sondage des livres comptables et autres pièces justificatives que nous avons effectuées si nous l'avons jugé nécessaire pour fonder notre opinion d'audit.

5. Nous avons également procédé à l'examen des opérations de l'OIT au regard des questions visées à l'article 36, paragraphe 2, du Règlement financier en vertu duquel le Commissaire aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. Nous avons concentré notre attention sur les questions qui revêtaient une importance fondamentale pour la capacité, la gestion efficace et la réputation de l'OIT, et plus particulièrement sur la gestion des achats, sur ACT/EMP et ACTRAV et sur les activités des bureaux extérieurs.

6. Globalement, l'audit vise à fournir aux États Membres une assurance émanant d'un organisme indépendant, à contribuer au renforcement de la transparence et de la responsabilisation au sein de l'Organisation et à appuyer, dans le cadre du processus de l'audit externe, la réalisation des objectifs qui sous-tendent les activités de l'Organisation.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

7. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes ISA. Nous sommes tenus en vertu de ces normes de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste notamment à examiner par sondage les éléments probants qui étayent les montants et les informations figurant dans les états financiers. Il comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

8. Une stratégie d'audit axée sur le risque a été adoptée aux fins de la vérification des états financiers. Cette approche suppose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, en se fondant sur une compréhension appropriée de l'entité et de son environnement, notamment de ses mécanismes de contrôle interne. Aux fins de l'examen des contrôles internes, nous avons adopté le cadre de contrôle interne du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, en raison de son exhaustivité, de son efficacité et des principes universels de contrôles internes rigoureux qui le sous-tendent.

9. La responsabilité de l'auditeur est d'exprimer une opinion sur les états financiers fondée sur un audit. Celui-ci est réalisé pour obtenir une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la question de savoir si les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

10. Durant l'exercice 2022, outre la vérification des états financiers, nous avons réalisé des audits des bureaux extérieurs suivants: a) ETD/BP-Yaoundé; b) ETD/BP-Dakar; c) OIT-CINTERFOR; d) ETD/BP-Port of Spain; e) ETD/BP-Budapest; et f) OIT-Yangon. En outre, nous avons réalisé un audit des états financiers et des opérations financières du Centre de Turin.

11. Nous nous sommes coordonnés avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) au sujet des domaines sur lesquels notre audit devait porter afin d'éviter que nos activités ne se recoupent inutilement et de déterminer dans quelle mesure il était possible de tirer parti des travaux de l'IAO. Nous avons également collaboré avec le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) afin d'enrichir encore nos travaux d'audit.

12. Nous avons régulièrement communiqué les résultats de l'audit à la direction du BIT dans des notes de synthèse et des lettres de recommandations, dans lesquelles nos observations et recommandations étaient exposées en détail. Cette pratique permet d'établir un dialogue permanent avec la direction.

B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

13. Cette partie du rapport expose nos observations concernant les questions financières et les questions de gouvernance, conformément à l'article 36, paragraphe 2, du Règlement financier en vertu duquel le Commissaire aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. La direction du BIT a eu la possibilité de faire des commentaires sur nos observations d'audit. Des recommandations susceptibles d'apporter une valeur ajoutée lui ont été communiquées en vue de renforcer la gestion efficiente et efficace de l'Organisation.

1. Audit des états financiers

14. Nous avons vérifié les états financiers conformément aux normes ISA et avons conclu que ces états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux IPSAS. Cela nous a amenés à exprimer une opinion d'audit non modifiée sur les états financiers de l'Organisation. Les états financiers vérifiés ont été les suivants:

- a) État I. État de la situation financière;
- b) État II. État de la performance financière;
- c) État III. État des variations de l'actif net;
- d) État IV. Tableau des flux de trésorerie;
- e) État V. État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.

15. Nous avons également conclu que les méthodes comptables indiquées dans la note 2 aux états financiers avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent. Nous avons conclu en outre que les opérations de l'OIT dont nous avons eu connaissance, ou que nous avons contrôlées par sondage, au cours de notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

16. Nous savons gré à la direction du BIT des efforts qu'elle a déployés pour tenir compte de plusieurs des recommandations émises au cours de l'audit intermédiaire et de l'audit de fin d'exercice des états financiers de l'OIT pour 2022, afin de donner une image fidèle des comptes concernés et d'améliorer la présentation et la communication d'informations conformément aux IPSAS.

2. Examen des opérations du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs

17. Depuis sa fondation en 1919, l'OIT, du fait de sa structure tripartite, occupe une place unique dans le système des Nations Unies. Le tripartisme donne aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs une voix égale et un même accès aux domaines qui relèvent de l'Organisation. Il est la caractéristique qui définit l'OIT dans l'accomplissement de son mandat social. L'objectif primordial du Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025 est d'appliquer les dispositions de la Déclaration du centenaire pour une reprise centrée sur l'humain après la pandémie de COVID-19 et d'exploiter les avantages comparatifs permanents du tripartisme. Le plan stratégique souligne que *l'OIT doit soutenir et promouvoir le tripartisme dans ses méthodes de travail et mécanismes décisionnels*. L'examen porte sur le fonctionnement de deux composantes essentielles de la structure tripartite de l'OIT – ACTRAV et ACT/EMP.

18. ACTRAV est le principal lien entre le BIT et les organisations de travailleurs. Il veille à ce que les sujets de préoccupation et les intérêts des organisations syndicales soient pris en compte dans l'élaboration des politiques et les autres activités de l'Organisation, tant au siège que dans les bureaux extérieurs. ACT/EMP a quant à lui pour rôle de porter à la connaissance de l'OIT les politiques, les expériences, les priorités et les besoins des mandants employeurs afin que celle-ci, ainsi informée, élabore des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des mandants.

19. Guidé par le texte de la stratégie exposée sous le produit 1.2 du programme et budget, le BIT, par l'intermédiaire d'ACTRAV: a) fournit un soutien direct aux organisations de travailleurs aux niveaux national, régional, mondial et sectoriel, ce soutien portant sur l'ensemble des composantes du cadre de résultats de l'Organisation; b) fournit une assistance aux mandants travailleurs au sein des organes de gouvernance et des instances décisionnelles tripartites de l'OIT; et c) travaille avec les unités techniques pour que les points de vue des mandants travailleurs soient pris en considération dans d'autres résultats et programmes. ACT/EMP a pour principales fonctions: a) d'assurer la liaison avec les mandants employeurs aux niveaux national et régional. Les activités d'ACT/EMP sur le terrain sont fondées sur les besoins et les priorités des organisations d'employeurs et menées dans les trois domaines (gouvernance, services et élaboration des politiques) du programme et budget (produit 1.1); b) de s'informer des priorités ou des politiques des mandants employeurs ou des difficultés auxquelles ils font face pour instaurer un environnement favorable aux entreprises, sans leur dire ce qu'ils doivent faire, et de prévoir les politiques ou solutions que leurs membres envisagent; et c) de travailler à tous les autres résultats dans l'ensemble du Bureau.

20. Tant ACTRAV qu'ACT/EMP sont placés chacun sous la responsabilité d'une directrice assistée dans ses fonctions par une directrice adjointe ou un directeur adjoint, et leurs activités dans le monde sont menées par leur personnel respectif au siège et dans les bureaux extérieurs, y compris le Centre de Turin. ACTRAV emploie au total 51 personnes, et ACT/EMP 32 personnes.

21. L'examen a porté sur les activités des deux bureaux pendant la période budgétaire 2020-2022. L'un de ses objectifs généraux était d'évaluer les plans et actions adoptés par l'OIT face à la pandémie de COVID-19 du point de vue de l'adéquation et de l'efficacité de ses politiques, stratégies et cadres transversaux. L'audit visait également à déterminer si les programmes et projets des bureaux relevant des résultats stratégiques, en particulier du résultat 1, étaient mis en œuvre et exécutés en continu, et si les résultats escomptés étaient obtenus, conformément à la Déclaration du centenaire de l'OIT, dans un contexte de crise sanitaire et économique mondiale, et adaptés à l'environnement d'affaires actuel pour produire des résultats et un impact avec les ressources disponibles et adéquates.

22. Dans le cadre de l'audit, nous nous sommes informés sur la nature et les processus opérationnels des deux bureaux en nouant un dialogue avec leur personnel et en étudiant la documentation connexe. Les informations obtenues ont été associées aux principes de gouvernance ancrés dans l'OIT, à savoir, la responsabilisation, la gestion des risques et les contrôles internes. L'examen a porté principalement sur: a) l'adéquation et l'efficacité des politiques, stratégies et cadres; b) la concrétisation des résultats, y compris la notification et le suivi des résultats; c) l'adéquation et la disponibilité des ressources humaines et financières; et d) le respect des règlements, des règles et des autorisations données par les organes délibérants de l'OIT.

23. À la suite de l'examen, nous attirons l'attention sur plusieurs mesures de nature à rendre les processus et le fonctionnement des bureaux plus transparents et pleinement conformes aux principes de responsabilisation. Ces mesures sont présentées en détail ci-après.

2.1. Politique, stratégie et cadre

2.1.1. Visibilité d'ACTRAV et d'ACT/EMP (les bureaux)

24. Le mandat des deux bureaux est reproduit dans un avis du Directeur général du 5 octobre 2018 (IGDS n° 536), qui récapitule et précise leur structure ainsi que leurs rôles et fonctions essentiels, et expose en outre la manière dont ces deux structures et les autres unités du BIT devraient travailler ensemble. L'IGDS n° 536 présente aussi la version mise à jour des Principes directeurs pour les consultations avec les bureaux des activités pour les employeurs et des activités pour les travailleurs, qui avaient été soumis pour information au Conseil d'administration après que celui-ci avait demandé au Directeur général, en 2005, d'élaborer des principes directeurs précis pour régir les consultations avec les bureaux des activités pour les employeurs et des activités pour les travailleurs et pour faciliter les relations entre tous les départements et ces bureaux. Les rôles et les fonctions des bureaux recourent tous les résultats stratégiques, les éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques et les résultats facilitateurs définis dans quatre grands domaines: a) élaboration et mise en œuvre des politiques; b) coopération pour le développement; c) recherche; et d) organisation des réunions et des activités de l'OIT aux niveaux national, régional et mondial. L'IGDS n° 536 précise en outre qu'en jouant avec efficacité le rôle qui leur revient ACT/EMP et ACTRAV contribuent grandement à l'avantage comparatif que constitue le tripartisme pour l'Organisation. Par leur interaction avec les autres unités de travail, ils permettent au BIT de répondre aux

besoins des mandants employeurs et travailleurs et offrent, dans le même temps, des services à ces deux groupes de mandants.

25. L'audit a montré que, au sein du BIT, ACTRAV et ACT/EMP remplissent une double fonction: d'un côté, ce sont des services organiques du BIT dotés de leur propre personnel qui proposent aux organisations d'employeurs et de travailleurs une assistance technique et des moyens de développer leurs capacités, tout en apportant à l'ensemble du Bureau des informations extrêmement utiles sur les priorités, les difficultés et les préoccupations des partenaires sociaux; d'un autre côté, ils constituent une organisation dans l'Organisation dans la mesure où ils sont la principale courroie de transmission entre le secrétariat de l'OIT et les groupes des travailleurs et des employeurs. Comme il a été noté, le principal enjeu pour les deux bureaux à présent est la perception que l'on a d'eux au sein du BIT. En effet, en tant que service, ils sont davantage perçus comme une nuisance que comme l'acteur le mieux placé pour incarner le principe du tripartisme, et davantage comme des «forces de police» que comme des partenaires incontournables de l'OIT dans l'exercice de son mandat. En d'autres termes, les deux bureaux sont plutôt considérés comme un service à part, plus proche des organisations de travailleurs et d'employeurs avec lesquelles ils font la liaison que du BIT. De ce fait, la coordination, la collaboration et la communication avec les deux bureaux ont généralement un caractère ad hoc ou sont imprévisibles et s'accompagnent d'une certaine confusion quant au moment où ils sont censés intervenir dans les activités respectives des départements techniques.

26. L'une des raisons de cette perception tient peut-être à la position particulière qu'occupent ces bureaux dans la structure de l'Organisation puisqu'ils relèvent directement tous les deux du Directeur général, comme d'autres services, tout en assurant le lien entre le BIT et les organisations de travailleurs et d'employeurs. Cela leur confère une double responsabilité: ils font partie du BIT et assurent en même temps la liaison avec les organisations de travailleurs et d'employeurs. Nous proposons plusieurs solutions pour tenter de remédier au rapport compliqué qui existe aujourd'hui entre les bureaux et les autres unités du BIT. Ces solutions prennent la forme de recommandations en faveur d'une plus grande transparence et de responsabilités plus clairement définies, pour ACTRAV comme pour ACT/EMP.

27. Il serait utile d'inclure dans les activités organisées par HRD à l'intention du personnel un volet consacré aux services qu'offrent les deux bureaux non seulement comme une unité du BIT parmi d'autres, mais aussi en tant que représentants de deux des trois groupes de mandants tripartites: les travailleurs et les employeurs. Nous avons en effet remarqué que lorsqu'on évoquait l'existence et le fonctionnement des bureaux devant des fonctionnaires recrutés depuis peu, ils avaient l'air perplexes. Une autre suggestion serait d'inclure dans les activités de renforcement des capacités destinées aux nouveaux cadres une session organisée par les bureaux. La nature tripartite des travaux du BIT rend indispensable la collaboration et les consultations avec ACTRAV et ACT/EMP.

28. Une autre piste à explorer consisterait à faire en sorte que les parties prenantes, à l'intérieur comme à l'extérieur, associent les deux bureaux au BIT en les considérant comme des unités parmi d'autres. La communication et les publications peuvent y aider. Ainsi, sur l'Intranet du BIT, ACTRAV et ACT/EMP n'ont pratiquement aucune visibilité et il faut passer par plusieurs pages, dont celle du Directeur général, pour pouvoir trouver des informations à leur sujet. On pourrait rendre celles-ci plus visibles et plus facilement accessibles en créant un raccourci sur la page d'accueil de l'Intranet. Cela vaut aussi pour le site officiel de l'OIT et d'autres supports de communication.

29. De plus, il nous est apparu que la participation des spécialistes d'ACTRAV et d'ACT/EMP à la préparation des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) n'était pas très rigoureuse et que, dans certains cas, ces spécialistes n'étaient même pas consultés. Même chose pour les projets de coopération pour le développement: dans certains cas, les spécialistes d'ACTRAV et d'ACT/EMP n'ont pas été consultés ou alors, s'ils l'ont été, les consultations ont eu lieu pendant la phase d'évaluation, c'est-à-dire à un moment où il n'était plus possible d'intégrer les vues des mandants employeurs et travailleurs. Comme l'ont expliqué les personnes interrogées dans les deux bureaux, on pourrait très bien remédier à cette situation en avançant les consultations et la participation des spécialistes et d'autres collaborateurs des départements/services techniques du BIT à la phase de développement des projets et en les laissant ensuite se dérouler tout au long du cycle.

30. ACTRAV et ACT/EMP estiment nécessaire, au regard de leurs objectifs respectifs, de promouvoir leur mission le plus largement possible et de faire connaître les rôles spécifiques des mandants travailleurs et employeurs qu'ils représentent. Pour l'un comme pour l'autre, le problème ne réside pas dans leur mandat mais dans la culture institutionnelle qui prévaut à l'heure actuelle au sein du BIT et dans la perception que d'autres unités ont d'eux, entre autres facteurs.

31. L'arrivée d'un nouveau Directeur général à la tête de l'Organisation est un moment opportun pour accroître la visibilité des bureaux en suivant les nouvelles orientations tracées par la direction. Il semble en effet que le nouveau Directeur général attache une grande importance au principe de l'unité d'action au sein de l'OIT, comme le montrent les changements apportés à l'organigramme, qui resserrent la collaboration et la coordination entre les départements et entre les régions. Il faudrait saisir cette occasion pour faire des deux bureaux ACTRAV et ACT/EMP des unités à la fois plus visibles et plus identifiables qui pourront contribuer à l'avantage comparatif que constitue le tripartisme en s'acquittant de leur mandat au sein du BIT.

32. **Nous avons recommandé à l'OIT d'accroître la visibilité d'ACTRAV et d'ACT/EMP et de consolider la position de ces bureaux au sein du BIT moyennant les mesures suivantes:**

- a) **inclure dans les activités organisées à l'intention des nouveaux fonctionnaires et dans les activités de renforcement des capacités, en particulier celles destinées aux responsables du BIT, des séances consacrées au fonctionnement des deux bureaux et à leur offre de services;**
- b) **renforcer la position des bureaux et leur association avec le BIT par la communication et les publications, en utilisant les plateformes numériques du BIT;**
- c) **définir des règles strictes pour les consultations qui doivent avoir lieu avec les bureaux à tous les stades de l'élaboration et de l'évaluation des programmes ou des projets.**

33. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Les deux bureaux et le BIT de manière générale se sont engagés à étudier les moyens de mieux faire connaître les rôles d'ACTRAV et ACT/EMP. En ce qui concerne les activités d'orientation destinées au personnel, l'atelier le plus récent organisé à l'intention des nouveaux fonctionnaires, qui a eu lieu en novembre 2022, avait à son programme une séance spéciale sur les deux bureaux. En outre, le BIT entend continuer à faire participer ACTRAV et ACT/EMP aux sessions d'orientation organisées pour les nouveaux représentants des missions permanentes à Genève, afin de promouvoir le tripartisme et le rôle des partenaires sociaux; en ce qui concerne les communications via les plateformes numériques, ACTRAV fera un bilan de sa présence sur l'Intranet du BIT et sur le site Internet public de l'OIT dans le but d'y accroître sa visibilité, tandis qu'ACT/EMP continuera d'améliorer la sienne dans les communications et les publications en élargissant le lectorat de ses bulletins d'information électroniques. S'agissant des règles strictes à appliquer aux consultations qui doivent avoir lieu lors de la conception et de l'évaluation des programmes et des projets, le BIT estime que le guide «ILO Decent Work Country Programmes Guidance 2020 – Review and Approval Process» et le «Manuel de gouvernance interne sur la coopération pour le développement» sont très clairs sur la question de la participation obligatoire des deux bureaux et des partenaires sociaux à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des PPTD et des projets. PARDEV prendra les mesures nécessaires pour améliorer son mécanisme d'évaluation des projets de coopération pour le développement en vue de garantir la tenue de véritables consultations avec ACT/EMP et ACTRAV, et il rappellera aux bureaux extérieurs quels sont les rôles et les responsabilités des personnes concernées ainsi que les procédures à suivre.

2.1.2. *Cadre stratégique*

34. L'un des principes fondamentaux qui sous-tendent le cadre relatif à la responsabilité du BIT présenté dans l'IGDS n° 137 prône *une définition claire des responsabilités*: des politiques organisationnelles et des lignes directrices sur le comportement professionnel définissent le degré et la nature des responsabilités attachées à chaque poste.

a) *ACTRAV*

35. Conformément au principe de responsabilité et au mandat des deux bureaux exposé dans l'IGDS n° 536, la mise en place par ACTRAV de son propre cadre stratégique – un document essentiel dans lequel sont définis ses fonctions, ses rôles et ses responsabilités – mérite d'être mentionnée. Grâce à ce cadre, nous avons constaté que les procédures opérationnelles d'ACTRAV sont en général appropriées, adéquates et clairement définies. Cela vaut

aussi, en particulier, pour ses méthodes de gestion financière, dont la mise en œuvre par l'intermédiaire du système IRIS garantit la conformité avec les règlements et règles applicables dans ce domaine. Cela étant, nous avons relevé plusieurs possibilités d'amélioration dans le cadre stratégique concernant: l'absence de procédures spécifiques de coordination et de consultation dans la gestion des programmes; la gestion des ressources humaines, notamment les procédures de recrutement et de sélection, qui devrait viser à renforcer la collaboration avec les autres départements/unités/services techniques du BIT et l'intégration de leurs stratégies respectives, au service des objectifs de l'Organisation dans son ensemble.

36. En ce qui concerne la gestion des programmes, nous avons compris que les départements techniques du BIT avaient tendance à ignorer le bureau ou à ne s'impliquer dans les projets que vers la fin de leur mise en œuvre ou en cas de difficultés. C'est pourquoi nous suggérons d'inscrire les procédures d'ACTRAV en matière de gestion des programmes, en particulier celles qui ont trait à la coordination et aux consultations, dans son cadre stratégique, puisque celui-ci sert de guide non seulement au bureau, mais aussi aux autres départements techniques. Sur la question des ressources humaines, nous avons noté qu'ACTRAV avait la possibilité de recruter du personnel conformément aux dispositions de l'IGDS n° 536, afin que les préoccupations des organisations de travailleurs soient dûment prises en compte. En fait, le Syndicat du personnel n'est pas consulté au sujet des recrutements d'ACTRAV. Une liste restreinte est établie suivant les procédures de sélection internes et elle est ensuite soumise à HRD qui procède aux nominations. Nous avons noté que la procédure de recrutement d'ACTRAV ne figurait pas dans son cadre stratégique et nous proposons de l'y ajouter par souci de transparence.

37. Selon ACTRAV, les activités auxquelles participent des organisations de travailleurs et d'autres départements du BIT nécessitent davantage de coopération et de coordination. Comme il a déjà été dit, le fait que certaines procédures d'ACTRAV ne figurent pas dans son cadre stratégique tendrait à laisser penser que le bureau est une structure à part, distincte du BIT. Des procédures et des directives claires contribuent à la transparence et à la responsabilisation de tous les acteurs concernés. Elles indiquent à chacun ce qu'on attend de lui et permettent d'instaurer des relations harmonieuses entre les individus et les unités qui œuvrent ensemble à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

38. Nous avons recommandé à l'OIT, par l'intermédiaire d'ACTRAV, de renforcer le cadre stratégique de ce bureau en y faisant figurer les procédures spécifiques de la gestion des programmes et des ressources humaines, afin de renforcer la collaboration avec les autres départements/unités/services techniques du BIT et l'intégration de leurs stratégies respectives.

39. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Comme ACTRAV dispose déjà d'un cadre stratégique, ce document sera révisé de manière à y inclure la procédure de recrutement du personnel et les informations y afférentes, telles qu'elles figurent dans l'IGDS, ainsi que les dispositions concernant la coordination et les consultations avec les autres départements.

b) *ACT/EMP*

40. ACT/EMP dispose d'un certain nombre de documents d'orientation et de directives opérationnelles à l'usage du personnel. Toutefois, cette documentation n'est pas rassemblée dans un recueil qui pourrait faciliter les activités du bureau. Celles-ci se caractérisent par leur diversité et leurs nombreux aspects dynamiques, a-t-il été expliqué, et il serait utile à bien des égards que toutes les procédures, actuellement éparées, soient réunies dans un seul document. L'existence d'un cadre général dans lequel s'inscriraient toutes les procédures internes contribuerait à l'efficacité et à l'efficacités des services rendus aux mandants employeurs.

41. Le document de synthèse envisagé devrait permettre de trouver systématiquement la ligne d'action la plus claire et la plus concrète. Il définirait les procédures opérationnelles et les responsabilités du personnel aux différentes étapes de la programmation (planification, mise en œuvre, suivi et communication des résultats), à savoir: rôle d'ACT/EMP dans la mise en œuvre du programme et du budget; application du cadre de gestion axée sur les résultats et articulation entre les résultats, les produits, les indicateurs et les cibles; mobilisation des ressources; rapports sur l'exécution des programmes; planification du travail axée sur les résultats. Tous ces éléments sont essentiels pour mener à bien les activités prévues au cours de la période biennale; ce sont des outils

qui faciliteront le travail à entreprendre, compte tenu des orientations stratégiques définies notamment dans la Déclaration du centenaire, le plan stratégique et le programme et budget.

42. Des procédures clairement définies, documentées et bien gérées garantissent l'efficacité avec laquelle le bureau exécute ses programmes et ses projets en faveur des mandants, et la responsabilisation du personnel est essentielle à cet égard. Il ne faut pas oublier que, pour assurer une relation productive et harmonieuse entre les groupes de mandants et les mandants eux-mêmes, il convient de répondre à leurs besoins et aux difficultés qu'ils rencontrent, dans un contexte économique dynamique, et que cette réponse doit s'inscrire dans un cadre structuré. Par conséquent, ACT/EMP a tout à gagner à la mise en place d'un cadre de gouvernance efficient et efficace dans lequel les politiques, les stratégies et les procédures qui apportent un appui structurel à la réalisation des résultats ont été établies et remplissent leur fonction comme prévu.

43. Nous avons recommandé à l'OIT, par l'intermédiaire d'ACT/EMP, d'élaborer un cadre de gouvernance structuré qui contienne des informations essentielles détaillées concernant les stratégies/politiques spécifiques d'ACT/EMP, sa structure, son rôle et ses fonctions, y compris sa collaboration avec les organisations d'employeurs et les associations professionnelles, et ses mécanismes de mobilisation des ressources, dans l'optique du guide synthétique dont doit se doter le bureau.

44. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. ACT/EMP reconnaît l'avantage que présenterait la mise en place d'un cadre synthétique qui lui permettrait de rassembler toutes ses procédures internes et méthodes de travail dans un seul document, et d'apporter ainsi un soutien efficient et efficace aux mandants employeurs. Le bureau a l'intention de publier un guide facile d'accès où seront récapitulés son mode de fonctionnement et ses pratiques opérationnelles, et qui pourra être mis à jour en continu et adapté pour tenir compte des nouveautés.

2.2. Exécution, suivi et communication des résultats

45. Comme l'indique l'IGDS n° 112, la gestion axée sur les résultats est une démarche qui vise à orienter les processus organisationnels, les ressources, les produits et les services vers des résultats mesurables. Elle s'applique à toutes les étapes du cycle de programmation du BIT, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. Nous avons donc cherché à savoir, dans notre évaluation, si les résultats visés et les résultats budgétaires obtenus pour le résultat stratégique 1, auquel les deux bureaux contribuent directement, ont été concrétisés dans les délais fixés et conformément au programme et budget et aux plans de travail.

46. Nous avons passé en revue les procédures utilisées par les bureaux pour concrétiser leurs produits et résultats respectifs, et nous avons constaté qu'elles étaient appliquées de façon suffisamment rigoureuse pour atteindre les objectifs visés. Grâce à leur expérience et aux canaux de communication qu'ils ont établis avec leur groupe respectif (travailleurs ou employeurs), les deux bureaux sont largement à même de répondre aux préoccupations de ces deux catégories de mandants de l'OIT. Nous avons également évalué les mesures de contrôle appliquées pendant la mise en œuvre et l'exécution des programmes et des projets, afin de vérifier leur adéquation et leur efficacité du point de vue du suivi et de la communication des résultats. D'après nos constatations, les mécanismes de gouvernance nécessaires sont en place, comme le montrent les plans de travail axés sur les résultats et la planification du travail au niveau des départements, mais on pourrait encore renforcer le suivi et la remontée des résultats, par exemple en améliorant la coordination avec les spécialistes sur le terrain de façon à obtenir des données plus précises sur les progrès réalisés, en développant les capacités du personnel en matière de programmation, et en généralisant les plans de travail individuels.

a) ACTRAV

47. ACTRAV rend compte de ses activités au titre du produit 1.2 au moyen d'indicateurs propres aux organisations de travailleurs. Sur la base des données du tableau de bord des plans de travail axés sur les résultats (OBW Dashboard), nous avons noté que, depuis septembre 2022, 29 résultats de programmes par pays n'étaient reliés à aucun indicateur particulier. Apparemment, certains de ces résultats ne sont pas des cibles d'ACTRAV mais il est possible de savoir à quoi ils se rattachent en procédant à des rapprochements dans le cadre de l'examen des plans de travail axés sur les résultats. Cela étant, il est apparu que certains des résultats en question n'étaient, de fait, pas correctement reliés à un indicateur particulier. Par ailleurs, il y aurait des cas de mise à jour de certaines cibles qui nécessiteraient une coordination plus étroite entre les spécialistes sur le terrain et ceux du siège.

48. La planification du travail est un autre aspect important. À cet égard, nous avons noté que l'élaboration des plans de travail de l'unité pour ses groupes techniques était directement liée au plan de travail axé sur les résultats de l'OIT. Le système mis en place par ACTRAV pour collationner les plans de travail de son personnel moyennant une base de données mérite aussi d'être mentionné. Toutefois, en ce qui concerne les plans de travail individuels, qui sont pourtant obligatoires et enregistrés dans une base de données, tous n'ont pas encore été établis et rares sont les fonctionnaires qui s'en servent comme un outil de gestion des performances, de suivi et de communication des résultats. Nous avons par ailleurs appris que les produits individuels sont mesurés sur la base des mois de travail qui leur sont consacrés. Bien que cette méthode de mesure soit acceptable, les plans de travail correspondants mettent davantage l'accent sur les données que sur les résultats. Or la finalité de la gestion axée sur les résultats, c'est un plan de travail individuel relié aux résultats des autres plans de travail. Le bureau a indiqué qu'il s'intéressait à la planification du travail, mais que la mise en œuvre de cet aspect de la programmation posait encore des problèmes. Quoi qu'il en soit, pour qu'ACTRAV intègre pleinement les principes de la gestion axée sur les résultats dans son mode de fonctionnement, il faudrait que les produits des plans individuels soient clairement reliés entre eux et associés aux produits et aux résultats du programme et budget.

49. De plus, nous avons constaté que le personnel sur le terrain aurait besoin de mieux connaître et de mieux comprendre le cycle de programmation et les mécanismes de remontée des informations. En effet, si le spécialiste sur le terrain s'attache surtout à la mise en œuvre du programme et des projets, le suivi et la transmission des résultats n'en sont pas moins deux fonctions essentielles qui permettront au bureau de contribuer, à partir de données concrètes, à l'obtention des résultats définis par l'OIT. Le soin d'améliorer la formation et les compétences des spécialistes sur le terrain en matière de programmation peut être confié à HRD et au Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM), les deux unités chargées des activités de renforcement des capacités qui sont techniquement capables d'assurer ce type de formation. Le bureau a fait savoir que les activités de renforcement des capacités s'inscriraient dans le droit fil des orientations stratégiques de HRD.

50. **Nous avons recommandé à l'OIT de procéder comme suit, par l'intermédiaire d'ACTRAV, pour généraliser l'application des principes de la gestion axée sur les résultats, améliorer le suivi et favoriser la remontée des informations qui en découlent:**

- a) améliorer la coordination au niveau des bureaux extérieurs de manière à pouvoir mettre à jour les résultats des programmes par pays lors de l'examen des plans de travail axés sur les résultats, et garantir de cette façon l'intégrité des données communiquées dans le cadre de l'exécution des programmes;**
- b) établir un programme plus complet d'activités de renforcement des capacités en matière de programmation, conformément aux orientations stratégiques de HRD, et permettre ainsi au personnel d'approfondir ses connaissances sur les principes essentiels de la remontée des résultats;**
- c) familiariser le personnel d'ACTRAV avec les plans de travail individuels.**

51. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. En ce qui concerne l'amélioration de la coordination lors du processus d'examen des plans de travail axés sur les résultats, ACTRAV compte tenir, en amont de ce processus, des consultations avec les administrateurs de programmes sur le terrain afin de faciliter l'actualisation des informations fournies. Au chapitre du renforcement des capacités et de la planification des travaux, ACTRAV explorera avec HRD les possibilités d'investissement en vue de l'élaboration d'outils de développement professionnel ainsi que la possibilité d'utiliser sa base de données pour ancrer cette démarche dans des activités individuelles à l'intention des fonctionnaires.

b) ACT/EMP

52. ACT/EMP supervise les activités menées au titre du produit 1.1 (mise en œuvre, planification et remontée d'informations) en se concentrant particulièrement sur les indicateurs de performance concernant les employeurs. Dans le tableau de bord relatif aux plans de travail axés sur les résultats, nous avons relevé que 25 résultats de programmes par pays étaient liés au produit 1.1, mais non aux indicateurs 1.1.1 ou 1.1.2; l'état de 81 résultats de programmes par pays n'est pas mentionné, et 96 réalisations qui étaient attendues dans ce contexte pour octobre

2022 au plus tard n'ont pas encore débuté. Par ailleurs, les données ne sont pas à jour pour trois produits mondiaux. Nous avons donc constaté que la coordination devait être améliorée, en particulier entre les spécialistes du terrain et les administrateurs nationaux de programmes aux fins de l'actualisation des données relatives aux résultats des programmes par pays figurant dans le module SM/IP. Notre évaluation a fait apparaître que, dans certains cas, les cibles devaient être actualisées de façon à mettre les résultats des programmes par pays davantage en corrélation avec les indicateurs et produits mondiaux, en particulier lors de l'examen des plans de travail axés sur les résultats. Les résultats des programmes par pays sont gérés et actualisés par les administrateurs nationaux dans les bureaux de pays, et les spécialistes d'ACT/EMP sur le terrain sont directement chargés de vérifier et de valider les données à intégrer au module SM/IR ainsi qu'à l'examen des plans de travail axés sur les résultats.

53. ACT/EMP a fait observer que la situation pouvait être due à des mesures prises par des bureaux extérieurs sans consultation préalable du Bureau. Il a toutefois expliqué que la situation pouvait être tirée au clair lors de l'examen des plans de travail axés sur les résultats, le statut des résultats des programmes par pays pouvant être vérifié avec les spécialistes concernés et celui des produits mondiaux avec les points focaux chargés des politiques. L'examen des plans de travail axés sur les résultats offre aux spécialistes d'ACT/EMP une occasion d'interroger périodiquement, et dans une mesure raisonnable, les administrateurs nationaux de programmes, qui ne rendent pas compte de leurs travaux à ACT/EMP. Il n'est donc pas possible de garantir la mise à jour des résultats des programmes par pays, mais le processus offre un outil de coordination et de consultation.

54. Les progrès liés au produit 1.1 sont suivis dans le cadre des plans de travail axés sur les résultats, qui indiquent que les bureaux extérieurs et les départements du siège (ACT/EMP étant en l'occurrence responsable de la réalisation de ce produit) sont chargés de veiller à ce que les informations contenues dans le module SM/IP soient actualisées à intervalles réguliers. La communication dans et entre les bureaux extérieurs et les départements du siège est essentielle tout au long de l'examen des plans de travail axés sur les résultats pour assurer un suivi continu des progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'exécution des différents programmes et projets.

55. **Nous avons recommandé à l'OIT, par l'intermédiaire d'ACT/EMP, de faire en sorte que le processus de responsabilisation consistant à enregistrer et à actualiser à intervalles réguliers les informations relatives aux résultats des programmes par pays et aux produits mondiaux, y compris les réalisations correspondantes, soit amélioré, et que les résultats des programmes par pays soient davantage en corrélation avec les indicateurs de produit dans le module SM/IP, en veillant à ce que: a) les spécialistes d'ACT/EMP fassent le nécessaire en ce qui concerne les produits mondiaux; b) les spécialistes d'ACT/EMP et les administrateurs nationaux de programmes se coordonnent et se consultent davantage en ce qui concerne les résultats des programmes par pays; et c) la direction d'ACT/EMP et le point focal chargé du produit 1.1 assurent un suivi rigoureux à intervalles réguliers.**

56. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. ACT/EMP utilisera les procédures institutionnelles liées aux plans de travail axés sur les résultats pour réviser le statut des informations relatives aux résultats des programmes par pays, y compris leur corrélation avec les indicateurs, et portera les divergences constatées à l'attention des administrateurs nationaux de programmes concernés.

2.3. Ressources

2.3.1. Structure organisationnelle

57. Comme il est indiqué dans l'IGDS n° 195, *le cadre de responsabilisation du BIT englobe l'ensemble des instruments juridiques, dispositions réglementaires, politiques et procédures, et textes officiels régissant les fonctions, responsabilités et pouvoirs qui, pris globalement, font obligation aux fonctionnaires de tous les niveaux de rendre compte de leurs décisions, de leurs actes et de leurs omissions.* ACTRAV et ACT/EMP continuent de rendre directement compte au Directeur général dans la nouvelle structure organisationnelle de l'Organisation, telle que présentée dans l'IGDS n° 615. Cela s'explique par le rôle unique qui leur incombe en tant que promoteurs des intérêts des organisations d'employeurs et de travailleurs, mandants de l'OIT, afin de faire progresser le dialogue social et le tripartisme. À cet égard, il a été constaté que les deux bureaux avaient une structure organisationnelle relativement linéaire, puisqu'il n'existe que peu voire pas de niveau hiérarchique intermédiaire entre le personnel et la direction, ce qui indique simplement que l'ensemble du personnel de chaque bureau rend directement compte à sa directrice.

a) *ACTRAV*

58. ACTRAV exerce ses attributions et fonctions au sein du BIT selon un système de groupes. Il compte trois groupes techniques, subdivisés en sous-groupes auxquels participent des fonctionnaires du siège, des bureaux extérieurs et du Centre de Turin. À ces trois groupes s'ajoutent cinq équipes institutionnelles. Le manuel de programmation d'ACTRAV énumère les fonctions des trois groupes, dont chacun a son mandat et son plan de travail propres. Nous avons cependant relevé que ce bureau ne disposait pas d'une structure organisationnelle définissant de manière détaillée les différents échelons hiérarchiques ou l'organisation des postes et des fonctions, ni de mécanisme de coordination avec les départements techniques ou autres entités du Bureau.

59. ACTRAV a souligné qu'une structure hiérarchique pouvait se révéler contre-productive et être davantage source de division que d'unité. Il a également expliqué que les coordonnateurs des groupes et les responsables des cinq régions faisaient le lien avec la directrice, à laquelle ils faisaient rapport. L'organisation de ce bureau demeure toutefois vague, si ce n'est obscure, lorsque l'on examine le cadre stratégique d'ACTRAV et l'ensemble de ses documents de gouvernance. Nous avons donc estimé qu'ACTRAV aurait plutôt intérêt, eu égard aux circonstances, à préciser les relations entre les membres de son personnel, sa structure hiérarchique ainsi que les fonctions et rôles de chacun. Une telle démarche non seulement serait conforme au principe de responsabilité, mais faciliterait en outre la mise en œuvre des activités prévues pour servir les objectifs du Bureau.

60. L'un des écueils évidents d'une structure organisationnelle linéaire se manifeste lors des évaluations du comportement professionnel. La directrice d'ACTRAV est chargée d'évaluer le comportement professionnel de l'ensemble du personnel de son bureau. Étant donné que c'est elle qui, avec la seule aide de sa directrice adjointe, effectue une large part du travail, il est permis de penser que ce travail d'évaluation est extrêmement chronophage pour la direction. Il est rappelé qu'ACTRAV compte 51 fonctionnaires, y compris les membres des équipes mondiales et les spécialistes du terrain. Il convient également de souligner que le cycle d'évaluation du comportement professionnel se décompose en trois phases (début de cycle, étape à mi-parcours et fin de cycle), ce qui impose à la directrice du bureau une tâche extrêmement chronophage et lourde sur le plan administratif compte tenu de l'importance attachée à la gestion des ressources humaines, dans la mesure où les personnes sont la ressource la plus précieuse de l'Organisation et la clé du succès de sa mission au service de ses mandats.

b) *ACT/EMP*

61. Pour ce qui concerne ACT/EMP, son mandat, y compris sa structure organisationnelle, est synthétisé dans un compte rendu interne de sa directrice daté du 23 juillet 2015 et intitulé «Politique et responsabilités d'ACT/EMP». Il ressort de ce compte rendu que la fonction des équipes chargées des politiques n'est pas clairement définie, et les rôles du coordonnateur et des membres de chacune de ces équipes pas clairement délimités. En outre, le compte rendu et son annexe ne donnent que le nom des fonctionnaires d'ACT/EMP occupant au sein de ce bureau des «postes de gouvernance ou à responsabilités sur le plan régional», sans préciser le rôle et les responsabilités incombant aux intéressés. Nous reconnaissons toutefois qu'ACT/EMP est conscient de l'opportunité de définir plus clairement les pouvoirs et responsabilités des membres de son personnel.

62. Les conditions qui prévalent actuellement au sein de ce bureau ont les mêmes conséquences au stade de l'évaluation du comportement professionnel. ACT/EMP compte 16 personnes en poste au siège et 16 spécialistes sur le terrain, et doit donc évaluer le comportement professionnel de chacun. Lorsqu'elle évalue celui des spécialistes du terrain, la directrice s'enquiert des vues des responsables régionaux d'ACT/EMP. Le fait que le chef responsable du fonctionnaire soit chargé de procéder à cette évaluation et puisse, selon le cas, recueillir l'avis du supérieur hiérarchique du fonctionnaire, ou de tout autre fonctionnaire sous la surveillance duquel le fonctionnaire a travaillé pendant la période considérée (article 6.7 du Statut du personnel du BIT), porte à penser qu'ACT/EMP gagnerait, compte tenu de sa structure linéaire, à ce que la coordination entre ses différents acteurs soit définie de manière plus détaillée dans un document. Une solution pour aller de l'avant consisterait à définir les rôles et responsabilités de chacun en élaborant un cahier des charges pour les équipes établies, afin de préciser comment celles-ci doivent se coordonner en interne ainsi qu'avec les autres départements chargés des politiques, comme l'a suggéré ACT/EMP.

63. On ne saurait trop souligner combien une structure organisationnelle solide et bien définie est indispensable. L'organisation des forces vives est l'un des attributs fondamentaux de l'encadrement. Son importance tient à ce que l'exercice des fonctions de direction (évaluation du comportement professionnel,

communications entre les départements ou externes, et modalités d'encadrement, notamment) fait toujours intervenir un tissu élaboré de relations. L'organisation ne se résume pas à un organigramme ou à un assemblage d'éléments inanimés. C'est une affaire de personnes, et c'est à travers les bureaux que l'encadrement exerce ses fonctions importantes de direction, de coordination et de contrôle. Il est également souligné qu'une structure organisationnelle est un mécanisme de responsabilisation primordial pour établir les fonctions, responsabilités et pouvoirs de chacun. Il est vital que les attributions et responsabilités de tous les acteurs clés d'ACTRAV et d'ACT/EMP soient clairement définies pour atteindre les buts et objectifs de l'Organisation.

64. **Nous avons recommandé à l'OIT de définir de manière plus détaillée la structure organisationnelle d'ACTRAV et d'ACT/EMP pour favoriser une meilleure coordination des activités au sein de ces bureaux et en dehors, ainsi qu'établir précisément les fonctions, rôles et responsabilités de chacun, et développer les relations entre les équipes et fonctionnaires sur le terrain pour leur permettre de gagner en efficacité dans leurs tâches respectives et d'intégrer davantage les principes énoncés dans le cadre de responsabilisation du BIT.**

65. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. En ce qui concerne ACTRAV, son rôle et ses fonctions au sein du Bureau sont organisés selon un système de groupes comprenant trois groupes techniques et cinq équipes institutionnelles. Les coordonnateurs des groupes et les responsables des cinq régions font le lien avec la directrice, à laquelle ils font rapport, et fournissent collectivement des informations aux fins de l'évaluation du comportement professionnel du personnel d'ACTRAV en poste sur le terrain. Une structure «linéaire» reste efficace pour le bureau, compte tenu de son nombre limité de fonctionnaires. Néanmoins, ACTRAV s'est engagé à réviser son manuel de programmation pour préciser davantage les fonctions et responsabilités de chacun de ses acteurs clés.

66. ACT/EMP définira les rôles et responsabilités de ses membres en élaborant un cahier des charges pour les équipes établies, dans lequel il précisera comment celles-ci doivent se coordonner en interne ainsi qu'avec les autres départements chargés des politiques. La structure interne d'ACT/EMP devra être actualisée et précisée par étapes, à mesure que la restructuration de l'ensemble du Bureau sera parachevée, et sera reflétée dans son cadre opérationnel.

2.3.2. Développement professionnel

67. Le développement professionnel revêt encore plus d'importance à l'heure où les organisations poursuivent leurs activités dans le sillage de la pandémie et dans un nouvel environnement économique. Il est donc nécessaire d'aider le personnel à s'adapter à cette nouvelle normalité et à réacquérir les capacités voulues pour s'acquitter de ses fonctions de manière efficace et durable. De fait, pour renforcer et soutenir l'application de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de ses travaux et à tous les niveaux de l'Organisation, le BIT met en œuvre une formation à l'intention du personnel et des mandants, comme il est clairement indiqué dans l'IGDS n° 112.

68. Il a été reconnu que les activités de renforcement des capacités d'ACTRAV et d'ACT/EMP consistaient principalement en une retraite organisée tous les deux ans et que les activités de formation des deux bureaux semblaient revêtir un caractère ad hoc. Ce constat a été corroboré par le faible niveau de ressources consacrées au développement professionnel dans le budget d'ACTRAV pour la période biennale 2022-23. ACT/EMP a approuvé ce constat et précisé que la conception d'un plan d'apprentissage et de développement à l'intention du personnel pourrait contribuer à répondre au besoin continu d'apprentissage de l'ensemble des fonctionnaires, et donc aux nouveaux besoins des mandants. À l'heure où les protocoles sanitaires dictés par la pandémie laissent place à davantage de souplesse, il serait opportun d'inclure des activités de renforcement des capacités du personnel dans les stratégies et plans de développement d'après-pandémie adoptés pour les deux bureaux. Nous avons été informés que, dans le cadre de ses orientations stratégiques, HRD allait se livrer à une campagne globale de recensement des compétences, initiative qui tombe à point nommé et offre une bonne occasion de progresser dans l'élaboration d'une stratégie de développement professionnel. En outre, le fait d'inclure dans l'évaluation du comportement professionnel un indicateur de performance concernant la formation pourrait être une solution viable pour ancrer l'importance du renforcement des capacités dans l'esprit du personnel.

69. Les responsables ont fait observer que la campagne globale de recensement des compétences prévue par HRD pourrait suffire à apaiser les préoccupations exprimées quant aux mesures à prendre pour le développement du personnel. Nous avons cependant fait valoir que la situation constatée n'imposait pas d'agir indépendamment de la campagne de HRD, mais qu'il y avait lieu de s'en inspirer. Le but est de faire en sorte que toute stratégie de

développement professionnel mise en œuvre par un bureau donné soit conforme au cap et à la stratégie généralement suivis à l'échelle de toute l'Organisation.

70. Le manque de possibilités de formation risque d'entraîner une situation dans laquelle le personnel ne sera pas en mesure de relever les défis que pourra faire naître l'avenir du travail, ce qui nuira à l'exécution des rôles et fonctions des bureaux. Le plan d'apprentissage et de développement à l'intention du personnel est un outil vital qui permet d'accroître la transparence et de déterminer plus rapidement les priorités en la matière, et notamment: a) les besoins de développement et les nouvelles compétences dont les bureaux ont impérativement besoin dans un environnement économique en constante mutation; b) les talents et capacités primordiaux et les besoins d'apprentissage fondamentaux pour atteindre les objectifs de l'Organisation.

71. Nous avons recommandé à l'OIT d'améliorer ses activités de développement professionnel en établissant un plan ou une stratégie d'apprentissage et de développement à l'intention du personnel d'ACTRAV et d'ACT/EMP, dans le droit fil de la campagne globale de recensement des compétences menée par HRD, et d'inclure dans l'évaluation du comportement professionnel de chaque fonctionnaire un indicateur de performance exigeant le renforcement des capacités.

72. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Les deux bureaux sont déterminés à participer activement à la campagne de recensement des compétences devant être menée à l'échelle du Bureau par HRD, dans le cadre de la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines (2022-2025). Sur la base des informations spécifiques obtenues lors de cette campagne et de ses résultats, chacun élaborera son propre plan pour son personnel, dans lequel il évaluera les axes de développement et les compétences nécessaires pour faire face à un monde du travail en mutation et aux nouveaux besoins des mandants.

2.3.3. Mobilisation de ressources

73. Comme il est indiqué dans l'IGDS n° 536 dans la partie consacrée à la mobilisation des ressources, les deux bureaux ont pour rôle et fonction de travailler avec les départements et les bureaux extérieurs en vue d'élaborer des stratégies et de mobiliser des ressources aux fins du financement d'activités destinées aux organisations d'employeurs ou de travailleurs, selon le cas, au titre de l'ensemble des résultats attendus du programme et auprès de diverses sources (ressources extrabudgétaires, Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO) et fonds disponibles au niveau local). L'importance de la mobilisation de ressources est largement mise en avant dans cette IGDS, qui précise que les ressources provenant du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires devraient servir les mêmes objectifs. Les ressources budgétaires sont essentielles dans la mesure où elles renforcent l'action de l'OIT et devraient toujours être considérées dans le contexte de la mission plus vaste de l'Organisation, sous l'angle du tripartisme.

a) ACTRAV

74. Nous reconnaissons qu'ACTRAV a fait des efforts de mobilisation en matière de coopération pour le développement en participant à la conception de certaines activités proposées. Toutefois, comme il a déjà été dit, les ressources extrabudgétaires d'ACTRAV pour 2022 demeurent faibles. Selon PARDEV, ACTRAV n'a pas proposé de nouveau projet depuis longtemps. ACTRAV l'a confirmé, en déclarant qu'il n'avait aucun projet de coopération pour le développement financée par des ressources extrabudgétaires (CDXB) au motif que les informations concernant les donateurs, les partenariats et les possibilités de coopération pour le développement n'étaient pas partagées comme il convenait et qu'il ne participait pas non plus aux processus liés à la gestion des ressources extrabudgétaires. Il a également été constaté qu'ACTRAV n'était principalement associé au processus qu'à la toute fin, stade auquel il lui était quasiment impossible de participer d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de la proposition ou à la conclusion de l'accord avec les donateurs. En d'autres termes, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme qui permette une coordination systématique entre PARDEV et ACTRAV.

75. ACTRAV convient que davantage de ressources doivent être mobilisées et s'efforce, par l'intermédiaire du groupe chargé des relations multilatérales et des partenariats, de doter ses fonctionnaires du siège et ceux en poste sur le terrain des moyens requis pour étoffer et gérer le portefeuille des activités de coopération pour le développement dans le cadre de la mobilisation des ressources. ACTRAV a fait état de plusieurs obstacles dans ce contexte, mais a déclaré qu'il continuerait de participer aux processus et échanges à l'échelle du Bureau pour veiller à ce que les activités de coopération pour le développement soient dirigées en gardant à l'esprit l'avantage

comparatif de l'OIT, à savoir le tripartisme et le dialogue social, dans le cadre normatif fondamental de l'Organisation.

b) *ACT/EMP*

76. Nous avons de même constaté que, en dépit de la soumission de plusieurs propositions, ACT/EMP ne compte aucun projet financé par le CSBO, comme il ressort des premier et deuxième cycles de programmation au titre du CSBO pour 2020-21. Nous avons aussi constaté l'absence de programme ou projet d'ACT/EMP qui serait financé par le CDXB, exception faite du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé, qui n'utilise pas le mode traditionnel de financement par des donateurs. Il s'agit d'une initiative interdépartements conduite par ACT/EMP avec l'appui technique du Service des principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS).

77. Eu égard à l'absence de ressources provenant du CDXB et du CSBO, ACT/EMP a souligné que, pour remédier aux problèmes systémiques et optimiser la portée et les bénéfices pour les employeurs de l'ensemble des activités de mobilisation de ressources, sa stratégie était de faire fond sur une démarche coordonnée à l'échelle du Bureau, d'autant que les donateurs privilégient de plus en plus les programmes intégrés et ne prêtent plus d'intérêt et d'appui aux programmes autonomes des employeurs.

78. Les bureaux sont convenus que la mobilisation de ressources pour les organisations d'employeurs et de travailleurs demandait un effort généralisé à l'échelle du Bureau. Il faudrait donc développer la coopération et la coordination avec d'autres départements du BIT pour répondre aux préoccupations subsistant en la matière. PARDEV, de son côté, considère que toutes les parties prenantes doivent collaborer à l'établissement de rapports et des responsabilités dans le domaine de la mobilisation de ressources. Il serait bénéfique pour les deux bureaux que PARDEV et PROGRAM leur apportent un soutien plus concret et collaborent avec eux en la matière.

79. PARDEV, en tant que département responsable de la mobilisation de ressources, a souligné que l'action d'ACTRAV et d'ACT/EMP dans ce domaine ne devrait pas différer sensiblement de celle menée par les départements chargés des politiques et les bureaux extérieurs: l'action menée en la matière devrait être coordonnée à l'échelle du Bureau. Un plan de mobilisation de ressources fondé sur une solide coordination devrait donc être établi pour tout le Bureau, sous la forme d'une politique expresse ou d'un ensemble d'orientations définissant clairement des mécanismes de coopération entre PARDEV, les deux bureaux, les autres unités techniques et les bureaux extérieurs, de façon à prévoir des activités de mobilisation de ressources qui accordent une place plus centrale au renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs. La mobilisation de ressources ferait ainsi l'objet de processus et d'un dialogue à l'échelle du Bureau, ce qui permettrait de faire en sorte que toutes les activités menées à cette fin soient dirigées en gardant à l'esprit l'avantage comparatif de l'OIT, à savoir le tripartisme et le dialogue social.

80. **Nous avons recommandé à l'OIT, par l'intermédiaire de PARDEV, de veiller à l'établissement d'une stratégie de mobilisation de ressources systématique et bien coordonnée qui définisse clairement les rôles de ce département, des bureaux et autres unités techniques, et des bureaux extérieurs afin de renforcer l'appui prêté aux organisations d'employeurs et de travailleurs tout en multipliant les occasions d'entretenir une coopération fructueuse avec les donateurs et les partenaires de financement.**

81. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. PARDEV collaborera à la fois avec les deux bureaux et avec les autres départements et unités concernés et mènera des consultations productives au sujet des activités de mobilisation de ressources, en répondant aux préoccupations susceptibles de persister concernant certaines procédures d'élaboration des propositions, l'efficacité du mécanisme d'examen, la mise en œuvre et le suivi du projet et les questions d'évaluation.

2.4. Respect des règlements, règles et autorisations données par les organes délibérants

82. Il est précisé dans le cadre de contrôle interne du BIT que le contrôle interne et la gestion des risques sont indissolublement liés. Les activités de contrôle y sont assimilées aux mesures prévues par les politiques et les procédures pour atténuer les risques qui compromettent la réalisation des objectifs. C'est donc sur la base de cette conception du contrôle interne que nous avons examiné si les deux bureaux respectaient les règlements, règles et autorisations données. Il a été observé que le fonctionnement d'ACTRAV et d'ACT/EMP était généralement conforme aux règlements et règles, exception faite des lacunes constatées dans les domaines de la gestion des risques et de l'évaluation du comportement professionnel.

a) ACTRAV

83. Au chapitre de la gestion des risques, il a été observé qu'ACTRAV devait s'efforcer davantage de se conformer au manuel concernant la gestion des risques au BIT, notamment du point de vue de l'évaluation des risques, de leur cause et des réponses apportées dans son registre des risques. ACTRAV reconnaît avoir besoin d'informations et d'orientations supplémentaires pour recenser les risques existants et les éléments connexes, conformément au cadre de gestion des risques du BIT.

84. La gestion des risques permet aux organisations de faciliter la prise de décisions quant aux mesures de contrôle à mettre en œuvre face à des événements ou circonstances susceptibles d'entraver la réalisation de leurs objectifs. Un recensement et une évaluation des risques en bonne et due forme sont donc indispensables à la réussite de toute l'opération et, en définitive, à la réalisation des objectifs de l'Organisation dans son ensemble.

85. Nous avons recommandé à l'OIT, par l'intermédiaire d'ACTRAV, de faire en sorte que le registre des risques de ce bureau soit révisé et mis à jour afin d'y inclure les éléments clairement définis pour améliorer la prise de décisions et assurer le respect du cadre de gestion des risques du BIT.

86. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. ACTRAV s'est engagé à se mettre en rapport avec le responsable principal de la gestion des crises au BIT afin d'obtenir davantage d'informations et une assistance de sa part et, ainsi, d'éclaircir le processus et les exigences à suivre et d'en assurer le respect.

b) ACT/EMP

87. S'agissant de l'évaluation du comportement professionnel, nous avons constaté des retards dans l'évaluation de certains membres du personnel d'ACT/EMP, ce qui va à l'encontre de la politique du BIT en la matière. Ces retards peuvent être attribués au fait que tous les fonctionnaires de ce bureau sont placés sous la responsabilité directe de la directrice. En effet, l'organisation d'ACT/EMP et sa structure linéaire font que l'évaluation de tous ses fonctionnaires incombe à la directrice, qui s'en acquitte avec le concours de son adjointe. ACT/EMP convient de l'existence de goulets d'étranglement dans son processus d'évaluation et assure que les entretiens prévus dans ce contexte ont systématiquement eu lieu et ont été menés de manière équitable en reconnaissant les réalisations et réussites des fonctionnaires.

88. Le suivi du comportement professionnel permet à l'Organisation de veiller à ce que les membres de son personnel comprennent leur rôle, reçoivent des retours constructifs sur leur travail et bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs buts et objectifs professionnels. Les ressources humaines constituent donc un élément important des processus de l'Organisation, et la bonne administration de ces processus, notamment de ceux qui touchent au suivi du comportement professionnel, contribue à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

89. Nous avons recommandé à l'OIT, par l'intermédiaire d'ACT/EMP, de faire en sorte que les évaluations du comportement professionnel du personnel de ce bureau soient conduites selon une pratique encore plus rigoureuse et axée sur les résultats, et que le taux d'exécution de ces évaluations consigné dans ILO People fasse l'objet d'un suivi afin d'assurer une bonne administration des activités liées au comportement professionnel des fonctionnaires.

90. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Bien qu'elle ait pleinement et systématiquement mené les entretiens d'évaluation voulus avec les fonctionnaires et remédié aux lacunes observées dans le cadre fixé, la direction d'ACT/EMP s'est engagée à en faire davantage pour accélérer dans les meilleurs délais la conduite des évaluations du comportement professionnel des membres de son équipe.

3. Examen de la gestion des achats

91. Les achats sont l'ensemble des opérations d'achat de biens ou de services faisant appel à l'un quelconque des moyens autorisés. Il s'agit notamment des opérations suivantes: planification; définition des besoins; identification des fournisseurs potentiels; appels à la concurrence; évaluation; approbation/adjudication des contrats; administration des contrats. La planification des achats est la première étape du processus.

92. En 2017, le Commissaire aux comptes avait recommandé qu'un plan d'achat soit établi pour l'Organisation. La recommandation a été mise en œuvre au moyen du Plan d'achat (application OPP). Le Plan d'achat est l'application électronique de planification des achats de l'OIT qui facilite la préparation du plan annuel d'achat. La mise en œuvre de la recommandation résultant de l'audit est à saluer et montre que les applications et solutions numériques d'achat ne sont pas seulement un moyen d'améliorer l'efficacité; elles offrent aussi au Bureau des achats et contrats (PROCUREMENT) la possibilité de jouer un rôle stratégique dans l'accélération de l'innovation.

93. Le rythme de l'innovation en matière d'achats a été accéléré par l'introduction de Jaggaer, la plateforme de recherche de fournisseurs en ligne (ou e-Sourcing) de l'OIT, utilisée pour trouver, évaluer et sélectionner les fournisseurs actuels et potentiels et collaborer avec eux. PROCUREMENT joue un rôle déterminant dans la définition de la stratégie numérique de l'Organisation et la mise à profit des avantages économiques et stratégiques de la numérisation des achats.

94. Il est primordial d'améliorer l'efficacité et l'efficacités en matière d'achats tout en adoptant des applications et solutions électroniques d'achat qui visent la réalisation des principes relatifs à la passation de marchés. Pour l'exercice 2021, l'OIT a consacré un total de 409 millions de dollars É.-U. aux achats, l'acquisition de biens représentant 17 millions de dollars É.-U., et celle de services 392 millions de dollars É.-U. Il ressort des données préliminaires pour 2022 que l'OIT a enregistré des dépenses afférentes aux achats d'un total de 267 millions de dollars É.-U., l'acquisition de biens représentant 11 millions de dollars É.-U. et celle de services 257 millions de dollars É.-U. Étant donné ce volume de ressources, il est impératif que les mécanismes de contrôle nécessaires soient mis en place et fonctionnent comme prévu tout au long des processus d'achat. Il est également nécessaire de prévenir les irrégularités au moyen de contrôles internes appropriés et efficaces et par le respect des dispositions réglementaires, règles, procédures et directives établies.

95. Depuis l'examen précédent, nous avons constaté des progrès considérables vers la mise en place d'innovations destinées à rendre la gestion des achats plus robuste et plus réactive aux besoins d'achats de l'OIT. La mise en place de l'application OPP est une avancée notable. Cette application permet de soumettre et d'approuver en ligne les plans d'achat concernant les opérations d'achat dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 50 000,00 dollars É.-U. L'une des fonctionnalités de la plateforme est un tableau de bord exposant les achats prévus pour l'année, présentés par région et classés selon la Classification normalisée des produits et services des Nations Unies.

96. La nouvelle plateforme de recherche de fournisseurs en ligne, fondée sur la technologie Jaggaer, a été déployée et pleinement intégrée dans le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Elle a été mise en service le 1^{er} janvier 2022 et s'est greffée sur un autre organisme des Nations Unies. À la suite du déclassement de In-tend (l'ancienne plateforme d'identification des fournisseurs potentiels de l'OIT), PROCUREMENT a entrepris de déployer progressivement la version améliorée de l'outil Jaggaer pour assurer un service plus réactif, donnant une vision claire et en temps réel des processus d'achat.

97. L'examen vise à obtenir une assurance raisonnable que les activités et politiques du BIT en matière d'achats sont mises en œuvre de façon professionnelle, précise, juste, opportune, transparente et responsable en tenant compte du système adopté et de la valeur que ces activités et politiques apportent à l'Organisation dans la réalisation de ses objectifs.

98. Le Manuel du praticien des achats des Nations Unies confirme et souligne que les marchés publics en ligne jouent un rôle important dans la concrétisation des résultats escomptés en ce qu'ils améliorent l'équité, la transparence et la traçabilité des données en matière d'achats, décourageant ainsi les pratiques proscrites, entre autres. Comme l'indique le Rapport sur les pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/9), le Corps commun d'inspection (CCI) met en relief l'utilité des achats électroniques et signale que de nombreux organismes des Nations Unies estiment que cette pratique devrait favoriser notamment une plus grande efficacité résultant d'une baisse significative des coûts de transaction et des durées de traitement, une transparence et une intégrité des procédures accrues, un passage progressif du tactique au stratégique, une réduction des erreurs dues au facteur humain, plus de satisfaction dans l'emploi et une meilleure motivation du personnel.

99. Les efforts déployés aux fins de la numérisation des achats à l'échelle de l'Organisation sont à saluer et contribuent de façon louable à l'accomplissement du mandat qu'a le BIT d'être un bon gestionnaire des fonds publics qui lui sont confiés. Nous avons évalué l'état actuel du processus d'achat et l'utilisation de la gestion des achats et avons relevé quelques possibilités d'amélioration et lignes d'action qui pourraient être envisagées alors que la numérisation de la gestion des achats de l'OIT s'accélère. Nous les présentons ci-après.

3.1. Innovation du système des achats

100. Nous constatons que l'OPP est une application adaptée à la planification des achats et que l'outil Jaggaer est une plateforme appropriée pour gérer les processus d'achat de l'OIT, de l'appel à la concurrence à l'adjudication des contrats. Néanmoins, nous appelons l'attention sur certains domaines dans lesquels tant l'application OPP que l'outil Jaggaer pourraient être optimisés, à savoir:

3.1.1. Intégration du système d'achats électroniques

101. Le Manuel du praticien des achats des Nations Unies met en relief les avantages que présente un outil d'appel d'offres ou de recherche de fournisseurs en ligne, en particulier lorsque cet outil est intégré au système d'achats en ligne de l'organisation ou a été intégré à son progiciel de gestion intégrée. Notre examen du système d'achats en ligne de l'OIT a révélé que les processus d'achat, de la planification des achats à la gestion des contrats et au paiement des factures, étaient numérisés au moyen de trois applications indépendantes, à savoir: a) l'application OPP; b) l'outil de recherche de fournisseurs en ligne fondé sur la technologie Jaggaer; c) le progiciel de gestion intégrée (IRIS). Nous avons toutefois constaté que l'information contenue dans l'application OPP et l'outil Jaggaer n'était pas intégrée à IRIS. PROCUREMENT a commenté que cette intégration était techniquement réalisable en l'état actuel des systèmes, mais qu'elle nécessitera un investissement de ressources.

102. Le plan d'achat qui est traité dans l'application OPP a un lien direct avec les modalités de budgétisation fournies dans IRIS. De même, des documents importants sont stockés et générés dans l'outil Jaggaer, tels que les informations relatives au vendeur ou au fournisseur retenu, les documents d'appel d'offres, les délibérations du comité d'examen et le résultat des évaluations, entre autres. Il est important de prendre en considération ces documents dans le traitement des transactions financières dans IRIS. De plus, les informations requises pour créer une demande d'achat ou un bon de commande sont entrées manuellement dans IRIS, tandis que les pièces justificatives sont chargées séparément dans IRIS et dans l'outil Jaggaer. Nous sommes d'avis que le meilleur moyen de réaliser le plein potentiel des achats numérisés serait de procéder à une transformation de bout en bout, orientée vers les utilisateurs, de l'ensemble du processus d'achat (de l'achat au paiement) en un seul pôle pour les achats. Les interfaces entre les trois applications pourraient sans aucun doute diminuer les heures-homme effectuées et réduire les frais administratifs et les erreurs dues au facteur humain. Une numérisation des achats qui envisage l'intégration d'applications autonomes dans un système d'information cohérent sur les achats pourrait réaliser l'objectif de l'Organisation visant à mettre en place un processus d'achat plus efficient et plus efficace.

103. **Nous avons recommandé à l'OIT d'élaborer un plan et une stratégie concrets en vue de la pleine intégration des applications et solutions électroniques utilisées dans la gestion des achats et de travailler à la création d'interfaces entre les systèmes pour faciliter un processus d'achat et une gestion des données efficaces et améliorer les décisions stratégiques et tactiques connexes.**

104. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Le Bureau convient qu'une plus grande intégration du système entre l'outil de planification des achats, l'outil de recherche de fournisseurs en ligne et IRIS pourrait entraîner un gain d'efficacité et renforcer la cohérence des données. Cette intégration nécessiterait un investissement important de ressources tant financières qu'humaines, qui doit être considéré dans le cadre plus large de la Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information 2022-2025. Le Bureau réalisera une étude de faisabilité et une analyse coûts-avantages de la mise en œuvre de cette recommandation avant d'élaborer un plan et une stratégie concrets et actualisera sa réponse au cours des périodes futures.

3.1.2. Amélioration des fonctionnalités de l'outil Jaggaer

105. Le projet qu'a PROCUREMENT d'ajouter aux caractéristiques de Jaggaer une fonctionnalité qui donnera une bonne représentation de l'ensemble du processus d'achat est un autre aspect dont nous avons pris note alors que le déploiement de l'outil progresse au sein de l'Organisation. Compte tenu des avantages actuels et dans la perspective de susciter des changements et d'accélérer l'innovation dans le processus d'achat en ligne, notre évaluation du déploiement en cours de l'outil Jaggaer a révélé que cette nouvelle fonctionnalité devrait faciliter les demandes de dérogation, ainsi que la gestion des fournisseurs et des contrats. La caractéristique Demande de dérogation permet de gérer les modalités de sélection directe des achats, modalités que l'OIT applique à titre exceptionnel dans certaines circonstances. La fonctionnalité relative à la gestion des fournisseurs et des contrats permet d'évaluer la performance des fournisseurs et de faire le suivi de leurs obligations contractuelles. Ces caractéristiques faciliteront la mise en place de l'outil Jaggaer et la numérisation du cycle des achats.

106. Le recours aux achats électroniques est un moyen essentiel de gérer efficacement les ressources que les États Membres et d'autres donateurs ont confiées à l'Organisation. L'adoption et le déploiement final d'une solution d'achats en ligne supposent, comme c'est le cas de tous les processus basés sur les technologies de l'information, des changements importants aux niveaux organisationnel et des processus. Par ailleurs, PROCUREMENT a souligné que la numérisation des processus d'achat, bien que techniquement réalisable, nécessiterait des ressources supplémentaires. Cela aura pour conséquence d'accentuer les besoins en matière de responsabilisation, d'élargir les réseaux d'approvisionnement et de remettre en question des pratiques manuelles bien établies, ce qui impose de modifier les pratiques et la culture. Néanmoins, ces effets ne devraient pas empêcher l'Organisation d'obtenir les résultats escomptés en matière d'achats. L'OIT devrait plutôt considérer ces défis et ces changements comme des occasions de pousser plus avant les innovations numériques. En tant qu'initiative porteuse de changements profonds, la numérisation des processus d'achat devrait être encouragée dans le programme de l'Organisation. En l'état actuel des choses, le potentiel de Jaggaer n'est pas pleinement réalisé et les avantages que présente cet outil doivent être reconnus en vue du déploiement de l'ensemble de ses fonctions.

107. Nous avons recommandé à l'OIT de mettre à exécution son projet visant à intégrer les fonctionnalités relatives aux demandes de dérogation et à la gestion des fournisseurs et des contrats dans l'outil Jaggaer, en vue d'exploiter toutes les possibilités qu'il offre et, en fin de compte, d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la gouvernance globale en matière d'achats.

108. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Le Bureau convient qu'une nouvelle fonctionnalité relative au traitement des demandes de dérogation, qui fait partie du processus d'achat, devrait être intégrée à l'outil Jaggaer, et il travaille déjà sur ce point. Le Bureau étend l'utilisation de l'outil de recherche de fournisseurs en ligne à tous les bureaux dans le monde, celle-ci devant être généralisée d'ici à la fin de la période biennale. À l'issue d'une période d'utilisation du système, il sera procédé à une évaluation, avec retours d'expérience des utilisateurs, pour examiner les possibilités d'expansion du système et les frais connexes.

3.1.3. Liens de la gestion axée sur les résultats avec les achats

109. L'IGDS n° 112, du 25 août 2009, prescrit l'adoption de la gestion axée sur les résultats au BIT. La gestion axée sur les résultats se définit comme une démarche visant à orienter les processus organisationnels, les ressources, les produits et les services vers des résultats mesurables. Dans cette même IGDS, il est indiqué que la gestion axée sur les résultats s'applique à toutes étapes du cycle de programmation du BIT, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

110. Il est réaffirmé que les achats ne sont pas qu'une fonction administrative d'appui: ils sont une composante essentielle de la stratégie organisationnelle mise en place pour obtenir de meilleurs résultats et réaliser les objectifs. S'il y a lieu de se féliciter que le BIT, par l'intermédiaire de PROCUREMENT, prenne de solides initiatives en ce qui concerne le processus de planification des achats, nous considérons qu'il est opportun de promouvoir les initiatives qui créent un lien visible entre les activités d'achat et les résultats souhaités de l'Organisation dans son ensemble.

111. PROCUREMENT adopte des stratégies d'achat et des types de contrat appropriés, qui sont en phase avec les résultats. Relier les activités d'achat aux résultats permet de mesurer la contribution de ces activités à l'obtention des résultats et, en fin de compte, à la réalisation des buts et des objectifs de l'OIT. Le processus de planification

des achats, mené au moyen de l'application OPP, est l'un des moyens viables de créer ce lien, ce qui peut être fait en identifiant le résultat particulier auquel contribue l'achat prévu. En conséquence, le suivi des achats est un moyen utile d'établir ce lien. La direction a indiqué que les capacités techniques de l'application OPP permettaient de prendre en compte les mises à jour, lesquelles peuvent comprendre la promotion des initiatives en matière de gestion axée sur les résultats, par le biais de la planification des achats.

112. Nous avons recommandé à l'OIT de renforcer les principes de la gestion axée sur les résultats dans ses processus d'achat en établissant, au moyen du processus de planification des achats, un lien direct entre ses activités d'achat et des résultats spécifiques définis dans le programme et budget.

113. Réponse du BIT: La recommandation est acceptée. Le Bureau s'attachera à renforcer, au moyen du processus de planification des achats, les principes de la gestion axée sur les résultats et exigera que toutes les activités d'achat prévues soient reliées à un ou plusieurs résultats spécifiques du programme et budget.

3.2. Possibilités d'amélioration du processus d'achat

114. Dans le cadre de l'examen, nous avons proposé d'autres possibilités d'améliorer les principes de responsabilisation et de contrôle interne des processus d'achat de l'OIT, à savoir:

3.2.1. Suivi des achats et présentation de rapports

115. Le système de gestion des achats de l'Organisation est géré principalement par PROCUREMENT qui, en application de l'IGDS n° 239, est chargé des aspects fonctionnels de tous les achats de biens ou de services effectués au siège et dans les bureaux extérieurs. PROCUREMENT rédige et/ou révisé et approuve les documents contractuels et il donne des conseils en la matière.

116. Il a été relevé que les opérations d'achat d'un montant inférieur à 50 000,00 dollars É.-U. étaient entièrement déléguées aux unités du siège et aux bureaux extérieurs de l'OIT, qui bénéficient du soutien et des orientations de PROCUREMENT. De plus, comme l'a indiqué la direction et le montre l'organigramme de PROCUREMENT, le BP-Addis-Abeba compte un fonctionnaire spécialement affecté aux achats, travaillant sous une supervision technique, en raison du volume des activités d'achat liées aux nombreux projets de coopération pour le développement que l'OIT mène dans la région. Toutefois, il est constaté, sur la base du profil d'achats de l'OIT, que les activités d'achat menées dans d'autres régions sont elles aussi considérables en volume et doivent faire l'objet de contrôles plus approfondis que les examens ad hoc qui sont effectués par PROCUREMENT au siège et centrés sur les difficultés et goulets d'étranglement concernant les appels d'offres et les soumissions.

117. L'affectation, dans les bureaux extérieurs, de fonctionnaires chargés des achats a des finalités de suivi et de présentation de rapports et vise donc à garantir que: *a)* la diligence raisonnable est assurée avant que des décisions clés ne soient prises; *b)* les politiques et stratégies sont mises en œuvre comme prévu; *c)* les risques sont identifiés, surveillés et atténués; *d)* les processus et systèmes d'achat fonctionnent comme prévu; *e)* les résultats escomptés sont obtenus. PROCUREMENT estime aussi que le fait d'avoir un fonctionnaire chargé des achats, qui techniquement parlant lui rend compte, est une situation idéale mais que certaines contraintes devraient être gérées en fonction des ressources disponibles.

118. Il est souligné que l'information qui est recueillie dans le cadre des activités de contrôle est utile pour la mise au point de politiques, la détermination du rapport qualité-prix et l'élaboration de conclusions concernant le respect des principes régissant les achats et la réalisation des objectifs et des cibles prédéfinis. Les résultats des activités de contrôle offrent une base à la préparation des rapports périodiques sur le fonctionnement du système d'achat et à l'élaboration de recommandations et de propositions aux fins du développement futur de la fonction et du système d'achat.

119. Nous avons recommandé à l'OIT de renforcer la structure fonctionnelle de PROCUREMENT en augmentant, dans des sites régionaux stratégiques, les effectifs de personnel affecté aux fonctions d'examen et de contrôle des activités d'achat d'autres unités et bureaux extérieurs, pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de ses activités d'achat et veiller à ce que les principes de responsabilisation et de contrôle interne soient respectés dans les processus d'achat.

120. **Réponse du BIT:** Il est pris note de la recommandation et elle est acceptée sur le principe. Le Bureau a d'ores et déjà établi plusieurs postes de fonctionnaires chargés des achats dans certains bureaux extérieurs, ces postes étant financés par le budget ordinaire ou par les ressources allouées à la coopération pour le développement. En outre, le déploiement prévu de l'outil Jaggaer dans toutes les régions, en tant que plateforme mondiale de recherche de fournisseurs en ligne, renforcera la transparence, la responsabilisation et le contrôle interne des processus d'achat dans l'ensemble de l'Organisation et permettra à PROCUREMENT et aux bureaux régionaux d'exercer leurs fonctions de contrôle et de suivi de manière systématique. L'augmentation des effectifs de personnel chargé des activités d'achat dans les bureaux extérieurs sera encouragée par la voie de la redéfinition des postes et de la planification des effectifs et, dans le cas des projets de coopération pour le développement, sous réserve des engagements des donateurs en matière de financement.

3.2.2. Planification des achats d'une valeur inférieure au seuil T2

121. Le BIT relève, dans son Manuel des achats que *si elle constitue un moyen d'appui pour l'Organisation, la passation de marchés joue également un rôle essentiel en son sein et est essentielle pour améliorer la mise en œuvre des programmes et des projets du BIT*. Le BIT affirme en outre que *l'élaboration d'une approche stratégique pour les achats, par le biais d'une planification des achats appropriée et en temps voulu, constitue un élément essentiel d'une acquisition de biens et services réussie*. Néanmoins, nous avons constaté que la planification des achats au BIT était plutôt centrée sur les achats de valeur élevée ou ceux dont la valeur est supérieure à 50 000,00 dollars É.-U. (seuil T2), qui sont enregistrés dans l'application OPP. Il s'agit peut-être du résultat inévitable de la délégation de pouvoir et de la priorité donnée, dans ce contexte, aux achats de valeur élevée et à haut risque.

122. L'élaboration de plans d'achat à tous les niveaux non seulement serait utile pour le suivi et l'évaluation des activités d'achat du BIT, mais aussi faciliterait le déploiement de l'outil Jaggaer à l'échelle de l'Organisation. Bien que nous soyons conscients des contraintes financières liées à l'enregistrement de tous les plans d'achat dans l'application OPP, nous sommes d'avis que la préparation même hors ligne d'un plan pour les achats d'une valeur inférieure au seuil de 50 000,00 dollars É.-U. faciliterait l'intégration future de l'outil Jaggaer et de l'application OPP.

123. L'importance de la planification des achats et des plans d'achat ne peut jamais être sous-estimée, quel que soit le montant des achats. En incluant les activités d'achat d'une valeur estimée inférieure au seuil T2 dans le processus de planification des achats, le BIT serait en mesure: *a) de relier les activités d'achat aux résultats des programmes et projets; b) d'évaluer des indicateurs d'achats durables, par exemple, les communautés locales, les micro, petites et moyennes entreprises et la diversité des fournisseurs*. PROCUREMENT a estimé qu'il serait en effet utile d'enregistrer tous les plans d'achat, mais a de nouveau exprimé des préoccupations quant aux ressources nécessaires à cette fin.

124. La planification des achats à tous les niveaux, quel que soit leur montant, faciliterait l'analyse des dépenses, qui est utile pour réaliser des économies et gagner en efficacité dans les achats, ainsi que pour promouvoir la durabilité des achats. L'analyse des dépenses passées est un outil d'achats vital, car elle aide le BIT à analyser et à optimiser les dépenses. Ses avantages sont notamment la réduction des coûts, la mise en évidence des inefficiences et l'atténuation des risques. L'analyse des dépenses contribue également à améliorer les relations avec les fournisseurs, facilite l'adoption de la gestion des dépenses non stratégiques et garantit que des mécanismes de contrôle adéquats sont en place. En fin de compte, l'information tirée de l'analyse des dépenses aiderait le BIT à s'assurer que le principe de responsabilisation est respecté dans tous les processus d'achat.

125. **Nous avons recommandé à l'OIT de souligner auprès des unités du siège et des bureaux extérieurs la nécessité d'une planification appropriée et effectuée en temps voulu des opérations d'achat dont la valeur estimée n'est pas supérieure à 50 000,00 dollars É.-U., et de créer un mécanisme de suivi de la préparation et de la soumission des plans d'achat pour renforcer la responsabilisation et le contrôle interne des processus d'achat.**

126. **Réponse du BIT:** Cette recommandation est acceptée. Le Bureau convient de l'importance de la planification dans tous les domaines opérationnels, y compris les achats. Dans les limites de délégation, l'efficacité et l'agilité sont des considérations essentielles car le Bureau doit maintenir sa capacité à s'adapter rapidement aux environnements en évolution et aux risques émergents. De ce fait, le Bureau encouragera à utiliser les outils en ligne disponibles pour enregistrer les plans relatifs aux activités d'achat.

3.2.3. Amélioration de l'analyse des dépenses

127. Le BIT est conscient que *toutes les opérations d'achat requièrent une stratégie*. L'une des premières étapes de l'élaboration d'une stratégie consiste à établir les profils d'achats et à procéder à une analyse des dépenses. Le Manuel du praticien des achats des Nations Unies établit clairement que *lors de la préparation d'une analyse des dépenses, il convient d'analyser si les données historiques de dépenses sont un bon indicateur des dépenses futures*.

128. Le document *ILO Procurement – Faits marquants de 2021*, l'analyse des dépenses que nous avons utilisée dans le cadre de notre audit, présente les statistiques sur les achats ainsi que les catégories de biens et de services achetés, la valeur correspondant à ces catégories et son pourcentage par rapport au montant total des achats effectués l'année considérée. Par comparaison, l'analyse des dépenses qui est présentée dans le rapport sur les activités d'achat des Nations Unies couvre les principales tendances dans les achats des Nations Unies, les achats étant ventilés par entité des Nations Unies, catégorie de biens et de services achetés, et pays fournisseur. Il est à noter que cette analyse comprend des indicateurs clés de performance et met en évidence les achats que les Nations Unies ont effectués dans les pays les moins avancés, soutenant ainsi leur activité économique pour les aider à progresser vers le développement durable et l'égalité des chances. PROCUREMENT a convenu qu'une analyse en bonne et due forme des dépenses passées est la voie à suivre, dans la mesure où la technologie et l'appui administratif nécessaires sont disponibles.

129. Dans l'analyse des dépenses, les données sur les achats peuvent être décomposées sur la base de plusieurs indicateurs clés de performance, ou mesures, concernant l'organisation qui effectue les achats. Les indicateurs clés de performance sont essentiels pour mesurer l'efficacité et la performance de la gestion des achats. Une analyse en bonne et due forme des dépenses passées revêt une importance capitale dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'achats et servira de base à la planification des achats, à la gestion des dépenses non stratégiques, et à la promotion des achats durables, notamment. Elle sera en outre l'occasion de mettre à nouveau l'accent sur la planification des achats qui sera *in fine* pleinement intégrée aux systèmes d'achat de l'Organisation à tous les niveaux.

130. Nous avons recommandé à l'OIT d'améliorer l'élaboration de l'analyse des dépenses en y incluant, notamment, des indicateurs clés de performance, aux fins de la préparation de la planification des achats, de la gestion des dépenses non stratégiques et de la réalisation d'achats durables, pour ainsi dégager des économies et gagner en efficacité dans ses activités d'achat.

131. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Le Bureau convient que l'analyse des données historiques est un moyen efficace de mesurer la qualité des activités d'achat. Dans un premier temps, le Bureau envisagera l'élaboration d'indicateurs clés de performance et définira les améliorations à apporter à la plateforme de recherche de fournisseurs en ligne afin de collecter les données nécessaires pour effectuer les analyses futures, y compris sur les aspects spécifiques des achats durables.

3.2.4. Échéanciers des achats

132. Le Manuel du praticien des achats des Nations Unies met l'accent sur l'importance de définir des échéanciers pour chaque étape du processus d'achat. Il a été élaboré en vue de fournir aux praticiens des achats de l'ONU un point de référence commun pour les bonnes pratiques en matière d'achats au sein du système des Nations Unies. Le manuel souligne qu'*il est de bonne pratique de disposer d'indicateurs de performance, comme des échéanciers estimatifs et des produits livrables connexes, pour chaque étape du processus d'achats dès la réception de la demande d'achats et l'émission d'un accusé de réception*. Il ajoute que les échéanciers estimatifs et les produits livrables connexes, en tant qu'indicateurs de performance, permettent *au demandeur de savoir combien de temps doit prendre chaque étape du processus, ce qui sera exigé de qui, et quand*, et peuvent contribuer à renforcer le sentiment d'appropriation, de responsabilité et prévisibilité chez le fonctionnaire chargé des achats, le demandeur et les autres parties intervenant dans le processus d'achats.

133. En examinant le processus d'achat de l'OIT, nous avons constaté que le délai moyen de traitement variait considérablement d'une activité d'achat à l'autre. Les échéanciers présentent une grande variabilité, révélatrice des interprétations diverses que les responsables de processus d'achat ont des échéances qui ont été définies. Les goulets d'étranglement concernent l'évaluation des offres et l'examen des acquisitions. Il est donc nécessaire de

définir dans les politiques de l'OIT en matière d'achats les échéanciers à respecter à chaque étape du processus d'achat.

134. Nous sommes conscients que de nombreux facteurs influent sur les délais de traitement d'une activité d'achat, notamment la complexité ou la technicité des spécifications, le nombre de fournisseurs participants, la méthode d'appel à la concurrence et la méthodologie d'évaluation utilisée, ainsi que la valeur de l'opération d'achat. Nous sommes conscients également des efforts que déploie l'Organisation pour régler la question des longs délais de traitement en procédant à des changements et à des améliorations. Dans le projet de version 4 de l'IGDS n° 240, il est indiqué que le secrétaire du Comité d'examen des acquisitions du siège a entre autres responsabilités celle de donner une indication du calendrier prévu pour l'achèvement de l'examen par le comité. C'est un pas dans la bonne direction, mais il y a lieu de souligner que des échéanciers devraient être fixés non seulement pour la phase d'examen des acquisitions, mais aussi pour celle de l'évaluation des offres. Pour garantir le traitement en temps voulu des activités d'achat, il faudrait idéalement établir des échéanciers indicatifs ou estimatifs pour chaque étape du processus d'achat, afin de parvenir à l'efficacité dans ce processus et de renforcer la responsabilisation et le contrôle interne de la gestion des achats.

135. Nous avons recommandé à l'OIT de faciliter la publication de la version révisée de l'IGDS n° 240, l'accent étant mis sur le calendrier prévu pour l'achèvement de l'examen des acquisitions et, afin de parvenir à l'efficacité dans les processus d'achat, de définir dans ses lignes directrices relatives aux achats des échéanciers indicatifs pour la fonction d'évaluation des offres, en prenant en considération les facteurs qui influent sur les délais de traitement des achats.

136. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Le Bureau convient qu'il y a lieu de définir, au début d'un processus d'achat donné, des calendriers indicatifs pour chaque grande étape, dont les étapes de l'examen des acquisitions par le comité et de l'évaluation des offres, cette dernière étant réalisée par le panel d'évaluation sous la coordination des services demandeurs.

4. Cadre de contrôle des bureaux extérieurs

137. Notre audit a porté sur les opérations et transactions des bureaux extérieurs au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Le principal objectif des audits des bureaux extérieurs est de vérifier l'efficacité des mécanismes de gouvernance (responsabilités, gestion des risques et contrôles internes) ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières et administratives. Il s'agit notamment de s'assurer que les contrôles intégrés dans les principaux processus opérationnels relatifs à la gestion générale des bureaux et à l'exécution de leurs programmes et projets sont appropriés, efficaces et efficaces. Les audits visent en outre à déterminer si le traitement des transactions est conforme aux politiques, règlements, règles, procédures et autorisations des organes délibérants de l'OIT et à évaluer les informations découlant de ces processus moyennant la vérification des contrôles clés et du détail des transactions. Au cours de l'exercice 2022, nous nous sommes rendus auprès des ETD/BP de Yaoundé, Dakar, Port of Spain et Budapest, du bureau de liaison de l'OIT au Myanmar (ci-après le bureau de liaison) et du CINTERFOR.

138. Comme il est indiqué dans le cadre de contrôle interne du BIT publié en 2018, la vision stratégique de l'Organisation suppose notamment de renforcer le système de responsabilisation en matière de résultats et de faire un usage plus efficace et plus efficient des ressources, afin de continuer à montrer aux mandants que ces ressources sont gérées de manière adéquate et responsable, et qu'elles sont utilisées au mieux pour concrétiser les objectifs et les résultats stratégiques. À cette fin, «le Bureau s'est doté d'un cadre de gouvernance solide, fondé sur des mécanismes de contrôle et de suivi internes d'excellente qualité et adaptés aux besoins, qui visent à promouvoir la transparence et l'intégrité». Ce cadre s'appuie sur un large éventail de politiques, de règlements et de règles, tels que le Règlement financier, les Règles de gestion financière, le Statut du personnel, le cadre de responsabilisation et l'ensemble des directives, lignes directrices et procédures issues du Système de gestion des documents de gouvernance interne (IGDS).

139. Au BIT, les contrôles internes sont organisés selon le modèle des «trois lignes de maîtrise», dans lequel le Conseil d'administration et l'équipe de direction sont les acteurs les mieux placés pour fournir des orientations et un soutien. La première ligne de maîtrise correspond à la prise en charge et à la gestion au jour le jour des risques et des contrôles («gestion opérationnelle») par l'ensemble des cadres, cadres supérieurs et cadres dirigeants, ainsi que par les conseillers techniques principaux. Cette première ligne, qui englobe les EDT/BP, le bureau de liaison et

le CINTERFOR, se charge de vérifier la conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière, ainsi qu'avec d'autres politiques, règlements et règles, dont l'application doit contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation. À l'inverse, la non-application de ces dispositions institutionnelles ou le fait de ne pas tirer parti des moyens qui permettraient d'améliorer la conformité risqueraient d'empêcher l'utilisation effective et efficiente des ressources au service des objectifs. C'est dans cette perspective que nous avons organisé notre audit et que nous présentons ci-après les conclusions auxquelles nous sommes parvenus quant aux nouvelles améliorations susceptibles d'être apportées au fonctionnement et à l'administration des bureaux extérieurs concernés.

4.1. Gouvernance – guide opérationnel

140. L'un des principes sur lesquels repose le cadre de responsabilisation du BIT est celui de la clarté des responsabilités: ce sont les politiques opérationnelles et les directives en matière de comportement qui définissent le niveau et la nature des responsabilités attachées à chaque poste. Pour parvenir à cette clarté, les guides opérationnels sont indispensables, car ils font converger toutes les actions dans la même direction – les programmes et les projets incarnent les objectifs de l'OIT et sont alignés sur la Déclaration du centenaire, en adéquation avec la mission et le mandat de l'Organisation en général.

141. Le CINTERFOR (ci-après le Centre) et le bureau de liaison au Myanmar (ci-après le bureau de liaison) occupent tous deux une place particulière dans la structure de l'Organisation. Le Centre a été conçu comme un pôle de gestion des connaissances en formation professionnelle pour la région des Amériques, face aux mutations rapides du monde du travail. Depuis soixante ans, ces mutations sont la principale préoccupation du monde du travail et elles influent sur le fonctionnement du Centre. Quant au bureau de liaison de l'OIT au Myanmar, il a officiellement vu le jour en 2002 en vertu d'un Protocole d'entente conclu entre le gouvernement de l'Union du Myanmar et l'OIT. Son principal objectif, à l'époque, était de soutenir les efforts déployés pour mettre fin au travail forcé dans le pays et de s'attaquer aux causes profondes du phénomène en appliquant des stratégies appropriées. Depuis juin 2012, la mission de l'OIT au Myanmar s'est élargie: elle comprend désormais toutes les problématiques qui constituent l'Agenda du travail décent. Le premier programme de promotion du travail décent dans le pays, adopté en 2018, est arrivé à son terme en 2022. Il a beaucoup souffert du coup d'État de 2021.

142. Face à des situations aussi particulières et incertaines, il est indispensable de disposer de guides opérationnels adaptés et à jour. Non seulement ces guides apporteront des renseignements pratiques sur des aspects opérationnels essentiels, mais ils offriront aussi un outil pour la gestion des connaissances. Ils encourageront les synergies et la systématisation des énoncés de mission, dans l'intérêt tant de l'Organisation que des parties prenantes.

143. L'examen du guide opérationnel du Centre a révélé que celui-ci ne disposait pas d'un seul document contenant des instructions pratiques clairement énoncées. En cas de besoin, les membres du personnel du Centre consultent donc de leur propre initiative diverses sources d'information ou se tournent vers leurs collègues dans d'autres services de l'Organisation. Beaucoup de leurs innovations ou de leurs pratiques ne sont pas formalisées, ou le sont seulement de façon fragmentaire. Le bureau de liaison possède quant à lui un Manuel d'orientation et de gestion opérationnelle (ci-après le Manuel) mis au point en août 2021, ce qui mérite d'être salué. Ce document ne tient toutefois pas compte de plusieurs évolutions et changements majeurs survenus depuis lors au sein du BIT.

144. Le Centre est conscient d'avoir besoin d'un seul document synthétique pour encadrer ses activités et sa gouvernance. Il s'en est rendu compte, comme les réponses à nos questions l'ont montré, en constatant que certains fonctionnaires passaient leur temps à expliquer et à réexpliquer à leurs collègues les opérations du Centre. Un guide opérationnel permettrait aussi de réaliser des gains d'efficacité, dans la mesure où l'on consacrerait moins de temps et d'énergie à imaginer comment on gère les processus ou à expliquer pourquoi on fait les choses de telle ou telle façon. Cela réduirait en outre considérablement le temps passé à justifier les décisions ou les propositions, tout en améliorant la communication avec les autres départements du BIT et les partenaires extérieurs. Le Centre est donc d'accord pour se doter d'un guide opérationnel.

145. Le bureau de liaison, quant à lui, voit son Manuel comme un moyen d'aider le personnel à s'orienter parmi les différentes politiques, règles et procédures en vigueur au BIT, en tenant compte du contexte particulier dans lequel il se trouve au Myanmar. Lui aussi reconnaît que son Manuel est un document évolutif, susceptible d'améliorations et de mises à jour.

146. Un document synthétique qui réunirait toutes les politiques, directives et procédures du Centre concernant la gestion de ses opérations aiderait sans aucun doute le personnel et d'autres acteurs clés à se conformer aux prescriptions de son mandat. Un guide opérationnel pourrait comprendre des informations essentielles détaillées sur les stratégies et les politiques spécifiques du Centre et du bureau de liaison, parmi lesquelles: a) les mécanismes de responsabilisation, de suivi et de communication des résultats; b) les relations et les règles à appliquer avec les membres des commissions techniques et de la commission du programme et budget; c) les besoins de ressources correspondants; d) la structure et la gouvernance. Le guide pourrait aussi servir à préserver des connaissances institutionnelles utiles pour faire face aux évolutions futures et à de nouveaux défis, ainsi que pour améliorer la gouvernance du Centre et du bureau de liaison.

147. Nous avons recommandé à l'OIT de mettre à jour le Manuel d'orientation et de gestion opérationnelle du bureau de liaison et d'élaborer un guide opérationnel pour le CINTERFOR, afin de disposer des documents synthétiques pertinents dans lesquels les acteurs intéressés pourront trouver des explications claires sur le fonctionnement de ces deux structures, en vue d'une amélioration de leur gouvernance.

148. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Le Bureau est d'accord pour doter le CINTERFOR d'un guide opérationnel qui contiendra des informations essentielles détaillées sur ses stratégies et politiques spécifiques. En ce qui concerne le Manuel d'orientation et de gestion opérationnelle du bureau de liaison de l'OIT au Myanmar, il prévoit de faire les mises à jour nécessaires pour tenir compte des principaux changements survenus depuis sa publication en 2021.

4.2. Formulation des programmes par pays de promotion du travail décent

149. Au niveau national, la contribution de l'OIT à la promotion du travail décent se manifeste principalement à travers les PPTD que tous les bureaux de pays (BP), y compris le bureau de liaison de l'OIT au Myanmar, sont tenus d'établir en s'appuyant notamment sur le manuel pratique du PPTD publié par le BIT. Les PPTD contiennent des informations utiles sur les allocations de ressources au niveau des pays et harmonisent les priorités nationales avec les orientations générales de l'Organisation en reliant les résultats attendus aux deux niveaux. Dans les bureaux extérieurs couverts par notre audit, celui-ci a mis en évidence un certain nombre de difficultés liées à la formulation et au suivi des PPTD. Sur les 40 pays relevant au total des bureaux audités, cinq seulement avaient un PPTD en cours. Dans la plupart des autres cas, les bureaux extérieurs n'avaient pas été en mesure de mettre en place de PPTD pour diverses raisons parmi lesquelles la pandémie de COVID-19, des troubles politiques et sociaux, ou le manque d'intérêt et d'implication des mandants. En outre, dans les quatre PPTD examinés, nous avons également constaté que la plupart des résultats attendus étaient impossibles à évaluer en l'absence de bases de référence, de cibles et d'autres valeurs mesurables, ainsi que d'indicateurs de résultat (dans un cas, ceux-ci étaient au contraire trop nombreux). Au Myanmar, le bureau de liaison n'avait pas pu mesurer les progrès réalisés au regard du PPTD du fait de problèmes rencontrés dans la communication des résultats pour des raisons politiques. Sans PPTD en bonne et due forme, il serait difficile de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation au niveau national, et l'on risquerait alors de mettre en œuvre des programmes et des projets qui s'en écartent.

4.3. Mise en œuvre des projets de coopération pour le développement

150. En ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des programmes et des projets, ainsi que la communication de leurs résultats, nous avons constaté que les risques n'étaient pas suffisamment pris en compte, quand ils n'étaient pas totalement ignorés, au stade de la conception de cinq projets exécutés par l'ETD/BP-Yaoundé, contrairement à ce que prévoit le Manuel de gouvernance interne de la coopération pour le développement. L'audit a également montré que l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources serait une amélioration possible pour le bureau de liaison au Myanmar. Par ailleurs, les plans de travail de l'ETD/BP-Dakar et du CINTERFOR n'étaient pas formulés d'après les critères SMART (c'est-à-dire avec des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), ce qui empêchait leur évaluation, tandis que le plan de mise en œuvre de l'ETD/BP-Yaoundé présentait des carences en matière de documentation. De plus, dans le cas du bureau de liaison au Myanmar, les plans de mise en œuvre et de suivi n'étaient même pas utilisés dans au moins trois projets.

151. À l'ETD/BP-Dakar, l'absence de budget rectificatif pour un projet s'est traduite par un taux d'exécution qui semble faible par rapport au plan de travail effectif et à l'état d'avancement des activités; les ETD/BP de Yaoundé, Port of Spain et Budapest ont eux aussi enregistré de faibles taux d'utilisation de leurs budgets. Par ailleurs, le respect des délais a posé des problèmes sur plusieurs fronts: dans la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement du fait des perturbations causées par la pandémie et le coup d'État de 2021 au Myanmar, dans la préparation ou la soumission des rapports aux donateurs, et dans la mise à jour des résultats enregistrés dans le module SM/IP. Enfin, nous avons noté que certaines dépenses avaient été imputées par erreur à la CTBO, et que les lignes budgétaires de ce fonds affichaient des soldes négatifs du fait de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

4.4. Gestion des ressources humaines

152. Nous nous sommes également penchés sur la gestion des ressources humaines dans les ETD/BP, au bureau de liaison au Myanmar et au CINTERFOR, afin d'apprécier le degré de conformité des pratiques observées dans ce domaine avec les politiques, règlements et règles en vigueur. À la date de l'audit, il y avait encore neuf postes à pourvoir pour compléter l'effectif de l'ETD/BP-Yaoundé et trois pour l'ETD/BP-Port of Spain; en ce qui concerne l'ETD/BP-Dakar, nous avons conclu à la nécessité d'accélérer le recrutement de personnel de projet. Les politiques et procédures appliquées par le bureau de liaison au Myanmar pour le recrutement de personnel local ne sont pas claires et des retards ont été constatés dans les évaluations du comportement professionnel. Qu'il s'agisse de la rédaction ou de la révision des rapports de début de cycle ou encore des bilans de fin de cycle, les évaluations, quand elles ont lieu, ne respectent pas les délais prescrits dans les IGDS pertinentes. Ces évaluations peuvent aussi être impossibles à réaliser à cause d'informations inadéquates dans ILO People, de l'absence de critères SMART dans la formulation des produits, ainsi que de la charge de travail ou de problèmes de santé du personnel.

4.5. Gestion des voyages

153. Notre examen de la gestion des voyages a mis en évidence diverses possibilités d'amélioration concernant la conformité aux règles relatives à la planification des voyages, le respect des délais réglementaires applicables aux demandes et aux autorisations de voyage, aux réservations, aux remboursements, ainsi qu'à la préparation et à la publication des rapports de mission sur la plateforme Meet and Share.

4.6. Contrats de sous-traitance, y compris les contrats de collaboration extérieure, conventions de subvention et accords d'exécution

154. En ce qui concerne la gestion des contrats de collaboration extérieure, nous avons relevé plusieurs possibilités d'amélioration concernant les conditions dans lesquelles ces contrats constituent une modalité appropriée, les moyens de garantir l'indépendance du statut de collaborateur extérieur vis-à-vis du BIT, la visibilité des contrats de collaboration extérieure et des mandats y afférents dans IRIS, le respect des délais prévus pour les tâches que les collaborateurs extérieurs doivent accomplir ou les produits qu'il doivent livrer, et l'archivage des commentaires sur les prestations des collaborateurs extérieurs. L'examen des conventions de subvention a révélé: a) un cas où, à cause d'un suivi défaillant, un bénéficiaire s'est vu attribuer une nouvelle subvention alors qu'il n'avait pas rempli ses obligations en matière de communication d'informations dans le cadre de la convention précédente; b) plusieurs cas où les rapports et les attestations soumis par les bénéficiaires, ainsi que les évaluations faites par les directeurs laissaient à désirer; c) un cas où la personne chargée de déterminer si les subventions étaient bien utilisées conformément aux conventions correspondantes n'était pas habilitée à faire ces évaluations. Nous avons également constaté, en ce qui concerne la gestion des accords d'exécution, qu'à l'ETD/BP-Budapest une avance d'un montant supérieur au plafond avait été consentie à un partenaire et qu'il n'y avait pas eu de retenue de garantie sur des paiements effectués dans le cadre de deux accords d'exécution. Enfin, notre audit du bureau de liaison au Myanmar a fait apparaître des lacunes dans sept accords d'exécution, dont les clauses relatives au montant maximal des avances stipulaient qu'il suffisait de soumettre un plan de travail détaillé pour pouvoir prétendre à une deuxième subvention.

4.7. Gestion du mobilier et du matériel

155. Nous avons observé que l'ETD/BP-Yaoundé comptabilisait dans le système de gestion d'inventaire physique certains actifs qui n'avaient pas besoin d'y être enregistrés, mais qu'il n'enregistrait pas en revanche du mobilier et du matériel qui auraient dû l'être en vertu des politiques, règlements et règles en vigueur. En outre, les rapports d'inventaire de l'ETD/BP-Dakar comportaient des colonnes incomplètes ou dont les champs (description, numéro du bon de commande, date de réception, numéro de la facture, montant facturé, date de la facture) étaient mal remplis.

4.8. Gestion de la trésorerie

156. D'après notre analyse de la gestion de la trésorerie et/ou des charges à payer dans le cas du CINTERFOR, de l'ETD/BP-Port of Spain et du bureau de liaison au Myanmar, il y aurait là aussi des améliorations à apporter sur plusieurs points, en particulier: *a)* les contrôles à appliquer en cas d'utilisation d'un compte bancaire personnel comme caisse du BIT; *b)* l'utilisation du bon formulaire pour les demandes d'avance de trésorerie; *c)* l'autorisation à demander et les factures de paiement anticipé à générer pour la création d'une petite caisse; *d)* la reconstitution mensuelle de la petite caisse; *e)* le suivi des charges à payer, y compris celles qui impliquent des opérations de petite caisse, des dépenses récurrentes et des contrats ouverts; *f)* en cas d'acquisition de biens et de services, les moyens d'assurer la visibilité de la preuve que la livraison et la réception ont eu lieu dans des conditions satisfaisantes.

157. Bien que les bureaux extérieurs couverts par l'audit soient gérés de manière généralement conforme aux politiques, règles et réglementations établies par le BIT, il serait possible de renforcer cette conformité ou de la faciliter dans certains domaines. Un niveau de conformité plus élevé dans ces bureaux extérieurs, qui constituent la première ligne de défense de l'OIT, serait fondamental pour promouvoir les réalisations de l'Organisation. Celle-ci devrait donc s'efforcer de mieux appréhender et de résoudre les problèmes rencontrés par les bureaux extérieurs, en les aidant à respecter les politiques, les règles et les règlements établis.

158. Nous avons recommandé à l'OIT de remédier aux divers problèmes et facteurs qui nuisent au respect des règles par une communication claire, ouverte et continue, avec des retours d'information entre le siège et les bureaux extérieurs, par l'amélioration des mécanismes de suivi et de contrôle, et par des activités de développement des capacités en vue du renforcement des contrôles dans les bureaux extérieurs.

159. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Les problèmes particuliers constatés dans les audits des bureaux extérieurs sont déjà réglés ou font l'objet de mesures correctives appropriées. Quant aux problèmes récurrents, ils ont été soumis à l'examen des unités concernées et donneront lieu à diverses mesures: amélioration des lignes directrices et formation, élaboration de nouvelles politiques si nécessaire, communications régulières et ouvertes et renforcement des capacités. Depuis 2021, le Bureau propose au personnel financier des bureaux extérieurs un programme de formation professionnelle organisé en collaboration avec le Chartered Institute of Public Finance & Accounting (CIPFA). Plus récemment, en avril 2023, un atelier de trois jours réunissant les équipes chargées des finances au niveau mondial s'est tenu à Genève avec la participation de tous les chefs des services administratifs régionaux et de leurs responsables des finances et des opérations, autour d'un large éventail de sujets en plus de ceux énumérés ci-dessus.

4.9. Gestion des risques dans les bureaux extérieurs

160. L'OIT s'engage à renforcer ses capacités afin d'être mieux à même d'identifier et d'évaluer les risques, d'y répondre et d'en rendre compte. Dans ce domaine, l'OIT a adopté une approche systématique et coordonnée qui permet de diriger une organisation et d'orienter ses activités: les risques sont pris au sérieux, les avantages – en termes de pertinence, d'efficacité, d'impact et de durabilité – l'emportent sur les risques, et les mesures de prévention sont proportionnées au risque qu'elles visent à éviter. C'est ce qui aide à prendre des décisions informées.

161. Nous avons relevé certaines possibilités d'amélioration en matière de gestion des risques. Dans les ETD/BP de Budapest et Yaoundé, ainsi qu'au bureau de liaison au Myanmar, les registres des risques ou les événements à risque sont généralement contextualisés, ce qui n'incite pas la direction à appliquer la méthode la plus efficace pour l'évaluation immédiate des risques et leur élimination. À l'ETD/BP-Yaoundé, en outre, le manuel de gestion des crises n'était pas de nature à permettre la réactivité nécessaire face à des situations de crise, telles que catastrophes

naturelles, urgences technologiques ou actes de terrorisme, ni même en cas d'urgences sanitaires, et au bureau de liaison au Myanmar, le processus de gestion des risques n'était pas formalisé par une documentation appropriée malgré l'incertitude accrue due au COVID-19 et au coup d'État de 2021.

162. Il n'y avait pas de registre ou autre répertoire des risques localisés dans des domaines comme les programmes et projets et les ressources humaines à l'ETD/BP-Yaoundé; dans cinq cas au moins, les registres des risques établis pour des projets par le bureau de liaison au Myanmar ne comportaient aucun renseignement sur le contexte national; les approvisionnements ne faisaient pas partie des risques répertoriés à l'ETD/BP-Port of Spain; une mesure générique de détection et de prévention des risques mise en place à l'ETD/BP-Dakar a été jugée inadéquate au regard de la notation des risques visés, considérés comme susceptibles de se matérialiser et d'avoir un fort impact; enfin, au CINTERFOR, les risques décrits dans le rapport sur les résultats des programmes par pays ne figuraient pas dans le registre des risques. Ces déficiences pourraient entraîner des problèmes du point de vue de la remontée des informations sur les risques et de leur atténuation.

163. La personne chargée de coordonner la gestion des risques – le responsable du risque – devrait se voir confier un nombre raisonnable de tâches: pas plus de cinq d'après le Manuel de gestion des risques. Cette condition est un gage d'efficacité de la gestion des risques puisqu'elle permet aux personnes qui en sont chargées de se concentrer de manière adéquate sur chacune de leurs tâches. Notre audit a révélé qu'à l'ETD/BP-Dakar, au bureau de liaison au Myanmar et au CINTERFOR, cette limite était dépassée.

164. En résumé, nous avons constaté qu'il serait nécessaire de prendre les mesures suivantes: *a)* reformuler les informations que contiennent les registres des risques en utilisant des termes spécifiques; *b)* documenter les risques localisés dans les domaines tels que les programmes/projets, les ressources humaines et les achats; *c)* veiller à ce que les mesures prévues en matière de gestion des risques correspondent à la probabilité de survenue et à l'impact potentiel des risques considérés, et que les registres des risques contiennent tous les risques identifiés; *d)* limiter le nombre de tâches assignées au responsable des risques, conformément aux instructions du Manuel de gestion des risques de l'OIT.

165. **Nous avons recommandé à l'OIT de tenir compte des possibilités d'amélioration signalées dans nos observations, en créant les conditions d'un suivi efficient et efficace au siège et dans les bureaux régionaux, et en proposant au personnel sur le terrain des formations propres à garantir la mise en œuvre de systèmes robustes de gestion des risques dans les bureaux extérieurs.**

166. **Réponse du BIT:** La recommandation est acceptée. Une fois que les registres des risques auront été mis au point dans les bureaux extérieurs (2022), une étude visant à déterminer les améliorations qui pourraient être apportées à la plateforme et à la méthodologie utilisées pour l'évaluation des risques sera lancée (2023). Parallèlement, des formations sur l'utilisation de la plateforme ont été proposées au personnel des bureaux extérieurs dans le cadre de la révision des registres des risques en 2022, et d'autres activités de promotion de la formation à la gestion des risques auront lieu ultérieurement.

C. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

167. Dans le cadre du processus de validation, nous avons fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans ses rapports d'audit des années précédentes. La situation est la suivante:

Rapport du Commissaire aux compte	Nombre de recommandations	Pleinement appliquées	En cours d'application	Partiellement appliquées	Application en continu
2021	20	13	5	1	1
2020	14	12	1	0	1
2019	24	20	3	1	0
2018	9	7	0	2	0
2017	10	10	0	0	0
2016	16	13	1	2	0
TOTAL	93	75	10	6	2

168. Nous avons noté que, sur les 93 recommandations formulées au cours de la période 2016-2021, 75 avaient été pleinement appliquées, soit un taux d'exécution de 80,65 pour cent. C'est un bon résultat, mais 18 recommandations sont encore en cours d'application ou n'ont été que partiellement appliquées. On trouvera à l'annexe A une présentation détaillée des recommandations du Commissaire aux comptes et de l'état d'avancement de leur mise en œuvre pendant la période considérée

D. INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DIRECTION

169. **Passation par pertes et profits.** La direction a indiqué que, conformément à l'article 33 du Règlement financier, la passation par pertes et profits d'un montant total de 1 355 932,98 dollars É.-U. en 2022 (189 629,78 dollars É.-U. en 2021) avait été approuvée par le Trésorier. Nous avons noté que cette opération était conforme au Règlement financier.

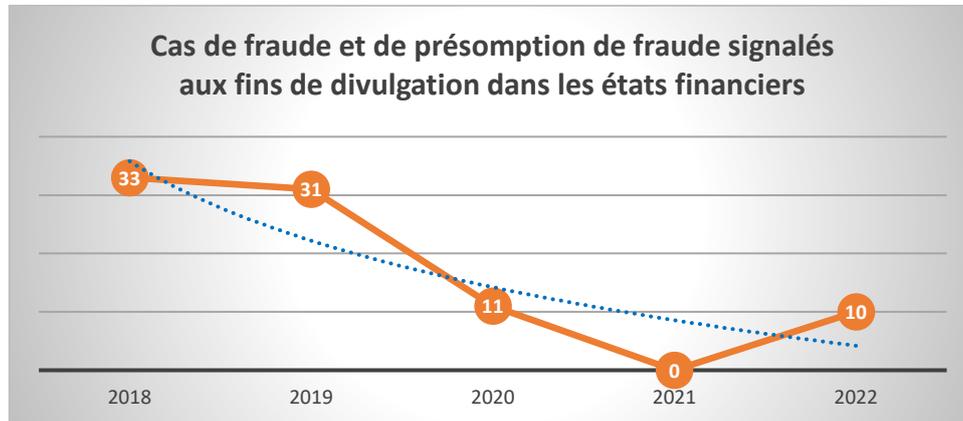
170. **Versements à titre gracieux.** En application de l'article 32 du Règlement financier, l'OIT a versé à titre gracieux un montant de 15 000,00 dollars É.-U. en 2022 (21 168,47 dollars É.-U. en 2021).

171. **Fraude et présomption de fraude.** Conformément aux Règles de gestion financière 8.40 (Perte de numéraire ou d'effets négociables, cas de fraude) et 13.10 (Cas de fraude, de présomption de fraude ou de tentative de fraude), dix cas de fraude ou de présomption de fraude nous ont été signalés en 2022 aux fins de leur divulgation dans les états financiers. C'est au Trésorier qu'il appartient de juger quels sont les cas à signaler, compte tenu des informations réunies sur les allégations initiales, dans les rapports de l'IAO et dans le cadre des enquêtes. Lorsque celles-ci ne sont pas terminées, les cas ne sont pas signalés, à moins que l'on dispose dès le départ d'informations ou de preuves suffisantes pour caractériser clairement la fraude ou la présomption de fraude. À la date de l'audit, huit cas sont encore en cours d'instruction.

172. Sur les dix cas signalés, neuf concernaient des bureaux extérieurs: trois entraient dans la catégorie des vols, détournement de fonds ou utilisation abusive de biens appartenant à l'OIT; trois étaient des fraudes liées aux achats, dont une affaire de collusion entre des acteurs extérieurs (des soumissionnaires); deux impliquaient des partenaires d'exécution; un avait trait à une demande de subside de loyer déposée par un membre du personnel

du BIT. Le dernier cas était celui d'un ancien fonctionnaire du siège qui télétravaillait sans y être autorisé et demandait parallèlement à bénéficier d'un coefficient d'ajustement plus élevé.

173. Au total, malgré l'amorce d'une remontée après la pandémie de COVID-19, la fraude et la présomption de fraude sont généralement en baisse depuis cinq ans, comme le montre le graphique ci-dessous:



E. REMERCIEMENTS

174. Nous remercions le Directeur général, le Directeur général adjoint, les directeurs régionaux, les directeurs au siège, le Trésorier et contrôleur des finances, les directeurs des bureaux de pays et les directeurs du CINTEFOR et leur personnel pour l'aide et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de notre mission d'audit.

175. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail pour leur appui et leur intérêt constant à l'égard de nos travaux.

Annexe A

**SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES
(ILC.110/FIN/2021, ILC.109/FIN/2020, ILC.109/FIN/2019, ILC.108/FIN/2018
et ILC.106/FIN/2016)**

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
ILC.110/FIN/2021		
1	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Mise en œuvre des programmes et concrétisation des résultats:</p> <p>Renforcer le soutien aux bureaux extérieurs en leur apportant un appui technique solide et en fournissant à leur personnel la formation nécessaire pour assurer l'alignement de leurs objectifs respectifs en matière de PPTD sur le cadre de résultats stratégiques de l'OIT pour la période biennale correspondante, en veillant à relier chaque résultat de programme par pays aux résultats stratégiques et à l'obtention de résultats comptabilisables (paragr. 31. a)).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau souscrit à cette recommandation à laquelle il a déjà été donné suite. Un alignement plus étroit des programmes au niveau des pays sur les objectifs mondiaux et le cadre de résultats de l'Organisation est un axe important des initiatives que le Bureau a prises en 2022-23 afin de renforcer les capacités de son personnel et des mandants de l'OIT dans ce domaine, notamment au moyen de l'examen des plans de travail axés sur les résultats, de l'établissement de trois rapports de situation sur les plans de travail axés sur les résultats (avril et octobre 2022, février 2023) ainsi que du rapport annuel sur les plans de travail axés sur les résultats pour la période 2022. La mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) a contribué à renforcer davantage l'alignement des efforts de l'Organisation en matière de mobilisation de ressources sur les résultats inscrits dans le programme et budget en vue d'obtenir le financement nécessaire et les résultats attendus.</p>
2	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Mise en œuvre des programmes et concrétisation des résultats:</p> <p>Assurer une solide coordination avec les partenaires de financement et les partenaires tripartites au niveau national en vue de garantir le financement requis et d'atteindre les cibles fixées dans le programme et budget aux fins de la pleine réalisation des objectifs (paragr. 31. b)).</p>	

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
3	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Mise en œuvre des programmes et concrétisation des résultats:</p> <p>S'attacher à l'avenir à réaliser les résultats des programmes par pays visés pour les résultats stratégiques 6 et 7 en intensifiant les travaux d'analyse des circonstances qui en retardent l'obtention et en gérant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme, compte tenu des enseignements tirés et des améliorations proposées par les équipes de coordination de résultat pour rehausser la performance dans le cadre du programme et budget pour 2022-23 (paragr. 40).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau a mis à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme en 2020-21, et a établi des mesures renforcées pour assurer le suivi de l'exécution du programme et résoudre les problèmes en temps opportun, en vue d'améliorer la performance en 2022-23. Le rapport de situation sur les plans de travail axés sur les résultats d'avril 2023 indique que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le nombre de cibles associées à des résultats de programmes par pays sous les résultats 6 et 7.</p>
4	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Mise en œuvre des programmes et concrétisation des résultats:</p> <p>Intensifier les activités de sensibilisation menées par l'Organisation auprès des partenaires de développement et de la communauté des donateurs dans le monde, en mettant en évidence l'impact des interventions et des initiatives associées au résultat stratégique 6 en vue de mobiliser davantage de ressources au titre de ce résultat, conformément à la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) (paragr. 47).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau examinera les mesures qu'il sera nécessaire de prendre dans le cadre de la mise en œuvre du programme et budget pour 2022-23 et de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025). Un exemple concret sera l'élaboration, avant la fin de 2023, d'un argumentaire de l'OIT en faveur de l'investissement dans la justice sociale et le travail décent. L'argumentaire présentera la capacité opérationnelle de l'Organisation, le but étant de démontrer que les dépenses sont effectuées de manière optimale. Il constituera un outil essentiel aux fins du renforcement des partenariats et de la mobilisation de ressources.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
5	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Suivi et communication des résultats:</p> <p>Renforcer le mécanisme de collecte et d'analyse des données utilisées pour rendre compte des réalisations dans le rapport sur l'exécution du programme en s'appuyant sur une planification du travail axée sur les résultats, solide et améliorée de manière à inclure:</p> <p>a) un suivi renforcé des résultats tout au long de la période biennale, fondé sur une meilleure compréhension des changements attendus, mesurés à l'aide des indicateurs de produit tels qu'expliqués plus en détail dans les notes techniques;</p> <p>b) le partage et l'utilisation des enseignements tirés, c'est-à-dire des connaissances acquises par les fonctionnaires concernés dans les bureaux extérieurs et au siège dans le cadre de la préparation du rapport sur l'exécution du programme 2020-21, en vue de favoriser la récurrence de résultats souhaitables et innovateurs susceptibles de se traduire par des améliorations dans la préparation du rapport sur l'exécution du programme 2022-23 (paragr. 57).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Les améliorations apportées en 2022-23 assurent un cadre renforcé de suivi de la progression vers les résultats pendant toute la période biennale. Il est procédé notamment à des examens périodiques des plans de travail axés sur les résultats. Dans ce contexte, des discussions plus stratégiques sont prévues sur les résultats attendus au titre de chaque résultat stratégique et de chaque produit, compte tenu des stratégies et des indicateurs du programme et budget, ainsi que des possibilités et des défis dans chaque région. En parallèle, des échanges réguliers ont lieu entre les départements du siège et les régions sur les questions opérationnelles. Le Bureau a dressé le bilan des enseignements tirés de l'élaboration du rapport sur l'exécution du programme 2020-21, bilan qui sera utilisé pour améliorer la préparation du rapport sur l'exécution du programme 2022-23.</p>
6	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Suivi et communication des résultats:</p> <p>Envisager d'examiner la fonction et les processus d'assurance qualité dans le suivi des programmes et des projets et l'établissement de rapports sur leur mise en œuvre: a) en renforçant les capacités programmatiques à cette fin; b) en prenant en considération les compétences requises et la responsabilisation des membres des équipes de coordination de résultat, des unités régionales de programmation et des responsables de programmes sur le terrain; c) en incorporant la fonction d'assurance qualité dans l'évaluation</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau examinera les moyens possibles d'améliorer la fonction d'assurance qualité et de renforcer les capacités programmatiques à cette fin dans le cadre des activités de développement des capacités du personnel assumant des responsabilités en la matière durant la période biennale et dans le cadre de la préparation du rapport sur l'exécution du programme 2022-23.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
	du comportement professionnel en précisant les responsabilités correspondantes et le niveau de performance attendu (paragr. 65).	
7	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Suivi et communication des résultats:</p> <p>Améliorer le suivi de l'affectation et de l'utilisation des ressources afin d'en optimiser le déploiement en intégrant, dans l'examen des plans de travail axés sur les résultats, une analyse de la manière dont les ressources (CDXB, CTBO et CSBO) sont planifiées, allouées et réparties permettant d'identifier instantanément tout problème de répartition entre les différents résultats stratégiques (paragr. 75).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau souscrit à cette recommandation à laquelle il a déjà été donné suite. En 2022-23, les examens des plans de travail axés sur les résultats ont été améliorés et fondés sur une analyse de toutes les ressources (CDXB, CTBO et CSBO) planifiées, allouées et mises en œuvre, par résultat stratégique et par région. Ces informations figurent dans les rapports de situation sur les plans de travail axés sur les résultats. Il s'ensuit que des décisions en matière de programmation et de réaffectation des ressources ont été prises en temps voulu, sur la base des informations précises concernant les engagements, l'évolution des besoins et la structure des dépenses.</p>
8	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Suivi et communication des résultats:</p> <p>Renforcer le suivi des projets financés par des contributions volontaires afin d'améliorer l'exécution de ces projets, et prendre les mesures suivantes à cet effet:</p> <p><i>a)</i> revoir le mandat des équipes de coordination de résultat et préciser le rôle des membres de ces équipes dans le suivi, la mise en œuvre et l'exécution des projets financés par des ressources allouées au titre du CSBO et de la CDXB;</p> <p><i>b)</i> encourager les équipes de coordination de résultat à améliorer le mécanisme utilisé pour identifier les blocages et les déficits de capacités ou de ressources et proposer des mesures correctives en se fondant sur la vue d'ensemble qu'elles ont des résultats programmatiques et financiers des projets financés par la CTBO et la CDXB (paragr. 84).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau estime qu'elle a déjà été mise en œuvre dans le cadre du suivi des recommandations issues des audits précédents. Le mandat des équipes de coordination de résultat a été revu, comme préconisé au point <i>a)</i>, et le mandat révisé a été publié en février 2022. Les rapports de situation sur les plans de travail axés sur les résultats ont été établis et l'examen de ces plans de travail a été mené en mars-avril 2023, comme préconisé au point <i>b)</i>.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
9	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Politique, stratégie et cadre:</p> <p>Examiner les activités programmatiques de l'OIT afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des considérations de genre et qu'elles sont de nature à susciter les changements profonds préconisés par la Déclaration du centenaire de l'OIT, et appliquer à cette fin, de manière cohérente et précise, le système des marqueurs de l'égalité de genre (paragr. 92).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau souscrit à cette recommandation, qui est déjà en cours de mise en œuvre dans le cadre du suivi des recommandations issues des audits précédents. La cohérence dans l'application des marqueurs de l'égalité de genre et de la non-discrimination a été améliorée dans le contexte de la planification du travail axée sur les résultats et celui du suivi de la mise en œuvre des plans de travail correspondants, notamment dans le cadre du rapport annuel sur les plans de travail axés sur les résultats pour la période 2022 et des rapports de situation sur les plans de travail axés sur les résultats. En outre, le Bureau a davantage aligné sa pratique en matière de suivi et de rapports sur celle de l'ONU pour faciliter le suivi des contributions de l'OIT à l'égalité de genre et la communication d'informations à ce sujet dans le cadre des activités des équipes de pays des Nations Unies.</p>
10	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Politique, stratégie et cadre:</p> <p>Rendre les marqueurs de l'égalité de genre utilisés dans le cadre de l'évaluation des projets de coopération pour le développement conformes à la note d'orientation relative à l'égalité de genre et à la non-discrimination afin d'améliorer la clarté et la comparabilité des résultats et de garantir la fiabilité et la cohérence des données sur l'égalité de genre (paragr. 99).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Afin d'harmoniser les marqueurs de l'égalité de genre au niveau des projets avec les marqueurs au niveau des résultats des programmes par pays et des produits mondiaux conformément à la note d'orientation de PROGRAM sur l'égalité de genre et la non-discrimination – définition de codes, marqueurs et exemples –, une note d'orientation sur les marqueurs de l'égalité de genre et la non-discrimination dans les programmes et projets de coopération pour le développement a été élaborée à l'intention des membres du personnel du BIT travaillant à la conception et à la mise en œuvre des projets. Cette note d'orientation, qui s'ajoute à la version actualisée du guide pratique, explique au personnel comment intégrer les questions d'égalité de genre et de non-discrimination dans les projets de coopération pour le développement et attribuer des marqueurs d'égalité de genre et de non-discrimination selon un barème de notation à trois niveaux. L'étroite convergence entre les systèmes de notation au niveau des résultats des programmes par pays/produits mondiaux et au niveau des projets, ainsi que l'application cohérente du barème faciliteront les efforts déployés par l'OIT pour parvenir à l'égalité de genre et à la non-discrimination à l'intérieur d'un cadre de programmation et de ressources intégrées. Ces données ont été communiquées via la communauté de pratique en</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
		ligne sur la coopération pour le développement, dans le fil d'actualité consacré à l'intégration des considérations de genre dans les propositions de projets de coopération pour le développement, et sont disponibles sur la page Intranet de PARDEV. La prochaine étape consistera à intégrer le système à trois marqueurs dans le module OGA d'IRIS (qui apparaîtra ultérieurement dans le tableau de bord de la coopération pour le développement).
11	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Politique, stratégie et cadre:</p> <p>Lancer des activités de renforcement des capacités ou de formation portant sur l'utilisation et la mise à jour des marqueurs de l'égalité de genre ainsi que sur les conséquences de l'application de ces marqueurs pour les activités programmatiques de l'Organisation, à l'intention des chefs des équipes de coordination de résultat et des personnes qui les assistent, à savoir les directeurs de bureau de pays, les administrateurs de programme, le personnel des unités régionales de programmation, les responsables de la conception et de la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement et les autres acteurs qui participent à ces projets au niveau national, afin d'améliorer la fiabilité et la rigueur des informations sur l'action menée par l'OIT pour promouvoir l'égalité de genre et la non-discrimination (paragr. 106).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Au cours de la dernière période biennale, une présentation interactive et un podcast sur la prise en compte des considérations de genre ont été élaborés et diffusés sur la plateforme des parcours d'apprentissage dédiés à la coopération pour le développement et au sein de la communauté de pratique sur la coopération pour le développement. En outre, des outils de renforcement des capacités et des formations sur l'égalité de genre et la non-discrimination sont prévus à l'intention des responsables de la conception et de la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement dans le cadre de l'édition 2022-23 du parcours d'apprentissage, sous le module consacré à l'intégration de l'inclusion et à la transition juste. Sur la page Intranet de PARDEV, les fonctionnaires du BIT peuvent accéder aux outils susmentionnés ainsi qu'à la version actualisée du guide pratique sur l'intégration des considérations de genre et à la note d'orientation sur les marqueurs de l'égalité de genre et la non-discrimination, entre autres.</p>
12	<p>Examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes relevant des résultats 6 et 7 – Politique, stratégie et cadre:</p> <p>Envisager de s'aligner sur les bonnes pratiques des organismes des Nations Unies en vue d'intégrer, dans les rapports de l'OIT axés sur les résultats, les indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) relatifs au suivi et à l'allocation des ressources financières, et d'incorporer ces mêmes indicateurs dans les</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Des travaux visant à améliorer l'allocation des ressources et le suivi des dépenses liées aux activités de promotion de l'égalité de genre et de la non-discrimination seront entrepris en 2022-23.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
	politiques, stratégies et orientations de l'Organisation en matière d'égalité de genre et de non-discrimination afin d'améliorer le suivi et l'allocation des ressources financières consacrées aux activités de promotion de l'égalité de genre et de la non-discrimination (paragr. 114).	
13	<p>Examen des accords d'exécution - Manque de rigueur dans l'application de la procédure de sélection des partenaires d'exécution par mise en concurrence:</p> <p>Mettre à profit la mise à jour de l'IGDS n° 270 et des directives s'y rapportant pour clarifier les prescriptions concernant les exceptions à la sélection des partenaires d'exécution par mise en concurrence et l'approbation préalable des partenaires d'exécution par les donateurs afin de garantir le respect des principes de responsabilité et de transparence dans la sélection des partenaires d'exécution (paragr. 122).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>En 2022, des procédures et des lignes directrices ont été publiées sur la page Intranet du Département de la gestion financière (FINANCE); elles détaillent les différentes étapes de la procédure de sélection des partenaires d'exécution. La version 3 de l'IGDS n° 270 a été publiée en novembre 2022.</p>
14	<p>Examen des accords d'exécution - Retards dans la livraison ou la réalisation des produits prévus:</p> <p>Concevoir un système efficace pour le contrôle et le suivi de la fourniture des produits prévus par les accords d'exécution ainsi que du respect des délais fixés à cet égard, prévoyant notamment l'évaluation en temps opportun des situations susceptibles de prolonger la période de mise en œuvre du projet et garantissant la qualité des produits et l'utilisation optimale des ressources, et éliminer, ou tout au moins réduire au minimum, les retards dans la réalisation des produits visés (paragr. 128).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>En 2022, des procédures et des lignes directrices ont été publiées sur la page Intranet de FINANCE; elles détaillent les différentes mesures visant à aider les responsables à assurer le contrôle dans les délais et à adopter des mesures correctives, le cas échéant.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
15	<p>Examen des accords d'exécution – Absence d'indications précises concernant la procédure à suivre pour réaliser une évaluation documentée de la performance des partenaires d'exécution:</p> <p>Renforcer les contrôles de gestion concernant l'évaluation des partenaires d'exécution au moyen des mesures suivantes: <i>a)</i> au stade de la conception du projet, identifier les indicateurs clés de performance qui serviront à évaluer la mise en œuvre de l'accord d'exécution; <i>b)</i> au stade de l'adjudication, définir en détail la procédure à suivre pour l'établissement du rapport d'évaluation de la performance du partenaire d'exécution et la joindre au bon de commande; <i>c)</i> mettre en place un système permettant de collecter, de vérifier et de communiquer les données relatives à la performance, afin de garantir l'efficacité et l'efficacité de l'évaluation de la performance des partenaires d'exécution (paragr. 134).</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>En 2022, des procédures et des lignes directrices ont été publiées sur la page Intranet de FINANCE; elles prévoient notamment les obligations suivantes: <i>a)</i> inclure dans le mandat des indicateurs clés de performance qui soient spécifiques, mesurables, réalistes, assortis de délais, et clairement compris par l'OIT et le partenaire d'exécution; <i>b)</i> subordonner le versement des paiements échelonnés à la fourniture des produits et au respect des délais convenus, en s'appuyant sur les rapports techniques et financiers; <i>c)</i> mettre en place un système interne afin de suivre et de documenter régulièrement, en temps opportun et avec des preuves tangibles, la performance du partenaire, par rapport aux indicateurs clés de performance.</p> <p>Le Bureau évalue actuellement les obligations supplémentaires, en interne et dans le contexte des recommandations du CCI. L'achèvement du processus est prévu pour la fin de 2023.</p>
16	<p>Examen des accords d'exécution – Nécessité de renforcer le contrôle de la livraison et de la réception des produits prévus:</p> <p>Concevoir une méthode ou un processus pour enregistrer les dates effectives de livraison et de réception des produits prévus afin de pouvoir contrôler le respect des délais par les partenaires d'exécution et de faciliter l'établissement de calendriers plus réalistes quant à la durée des projets et des activités (paragr. 141).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Le projet d'enregistrement des dates de livraison et de réception des produits prévus, à des fins de suivi des projets, est en cours et devrait être mis en œuvre d'ici à juin 2023.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
17	<p>Cadre de contrôle dans les bureaux de pays – Conformité avec les politiques, les règlements et les règles:</p> <p>Renforcer les activités de contrôle par une communication claire et un suivi continu de la mise en œuvre des directives opérationnelles, pour faire en sorte que les politiques, règlements et règles en vigueur soient pleinement et systématiquement respectés et que des mesures soient prises pour remédier aux problèmes ou aux facteurs qui entravent leur bonne application (paragr. 159).</p>	<p>Mise en œuvre en continu</p> <p>Il est pris note de la recommandation et elle est acceptée. Le Bureau examinera son cadre de contrôle et rappellera leurs responsabilités respectives aux départements, aux unités régionales de programmation, aux bureaux extérieurs et aux responsables de budget.</p>
18	<p>Cadre de contrôle dans les bureaux de pays – Exécution des programmes et des projets – contrôle budgétaire:</p> <p>Mettre en œuvre une stratégie efficace pour remédier aux problèmes à l'origine du faible niveau d'exécution/d'utilisation des budgets de projet et garantir la bonne application des contrôles budgétaires existants de manière à améliorer l'utilisation des fonds et à favoriser ainsi l'exécution des projets dans les délais fixés (paragr. 165).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. À la faveur de la reprise postpandémie et de la normalisation progressive de l'activité économique et sociale dans tous les pays du monde, il a été possible d'améliorer les taux de réalisation des produits et les niveaux d'utilisation des budgets dans le cadre des projets. Le taux d'exécution et les niveaux de recettes/dépenses sont toujours indiqués dans le tableau de bord de la coopération pour le développement.</p>
19	<p>Cadre de contrôle dans les bureaux de pays – Procédure de gestion des risques:</p> <p>Redynamiser la gestion des risques dans les ETD/BP en veillant à y intégrer les éléments suivants: a) prise en considération d'un éventail de risques beaucoup plus large; b) renforcement de la participation du personnel à tous les niveaux; c) mise à jour régulière du registre des risques compte tenu des risques identifiés conformément à la nouvelle procédure de gestion des risques (paragr. 172).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>En 2022, le Bureau a révisé son répertoire des risques, élaboré un modèle de registre des risques afin de faire mieux comprendre les vulnérabilités critiques et présenté une nouvelle plateforme de gestion des risques, qui comprend de nouvelles fonctionnalités. Grâce à l'association du modèle de registre des risques et de la nouvelle plateforme, le nombre de risques identifiés a augmenté de 48 pour cent et le nombre de chargés de risque de plus d'un tiers. Tous les bureaux extérieurs ont mis à jour les registres des risques, des sessions de formation ont été tenues sur l'utilisation de la nouvelle plateforme et toutes les questions soulevées ont été traitées.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
20	<p>Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes:</p> <p>Adopter une stratégie et un plan d'action pour suivre la mise en œuvre progressive des recommandations du Commissaire aux comptes, afin de renforcer encore l'efficacité opérationnelle (paragr. 178).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La recommandation est acceptée. Le Bureau assure activement le suivi des recommandations en suspens du Commissaire aux comptes et veille à ce qu'elles soient mises en œuvre en temps voulu. Il convient de noter que, du fait de leur nature, certaines recommandations appellent des mesures à plus long terme, dont la mise en pratique va s'étendre sur toute la période biennale en cours, par exemple.</p>
ILC.109/FIN/2020		
21	<p>Mise en œuvre de projets CTBO:</p> <p>Envisager d'élaborer des directives sur la réaffectation des crédits alloués au titre de la CTBO à des domaines prioritaires dans l'éventualité où les dépenses n'atteignent pas le niveau fixé, conformément à l'IGDS n° 446, pour garantir une exécution intégrale et efficace des activités; et d'assurer un suivi régulier et rigoureux de l'affectation et de l'utilisation des fonds de la CTBO en recensant les difficultés rencontrées par les responsables de programme et en apportant en temps voulu à ces responsables l'appui nécessaire pour surmonter ces difficultés, de sorte que le taux d'exécution escompté pour la période biennale soit atteint.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Des orientations relatives à l'affectation et à l'utilisation des fonds de la CTBO ont été publiées en avril 2022, dans le cadre du processus d'examen en cours des plans de travail axés sur les résultats.</p>
22	<p>Manuel de gouvernance interne sur la programmation - Un guide des politiques actualisé aisément accessible par voie électronique:</p> <p>Envisager d'actualiser et d'améliorer le contenu du document de gouvernance interne sur la programmation pour en faire un manuel de référence électronique accessible sur SharePoint qui soit complet, concis et cohérent aux fins de la mise en œuvre et de la coordination systématiques des activités de programmation à l'échelle de l'Organisation.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>En 2022, les travaux relatifs au manuel électronique ont progressé. Le contenu du manuel a été rationalisé et il est actuellement mis à jour de manière à tenir compte des nouveaux processus et ressources clés en lien avec la gestion axée sur les résultats, la programmation stratégique et la gestion des ressources, qui n'existaient pas au moment de la précédente publication.</p> <p>Étant donné que le Bureau a considéré qu'il ne serait pas possible, sur le plan technique, d'intégrer directement un manuel électronique dynamique en ligne sur SharePoint, comme cela avait été initialement</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
		envisagé, le manuel sera publié sous la forme d'un PDF interactif, qui sera disponible sur cette plateforme au plus tard en juin 2023.
23	<p>Orientations concernant les modalités d'exécution des projets:</p> <p>Envisager d'actualiser l'IGDS n° 482 de manière à y inclure les processus et procédures nécessaires à la tenue de séminaires en ligne, pour consacrer et préserver l'utilisation de moyens virtuels au nom de l'efficacité, de l'efficacité et de l'économie; et pour assurer l'application cohérente des orientations et des modalités relatives à tous les séminaires en ligne à l'échelle de l'Organisation.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>L'examen de l'IGDS n° 482 a été entrepris. Il a été constaté que cette IGDS s'appliquait à l'organisation de séminaires, d'ateliers et d'autres activités financées par le BIT quels que soient «la source de financement ou le lieu de l'activité considérée». La possibilité de continuer à tenir des séminaires en ligne après la pandémie doit être considérée à la lumière des besoins opérationnels. À ce titre, il a été établi que les processus et procédures énoncés dans l'IGDS n° 482 restaient en vigueur. Des instructions plus détaillées et des formulaires sont disponibles dans le Manuel des finances.</p>
24	<p>Exécution des projets, responsabilisation en matière de résultats et renforcement des capacités:</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs concernés par la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement en ayant recours à des initiatives spécifiques supplémentaires de perfectionnement du personnel, sous la direction de HRD, en coordination et en collaboration avec PARDEV, l'Unité du budget de la coopération pour le développement (BUD/DC), PROCUREMENT, le Bureau de l'évaluation (EVAL) et d'autres unités d'appui à la gestion compétentes, l'accent étant mis sur la promotion d'une gestion efficace, efficiente, anticipative et adaptative des projets afin de garantir une exécution rapide et la responsabilisation en matière de résultats.</p>	<p>La recommandation est acceptée et sera mise en œuvre en continu</p> <p>Un premier produit d'apprentissage sur la gestion adaptative a été élaboré et lancé en novembre 2021 dans le cadre du parcours d'apprentissage sur la coopération pour le développement consacré à la mise en œuvre de projets. Les résultats de l'enquête, à laquelle 63 pour cent des participants ont répondu six mois après, révèlent qu'un participant sur cinq a utilisé les outils ou les modèles proposés pour la mise en œuvre des programmes, ce qui signifie que les produits d'apprentissage disponibles sont utilisés comme références et que des applications pratiques en sont faites. Un nouveau parcours d'apprentissage sur la gestion adaptative, le suivi et la fourniture de services sera lancé en mai 2023. En outre, la méthode de gestion adaptative a été explicitement ancrée, à des fins de mise à l'essai et d'apprentissage, dans la conception du nouveau programme de partenariat entre l'OIT et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour 2022-2025.</p>
25	<p>Coordination interne:</p> <p>Renforcer la coordination interne en veillant à doter les membres des équipes de coordination de résultat d'un mandat bien conçu qui précise, entre autres, leur champ de compétence, leur objectif et leurs responsabilités, énonce leurs stratégies d'intervention et définit les</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Un projet révisé de mandat des équipes de coordination de résultat a été élaboré par PROGRAM et communiqué pour commentaires aux chefs des équipes de coordination de résultat, aux directeurs régionaux et au Directeur du Centre de Turin en</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
	résultats attendus de leurs travaux, en tenant compte des innovations et des améliorations repérées par les départements du siège et les bureaux extérieurs.	décembre 2021. La version finale du mandat est disponible depuis janvier 2022.
ILC.109/FIN/2019		
26	<p>Collaborateurs extérieurs – Transparence dans le processus de sélection des collaborateurs extérieurs:</p> <p>Adopter un processus de sélection par mise en concurrence pour recruter des collaborateurs extérieurs (consultants) et actualiser la politique concernant leur rémunération afin que celle-ci puisse être appliquée par les différents bureaux de l'Organisation dans le monde. Les honoraires devraient être justifiés par le degré de complexité de la tâche demandée. Le mandat détaillé devrait également décrire les qualifications requises et le degré de complexité du travail, puisque ce critère détermine le montant des honoraires. Ce mandat plus précis devrait figurer dans IRIS à des fins de référence au cours du processus et faire partie du document relatif à la sélection.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Dans l'attente de la finalisation du rapport d'audit interne sur les contrats de collaboration extérieure, la révision de l'IGDS est prévue pour la fin de 2023.</p>
27	<p>Collaborateurs extérieurs – Évaluation du travail des collaborateurs extérieurs:</p> <p>Veiller à ce que les directeurs de programme remplissent le formulaire d'évaluation et le joignent à la demande de paiement avant que le montant définitif des honoraires ne soit versé au collaborateur extérieur.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Dans l'attente de la finalisation du rapport d'audit interne sur les contrats de collaboration extérieure, la révision de l'IGDS est prévue pour la fin de 2023. Des instructions supplémentaires seront communiquées aux directeurs de programme lorsque le document IGDS aura été révisé.</p>
28	<p>Gestion des ressources humaines – Politiques et procédures de recrutement et de sélection:</p> <p>Établir des procédures écrites claires concernant la nomination de fonctionnaires par choix direct, en prévoyant pour chacune d'elles des contrôles appropriés, notamment en termes de délais et de suivi, afin d'améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité du processus de recrutement.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Des procédures opérationnelles normalisées assorties de délais concernant le recrutement à des postes de haut niveau ont été élaborées. Compte tenu des changements récents au sein de la direction, il était prévu que ces procédures soient communiquées pour approbation finale par CABINET en janvier 2023. À l'issue de discussions avec CABINET et les directeurs régionaux, les procédures opérationnelles normalisées ont été adaptées de manière à inclure quelques éléments supplémentaires relatifs à la</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
		sélection des directeurs des bureaux de pays. Les procédures opérationnelles normalisées révisées ont récemment été soumises à CABINET pour approbation.
29	<p>Gestion des ressources humaines – Politiques et procédures de recrutement et de sélection:</p> <p>Établir une directive claire et concrète définissant les conditions dans lesquelles il convient de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour recruter du personnel dans le cadre de la coopération pour le développement, de limiter le pouvoir discrétionnaire au strict minimum tout en veillant à ce que les raisons des dérogations soient dûment justifiées et étayées par des procédures opérationnelles instituant des contrôles appropriés, notamment en termes de délais et d'étapes à respecter.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La directive a été élaborée et vient s'ajouter aux outils pour le recrutement du personnel dans le cadre de la coopération pour le développement, l'objectif étant de préciser les circonstances particulières dans lesquelles des postes peuvent être pourvus par voie de sélection directe. Les outils présentent également les bonnes pratiques et la marche à suivre pour le recrutement dans le cadre de la coopération pour le développement.</p>
30	<p>Gestion des ressources humaines – Politiques et procédures de recrutement et de sélection:</p> <p>Mettre à jour les mécanismes existants de recrutement et de sélection du personnel local des bureaux extérieurs en vue de mettre en place une procédure uniforme fondée sur les meilleures pratiques et étayée par des procédures opérationnelles instituant des contrôles appropriés, notamment en termes de délais et d'étapes à respecter. Ce mécanisme mis à jour devrait être approuvé par le Comité de négociation paritaire, conformément à l'article 4.2 f) du Statut du personnel.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Les outils pour le recrutement du personnel dans le cadre de la coopération pour le développement ont été mis au point. Ils insistent sur la nécessité d'engager rapidement les procédures de recrutement et de sélection en vue de réduire les délais de lancement des projets. Un ensemble de bonnes pratiques en matière de recrutement du personnel local a été élaboré. Ces outils devraient être lancés en mai 2023.</p>
31	<p>Gestion des ressources humaines – Méthodes de recrutement et de sélection:</p> <p>Se doter de paramètres clairement définis pour mesurer l'efficacité, l'efficacé et le respect des délais aux différentes étapes du processus de recrutement, parmi lesquels notamment un délai maximum pour chaque tâche à accomplir et des obligations imposées aux responsables pour un meilleur suivi de l'ensemble du processus de recrutement et de sélection.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Des progrès réguliers ont été réalisés dans ce domaine. Un examen des calendriers a permis de mettre en évidence les principaux points donnant lieu à des retards. Des difficultés se présentent notamment en ce qui concerne: a) la qualité et le respect des délais s'agissant de la présélection des candidats et de l'établissement de la liste restreinte par les responsables du recrutement; b) la disponibilité des évaluateurs dans les centres d'évaluation; c) la disponibilité de membres indépendants du panel. Afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacé et le respect des délais, les mesures suivantes ont été prises: a) des supports de formation sur l'élaboration de critères</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
		d'évaluation technique et sur la mise au point de tests techniques et de barèmes de notation ont été mis au point; <i>b</i>) deux consultants supplémentaires, qui seront affectés au centre d'évaluation, ont été sélectionnés et seront formés en avril; <i>c</i>) une nouvelle cohorte de membres indépendants du panel a été constituée et il pourra y être fait appel une fois qu'elle aura suivi la formation prévue en mai 2023.
32	<p>Gestion des ressources humaines – Méthodes de recrutement et de sélection:</p> <p>Mettre au point un système de fichiers/listes de réserve de candidats présélectionnés de façon à faire du recrutement un processus rationnel, rapide et efficace.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>L'OIT a adhéré à l'initiative visant la reconnaissance mutuelle des listes au sein du système des Nations Unies (UNMRR).</p> <p>L'outil d'interface de l'UNMRR est désormais prêt à être utilisé. Il compte environ 1 700 candidats présélectionnés de 146 nationalités différentes, issus des listes du Centre de Turin, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et de l'UNS. Les postes visés sont ceux de fonctionnaire chargé des finances et du budget, de fonctionnaire chargé des ressources humaines et de coordonnateur des mesures de sécurité de grade P.3. Tous les candidats ont participé à une procédure de recrutement par concours assortie d'un dispositif de contrôle indépendant et sont susceptibles de faire l'objet d'un recrutement immédiat. Les procédures de recrutement du BIT ne permettent pas de recruter directement les candidats dont le nom figure sur ces listes, que nous utiliserons cependant pour enrichir le vivier de candidats. Cette initiative s'appuiera sur le fichier de réserve de femmes fonctionnaires de la catégorie des services organiques, déjà commun à plusieurs organisations dont l'OIT.</p>
33	<p>Gestion des ressources humaines – Perfectionnement du personnel:</p> <p>Envisager d'établir, via le ou les mécanismes appropriés du système IGDS, une stratégie de perfectionnement du personnel qui définisse notamment le contenu, les buts et les principes de ce perfectionnement.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La politique a été élaborée et doit encore être finalisée à l'issue des discussions relatives à l'utilisation des fonds destinés au développement des ressources humaines par les membres du personnel dont les postes sont financés par différentes sources (à savoir le budget ordinaire ou le budget de la coopération pour le développement). La stratégie de perfectionnement du personnel s'appuiera sur le projet de recensement des compétences, qui a été réaligné sur les Propositions de programme et de</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
		budget pour 2024-25 présentées par le Directeur général.
34	<p>Gestion des ressources humaines – Perfectionnement du personnel:</p> <p>Renforcer les mesures de soutien, d'orientation, de tutorat et de formation que l'OIT offre en matière de suivi du comportement professionnel, en mettant l'accent sur la gestion de l'insuffisance professionnelle, veiller à ce que ces mesures soient accessibles et faire en sorte que les services proposés soient plus largement connus et utilisés. L'OIT devrait envisager de rendre la formation obligatoire pour les responsables ayant besoin de se perfectionner dans le domaine de la gestion de l'insuffisance professionnelle (les besoins étant identifiés sur la base de leurs propres évaluations et/ou des évaluations réalisées par leurs subordonnés ou bien de la qualité des évaluations dont ces subordonnés font eux-mêmes l'objet).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>La situation en matière de suivi du comportement professionnel dans l'ensemble du Bureau a été examinée en 2021. L'examen a mis en évidence de bonnes connaissances de base quant à la gestion de l'insuffisance professionnelle, et montré que cette démarche était spontanée au sein du Bureau. L'atelier intitulé «Réussir mes entretiens de performance» continuera d'être accessible en ligne partout dans le monde en anglais, en espagnol et en français afin d'améliorer encore la qualité des entretiens de suivi du comportement professionnel.</p>
35	<p>Gestion des ressources humaines – Planification de la relève:</p> <p>Envisager de préparer un plan de relève dans le cadre des travaux de l'atelier que le Service de gestion des talents (HR/TALENT) organisera bientôt à ce sujet, afin de disposer d'une stratégie concrète et d'assurer la préparation de l'Organisation en lui évitant tout risque de perte, en termes de capacités d'encadrement, de continuité des opérations, de connaissances institutionnelles et de compétences spécialisées, susceptibles de survenir à cause des départs.</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>À compter de cette année, HR/TALENT se joint à HR/OPS pour les examens du budget opérationnel en vue d'anticiper les vacances de poste prévues aux niveaux hiérarchiques supérieurs et de veiller à ce que les propositions de programme et de budget relatives aux postes appelés à devenir vacants soient compatibles avec les besoins du Bureau en matière de conception organisationnelle. En outre, HRD collabore activement avec la Section du programme, du budget et de l'administration pour faire en sorte que le recensement des compétences soit pleinement intégré au cycle de planification stratégique du Bureau. Toutefois, il convient de noter que, indépendamment des prévisions en termes de besoins futurs et de la planification de la relève, les changements au niveau de l'équipe de direction ont naturellement abouti au report ou à la mise en suspens de certaines décisions à cet égard, dans l'attente du transfert des responsabilités au nouveau Directeur général.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
ILC.108/FIN/2018		
36	<p>Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS):</p> <p>Définir clairement dans la procédure opérationnelle normalisée les indicateurs de fraude ou signaux d'alerte, ainsi que des critères préétablis pour évaluer les demandes de remboursement qui seraient initialement classées comme relevant de l'un des types de fraude afin d'identifier, à titre préliminaire, les cas potentiels de demandes frauduleuses à soumettre à l'IAO pour enquête. L'intégration des fraudes potentielles dans la procédure opérationnelle normalisée pourrait être rationnelle au regard des coûts, car elle permettrait de réduire les ressources nécessaires pour les enquêtes et de gérer plus efficacement les cas de fraude et de présomption de fraude, en tenant dûment compte des droits des membres assurés en attendant les résultats définitifs de l'enquête formelle effectuée par l'IAO.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Comme indiqué les années précédentes, les critères et procédures permettant de soumettre les demandes de remboursement suspectes pour enquête ont été établis et transmis aux gestionnaires de sinistres de la CAPS en mars 2019. D'autres mesures ont été prises pour parer aux risques de fraude (recours accru aux paiements directs en faveur des prestataires de santé, amélioration du processus de paiement électronique et formation du personnel à la détection des fraudes, par exemple). La mise en service de l'outil de présentation des demandes en ligne de la CAPS a également permis d'introduire rapidement de nouveaux indicateurs de fraude. La révision de la procédure opérationnelle normalisée a repris en 2022 et devrait s'achever en juin 2023.</p>
37	<p>Mobilisation des ressources - Structure organisationnelle et renforcement des capacités:</p> <p>Optimiser la participation des bureaux extérieurs à la mobilisation des ressources en précisant les rôles et responsabilités spécifiques de ces bureaux, ainsi que leur structure, aux fins d'une coordination plus efficace et de l'établissement d'une chaîne de responsabilité clairement définie.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>La procédure du Bureau relative à la gestion du cycle de projet (IGDS n° 154) sera révisée puis publiée à nouveau avant la fin de 2023, de façon à préciser davantage les rôles et responsabilités de chacun en matière de mobilisation des ressources.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
ILC.106/FIN/2016		
38	<p>Cadre de responsabilisation:</p> <p>Améliorer le cadre de responsabilisation de façon à y inclure les mécanismes et outils redditionnels nécessaires pour qu'il soit plus facile de consigner et de suivre les résultats en matière de responsabilisation et d'améliorer la transparence.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Comme indiqué les années précédentes, de nombreux mécanismes et outils ont été mis en place ces dernières années afin qu'il soit plus facile de consigner et de suivre les résultats en matière de responsabilisation et d'améliorer la transparence.</p> <p>Le CCI procède actuellement à un examen du cadre de responsabilisation dans tout le système des Nations Unies. Le Bureau a reporté l'actualisation de son cadre de responsabilisation afin de prendre en considération les observations et recommandations du CCI.</p>
39	<p>Politique et procédures de responsabilisation en matière de gestion des actifs:</p> <p>Élargir la politique de responsabilisation en matière de gestion des actifs en y incorporant des dispositions concernant la description des circonstances de la perte d'un bien et des lignes directrices pour la documentation des biens perdus, et en indiquant les différents niveaux de responsabilité administrative et financière ainsi que le rôle qui incombe au Comité pour une gestion responsable en matière de préservation des biens de l'Organisation – le but visé étant d'améliorer la qualité du contrôle des actifs et des responsabilités dans ce domaine.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La version révisée de la procédure du Bureau intitulée «Mobilier et matériel» (IGDS n° 281) comprend des critères clairement définis quant aux principales circonstances de la perte d'un bien, des lignes directrices pour la documentation des biens perdus et une définition des niveaux de responsabilité administrative et financière selon les circonstances de la perte du bien.</p> <p>Cela étant, le Bureau met au point un nouveau système intégré de gestion du lieu de travail destiné à remplacer l'outil de gestion des actifs actuel de l'Organisation. La mise en œuvre de ce système doit avoir lieu au premier semestre de 2023.</p> <p>Afin de tenir compte de toutes les fonctionnalités du système intégré de gestion du lieu de travail et des lignes directrices s'y rapportant, le Bureau envisage d'adapter l'IGDS n° 281 à la suite de la mise en œuvre du nouveau système. La version finale de la procédure sera publiée avant la fin de 2023.</p>

Recommandation		Validation par le Commissaire aux comptes
40	<p>Éthique:</p> <p><i>a)</i> mettre à jour la politique relative à la protection des fonctionnaires qui signalent des abus en y incorporant le processus d'enquête en deux étapes et en y précisant le niveau de preuve nécessaire pour donner lieu à des mesures disciplinaires, ainsi que les sanctions correspondant à chaque infraction, de façon à se conformer plus étroitement à l'impératif de régularité de la procédure;</p> <p><i>b)</i> intégrer dans les Principes de conduite pour le personnel les directives de gouvernance les plus récentes du Bureau concernant l'éthique, afin de rendre la politique en la matière plus efficace et mieux adaptée aux besoins du personnel;</p> <p><i>c)</i> incorporer, dans la politique relative aux conflits d'intérêts, des dispositions concernant les incompatibilités de fonctions au sein du Bureau, afin de fournir un cadre plus clair et plus complet de l'exercice des responsabilités, ce qui permettra de renforcer l'intégrité du comportement professionnel;</p> <p><i>d)</i> incorporer dans la Politique de lutte contre la fraude de 2009 un mécanisme interne et des modalités précises régissant la conduite d'une enquête équitable et impartiale sur les cas susceptibles d'impliquer le Directeur général.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Les alinéas <i>a)</i> et <i>d)</i> ont été mis en œuvre. Les alinéas <i>b)</i> et <i>c)</i> sont actuellement à l'examen et ces questions sont intégrées au plan de travail du nouveau responsable des questions d'éthique, qui a été nommé en juillet 2022 et exerce ses fonctions à temps plein.</p> <p>En ce qui concerne l'alinéa <i>b)</i>, les principes établis par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) font l'objet d'un examen plus large, auquel le responsable des questions d'éthique participe en qualité de point focal de l'OIT. Le processus de mise à jour des Principes de conduite pour le personnel du BIT visant l'intégration des directives de gouvernance les plus récentes du Bureau est déjà engagé et devrait s'achever une fois que la version révisée des principes de la CFPI aura été adoptée.</p> <p>Pour ce qui est de l'alinéa <i>c)</i>, des consultations internes sont actuellement menées et les bonnes pratiques appliquées dans d'autres organisations sont recueillies, le but étant de mener à bien le processus d'ici à la fin de 2023.</p>

▶ 7. Annexe

Informations complémentaires non vérifiées

► **Détail de l'actif net, des recettes et des dépenses par fonds pour 2022** (milliers de dollars É.-U.)

	Actif net au 31.12.2021	Recettes 2022	Dépenses 2022	Gain/(perte) de change 2022	Résultat net 2022	Financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2022
Fonds ayant un budget approuvé:								
Budget ordinaire	122 005	409 733	(379 487)	(6 946)	23 300	(23 207)	409	122 507
CINTERFOR	1 559	1 643	(1 964)	(2)	(323)	-	-	1 236
Centre de Turin	27 862	50 309	(43 237)	2 442	9 514	-	(1 899)	35 477
Sous-total	151 426	461 685	(424 688)	(4 506)	32 491	(23 207)	(1 490)	159 220
Activités financées par des contributions volontaires:								
Projets de coopération pour le développement	-	390 340	(390 252)	(88)	-	-	-	-
CSBO	55 336	17 034	(11 989)	(155)	4 890	-	-	60 226
Sous-total	55 336	407 374	(402 241)	(243)	4 890	-	-	60 226
Fonds subsidiaires								
Recettes au titre de l'appui aux programmes	118 864	41 447	(21 366)	(2 702)	17 379	-	34	136 277
Publications	1 839	188	(72)	(2)	114	-	-	1 953
Systèmes informatiques	6 953	58	(1 650)	(2)	(1 594)	-	-	5 359
Recherche	15 790	149	(403)	(13)	(267)	-	-	15 523
Dons, subventions et frais remboursables	4 814	7 090	(6 428)	94	756	-	-	5 570
Terrains et bâtiments	561 276	36 310	(10 268)	1 225	27 267	-	27 495	616 038
Bâtiment et logement	187 485	13 294	(33 459)	(3 009)	(23 174)	-	-	164 311
Fonds de roulement	14 450	-	-	(77)	(77)	23 207	-	37 580
Compte d'ajustement des recettes	69 386	2 408	(827)	(881)	700	-	-	70 086
Excédent de l'exercice précédent	883	8	-	(9)	(1)	-	-	882
Comptes de programmes spéciaux	6 549	60	(84)	(61)	(85)	-	-	6 464
Indemnités de fin de contrat	19 542	894	(2 178)	4	(1 280)	-	6 813	25 075
CAPS	67 324	47 583	(50 263)	(1 902)	(4 582)	-	-	62 742
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(2 022 951)	-	(70 057)	-	(70 057)	-	693 886	(1 399 122)
Réserve pour le financement de l'assurance-maladie après la cessation de service	27 592	2 278	(8)	(23)	2 247	-	-	29 839
Autres fonds	9 655	(1 999)	(3 528)	(123)	(5 650)	-	(274)	3 731
Sous-total	(910 549)	149 768	(200 591)	(7 481)	(58 304)	23 207	727 954	(217 692)
Élimination des fonds intersectoriels	-	(140 270)	140 270	-	-	-	-	-
Total	(703 787)	878 557	(887 250)	(12 230)	(20 923)	-	726 464	1 754